2014

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONGO

INTRODUCTION

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ou « Sommet de la Terre », tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil, a eu pour principal résultat, l'adoption d'un programme d'action, l'Agenda 21, assorti d'une Déclaration et une série de Principes sur l'environnement et le développement, notamment celui sur les Forêts.

Au cours de cette conférence, ont été adoptées et ouvertes à signature, la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention sur la Diversité Biologique.

De même, il fût créée, une Commission des Nations Unies de Développement Durable (CSD), placée sous le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), avec pour objectif d'assurer le suivi efficace des recommandations de la CNUED, l'amélioration de la coopération internationale et l'examen des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 21 aux niveaux local, national, régional et international.

Entre autre instrument juridique, il s'agit de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la Sécheresse, particulièrement en Afrique, ouvert à la signature en 1994 à Paris (France).

Afin d'atteindre les objectifs d'application de la CCNUCC, de la CDB et de la CNULD, il a été mis en place un mécanisme financier : le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Dix ans après Rio, la communauté internationale s'est retrouvée en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable, afin de procéder à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis depuis la CNUED.

Cette rencontre internationale a été aussi une occasion pour évaluer le niveau de mise en œuvre du Programme Action 21, et surtout de renforcer l'engagement mondial en faveur du développement durable. A cette rencontre, on a été négocié et adopté, deux principaux documents : le Plan d'application de Johannesburg et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable.
Le Plan d'Action de mise en œuvre de Johannesburg a été conçu pour une réelle application des engagements convenus à Rio en 1992 ; tandis que la Déclaration de Johannesburg mettait en exergue les défis à relever, exprimait un engagement en faveur du développement durable et mettait en relief l'importance du multilatéralisme soulignant la nécessité de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Vingt ans après la Conférence de Rio de 1992, la communauté internationale s'est donné encore rendez-vous, au Brésil en juin 2012, toujours à Rio de Janeiro.

Ce Sommet Rio+20, dit Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, a eu pour objectifs :

- d'assurer un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable ;
- d'évaluer les progrès accomplis et les obstacles à la mise en œuvre des engagements antérieurs convenus ;
- de relever les défis nouveaux et émergents.

Au cours de ce Sommet mondial, un accent a été mis sur les thèmes visant la mise en place d'une économie verte dans le contexte du développement durable, l'éradication de la pauvreté et la création d'un cadre institutionnel du développement durable (CIDD).

La République du Congo, qui adhère et participe à toutes les initiatives en prises aux plans international, régional et sous régional, a organisé en octobre 2008 à Brazzaville, le Forum

Mondial sur le Développement Durable et en avril 2013, le Forum National sur le développement durable, appuyés respectivement par l'Association ADAPES et l'OIF. Les conclusions de ces deux fora, couronnés par un succès patent, ont servi de documents de base à l'élaboration de la présente Stratégie Nationale.

La SNDD constitue un atout pour le gouvernement puisqu'elle offre les possibilités de :

- mettre en place de systèmes flexibles d'amélioration en permanence de la gestion des affaires publiques et de la promotion des politiques ;
- se départir de responsabiliser l'État, comme unique acteur dans la conception et la mise en œuvre des stratégies sectorielles ;
- se détourner des modes de prise de décision centralisés et rigides pour évoluer vers des mécanismes autorisant le partage d'expérience au profit des générations à venir ;
- passer d'une conception axée sur les actions à mener (projets, réformes législatives, etc.) à une vision de transparence, de cohérence, d'intégrité et d'applicabilité des résultats probants (l'impact des mesures prises);
- favoriser la planification décentralisée et intégrée en faveur d'une planification centrale et rigide, mettant en exergue les synergies d'action à exploiter ;
- optimiser l'usage des moyens disponibles, en évitant les doubles emplois et en recherchant les synergies intersectorielles et interterritoriales;
- réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure pour enclencher un processus de développement animé et financé de l'intérieur;
- susciterla mobilisation des financements additionnels de la coopération en établissant un cadre cohérent et attractif avec les bailleurs de fonds;
- s'orienter vers un processus facilitant le suivi, l'apprentissage et le perfectionnement continu ;
- mettre en pratique les principes du développement durable.

Comme tous les acteurs de la société doivent connaître les principes de développement durable et faire part de leur savoir, à travers des programmes de formation et de renforcement des capacités fondés sur des expériences concrètes, ce processus stratégique constitue un cadre d'intervention global qui s'applique à l'ensemble des politiques et stratégies du gouvernement.

Cette SNDD est conçue comme le processus de coordination et de mise en cohérence des politiques nationales existantes, dont le fondement s'associe aux stratégies de développement économique, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de protection de la diversité biologique ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce sens, l'élaboration de la présente SNDD repose sur les stratégies et plans existants, en conservant les éléments qui s'inscrivent dans la vision et les engagements internationaux auxquels le pays a souscrit en matière de développement durable. Elle y introduit des changements adéquats pour l'amélioration et l'harmonisation stratégique nationale. Dans un élan participatif de ce processus, l'ensemble des acteurs concernés seront amenés à compléter l'existant, valorisant par de nouvelles composantes des innovations qui viendront combler les lacunes et répondre aux enjeux auxquels se focalisent les autorités.

Elle est conçue comme un processus à même de définir et de mettre en œuvre des synergies, de repérer des lacunes, de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation participatif.

Etant entendu qu'elle ne doit en aucun cas apparaître comme une couche politique nouvelle, elle vient compléter et s'imposer aux autres politiquespar un meilleur arbitrage des enjeux intersectoriels.

I. Généralités sur le Congo

1.1. Géographie, climat et population

La République du Congo couvre une superficie de 342 000 km2. Elle est située en Afrique centrale à cheval sur l'équateur entre les latitudes 3°30' nord et 5° sud, et les longitudes11° et 18° est.

Le pays est limité à l'ouest par le Gabon, au nord-est par le Cameroun, au nord par la République centrafricaine, à l'est et au sud-est par la République Démocratique du Congo et au sud par l'enclave angolaise du Cabinda.

La façade maritime ouverte sur l'océan Atlantique qui borde le territoire congolais au sud-ouest s'étend sur 170 km. La superficie cultivée (terres arables et cultures permanentes) estde 240 000 ha, soit 0.7 pour cent du territoire national. Les forêts occupent environ 58 pour cent du territoire national et les savanes près de 42 pour cent. Cependant, la stabilité intra-saisonnière au second cycle cultural (mars-avril) est très marquée. Au cours de ces dernières décennies, la température moyenne de l'air a augmenté de 0,6°C, dans la même proportion que le réchauffement global.

Les principaux ensembles naturels qui composent le territoire congolais sont: laplaine côtière, la chaîne du Mayombe, la plaine du Niari-Nyanga, le massif du Chaillu,les plateaux Batéké, la cuvette congolaise et les plateaux du nord-ouest.

Le territoire congolais est dominé par des sols acides qui se répartissent en deux classes principales :les sols ferralitiques et les sols hydromorphes.

On distingue trois types de climat:

- le **climat équatorial** dans le nord du pays, caractérisé par une forte humidité etune pluviosité supérieure à 1 700 mm avec une température moyenne comprise entre 24°C et 26°C;
- le **climat tropical humide** dans le sud-ouest, où les précipitations moyennes annuelles varient entre 1 200 mm dans le sud et 1 700 mm sur les reliefs proches du Gabon; la température moyenne mensuelle est comprise entre 21°C et27°C;
- le **climat subéquatorial**, connu dans les régions des plateaux et de la cuvette, est intermédiaire entre ces deux précédents; les précipitations moyennes annuellesy sont de l'ordre de 1 600 mm.

En termes de répartition spatiale, l'ensemble du territoire congolais est bien arroséavec des précipitations moyennes annuelles nationales de 1 650 mm. Les valeursmoyennes annuelles de l'évapotranspiration potentielle oscillent autour de 1 300 mm.

Cette homogénéité s'explique par la constance de la couverture nuageuse et, partant, parla part du rayonnement diffus dans le rayonnement global. Les conditions climatiquessont un atout majeur pour le développement de l'agriculture. Globalement elles neprésentent pas de limites pour la culture des plantes tropicales, bien que les fortesprécipitations gênent le développement de certaines cultures maraîchères telles que lalaitue, l'oseille, la morelle blanche et le chou. En période pluvieuse, ces cultures sontproduites sous serre (en plastique dans les exploitations modernes et en branchagesdans les exploitations paysannes).

La population du Congo est estimée à environ 3.8 millions d'habitants (2004), dont46 pour cent sont des ruraux. La densité est de 11 habitants/km2 et le taux de croissancedémographique de 2.9 pour cent Environ 46 pour cent de la population ont accès auxservices d'approvisionnement en eau: 72 pour cent en milieu urbain et 17 pour cent enmilieu rural.

1.2. Économie, agriculture et sécurité alimentaire

L'économie congolaise s'articule pour l'essentiel suivant deux grands axes: les industriesextractives minières (pétrole et gaz) et les activités du secteur primaire (agriculture,pêche et forêt). Le PIB national en 2003 était de 3.5 milliards de dollars EU. La partrevenant à l'agriculture était de 6.3 pour cent du PIB national. En 2004, les secteursagricole et sylvicole absorbaient 37 pour cent de la population active totale dont 60pour cent étaient des femmes.

Le bilan établi en 1994 sur la situation alimentaire du Congo montre que, hormispour le manioc et la banane plantain, où l'autosuffisance varie entre 90 et 100 pourcent, les produits de base sont très déficitaires, à savoir la viande (30 pour centd'autosuffisance), le riz (3 pour cent), les œufs (46 pour cent) et l'huile (40 pour cent).

Globalement, le Congo dépend des importations pour son alimentation. Depuis 1994,la situation n'a cessé de se dégrader, accentuée en outre par les crises socio-politiquesque le Congo a connues à partir de 1997. La tendance actuelle se caractérise par la persistance de la dépendance vis-à-vis des importations.

Les techniques culturales traditionnelles varient en fonction de la zone d'intervention.

En zone forestière le défrichement et l'abattage sont suivis du brûlis et de la culturesur sillons ou billons. En zone de savane, un brûlis suivi d'un défrichement permet laculture en sillons, en buttes écobuées ou en terres plates. En général, après la récolte, lechamp est abandonné à la jachère.

Le VIH/SIDA est actuellement l'une des principales causes de mortalité et demorbidité au Congo. Sa propagation s'est accélérée ces dernières années suite aux3conflits armés que le pays a connus. À la fin de 2001, le nombre de personnes atteintesdu VIH/SIDA était de 110 000 dont 95 000 adultes (15-49 ans), soit 7.2 pour cent dela population totale adulte. Bien que le taux de prévalence du VIH/SIDA soit plusimportant en milieu urbain qu'en milieu rural, cette épidémie a un impact directsur le développement économique et, notamment, du secteur agricole.
Sa gravité estd'autant plus grande qu'elle touche principalement les populations actives valides et, enparticulier, les femmes qui constituent la majeure force de travail en agriculture.

Chapitre I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DE LA SNDD

1. Contexte politique

La situation du pays reste marquée par les conflits sociopolitiques des années 1993, 1997,1998 et 1999 qui ont entraîné la destruction des infrastructures socio-économiques, occasionné des pertes en vies humaines et provoqué des déplacements massifs de populations.

Les efforts de restauration de la paix ont permis de normaliser le climat socio-politique et d'engager un programme de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) des ex-combattants avec l'appui de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale.

La consolidation de la paix a favorisé le retour des populations en exil, la réintégration des travailleurs exilés ainsi que le fonctionnement des partis politiques et des organisations de la société civile (OSC) et le rétablissement progressif de la libre circulation des biens et des personnes sur l'étendue du territoire national.

Le cadre institutionnel actuel de la République du Congo, défini par la Constitution du 20 janvier 2002, consacre le régime présidentiel et le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

La démocratie congolaise étant de régime présidentiel, le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour sept ans, renouvelable une seule fois. Il est le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement.

Amorcée avec l'élection du Président de la République en mars 2002, la mise en place des différentes institutions prévues par la Constitution (Assemblée Nationale, Sénat, Cour Constitutionnelle, Haute Cour de Justice, Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, Conseil Economique et Social, Conseil de la Liberté de Communication, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Médiateur de la République) s'est achevée en mars 2005.

L'organisation politique et administrative actuelle subdivise le territoire national en douze (12) départements placés sous la responsabilité des préfets. Les collectivités locales(les départements et les communes) sont administrées par des conseils élus.

2. Contexte économique

Les événements socio-politiques de 1997 ont entraîné la dégradation du tissu économique et social, particulièrement à Brazzaville. Ces lourdes destructions ont été estimées à près de 500 milliards de francs CFA. Pour ramener la vie à Brazzaville, rétablir un minimum d'infrastructures sociales et éviter l'éclosion des épidémies, le Gouvernement avait mis en place en novembre 1997, un programme d'urgence de reconstruction de cent (100) jours.

Les actions prioritaires dudit programme, réalisées pour près de dix (10) milliards de francs CFA ont consisté à :

- rétablir la sécurité et la paix du peuple ;
- réhabiliter les réseaux d'électricité, d'eau et de téléphone ;
- réhabiliter la radio et la télévision nationales ;
- réfectionner les bâtiments administratifs et les équipements publics ;
- assainir la ville de Brazzaville afin d'éviter la propagation des épidémies ;
- rouvrir les écoles et les hôpitaux.

C'est ainsi qu'au mois de juin 1998, le Gouvernement a conclu avec le FMI et la Banque Mondiale, un programme d'urgence de reconstruction dont l'objectif principal est de remettre en état les infrastructures de base et poursuivre les investissements prioritaires susceptibles de faciliter le passage à l'économie de marché. Le coût global des actions menées est de 51,3 milliards de F CFA au titre de l'investissement. Il est important de mentionner que les actions menées ces cinq dernières années l'ont été sans apports extérieurs.

Toutefois, le Gouvernement, dans le cadre du budget 1999 a réalisé, sur ressources propres, un investissement important de 80,3 milliards de F CFA dans les secteurs de l'énergie, de l'hydraulique, de l'assainissement, de l'entretien routier, de la réhabilitation du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) et des bâtiments administratifs et dans le domaine de l'action humanitaire et de la sécurité.

Face à l'accentuation des événements socio politiques de 1997 à 1999, et pour approfondir les actions de reconstruction et de réhabilitation et aussi accélérer les réformes amorcées, le Gouvernement s'est donné un instrument stratégique de politique économique et sociale : le Programme Intérimaire Post-Conflit (PIPC) 2000-2002.

A la suite du rétablissement de la paix et de la sécurité, de la réorganisation politique et de la restructuration du tissu économique, la République du Congo a pris l'engagement de faire de la lutte contre la pauvreté, une priorité.

Répondant à la double exigence sur la croissance de l'emploi et de revenus pour le plus grand nombre, d'une part, et l'augmentation des ressources dans les secteurs sociaux et le soutien aux programmes de lutte contre la pauvreté, d'autre part, le Gouvernement congolais s'est fixé les objectifs qui cadrent avec le NEPAD, les OMD et les directives du Sommet Rio+20, notamment sur les ODD.

En matière de gestion économique et administrative en particulier, la mauvaise gouvernance est source de dysfonctionnements de l'Etat, de mauvaises allocations et d'utilisations disproportionnées des ressources publiques, de recul de la qualité des services publics et d'inefficacité dans les interventions de l'Etat. Elle occasionne également des dérapages importants par la mauvaise qualité des politiques macroéconomiques, qui conduisent à l'instabilité. Elle bloque la croissance et elle est source d'endettement extrême ou d'inflation. Tout ceci asphyxie l'économie et appauvrit les ménages. Ces facteurs sont ainsi défavorables à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Ainsi, pour promouvoir le Développement Durable, et améliorer les conditions de vie des populations, il en résulte que les bonnes pratiques en matière de gouvernance politique dépendent de la représentativité des gouvernants, qui, elle-même est liée au mode de leur sélection ou de leur désignation, à la participation des gouvernés au processus politique et à l'influence qu'ils ont sur les objectifs, les méthodes et les résultats de l'action politique. La Gouvernance résulte donc de la crédibilité du système électoral, du mode de répartition des pouvoirs, de l'équilibre dans l'exercice des pouvoirs et du respect des lois, des droits et des libertés.

Bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans la promotion des bonnes pratiques politiques, des libertés individuelles et de l'indépendance des médias, pour renforcer davantage la paix sociale, le Gouvernement devra entre autres:

- améliorer les politiques sociales et d'inclusion, par la transparence, l'impartialité, la redevabilité, la lutte contre la corruption dans le secteur public et les pratiques politiques (financement des partis politiques, des campagnes électorales…);
- renforcer les politiques du genre pour améliorer la représentativité politique et administrative de la femme dans la société.

En dépit de ces efforts, l'administration publique continue d'afficher d'importants dysfonctionnements qui affectent son efficacité, notamment : (i) l'anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'Etat et la précarité du régime de protection sociale, (ii) l'inadéquation des missions, des structures, des emplois, des effectifs et des moyens, (iii) les difficultés à maîtriser les effectifs de la fonction publique ainsi que sa masse salariale, (iv) l'absence d'une politique de rémunération attractive de nature à stimuler l'efficacité, (v) le vieillissement du personnel de l'Etat et l'obsolescence du système de suivi de la carrière des agents de l'Etat.

Aussi, le Plan d'Action Gouvernemental pour la Gestion des Finances Publiques (PAGGFP) et l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics (PAAGIP) ont-ils été adoptés pour renforcer la transparence, l'efficacité et la performance de l'action gouvernementale. Le plan d'action pour la gestion des investissements publics porte sur l'amélioration du processus de préparation, d'évaluation des coûts et de sélection de nouveaux projets, ainsi que sur l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans l'exécution du budget d'investissement public.

Ces plans ont pour objectifs de : (i) renforcer les capacités des directions des études et de la planification (DEP) des ministères/institutions ; (ii) améliorer la procédure d'élaboration du Budget ; (iii) fluidifier/rationaliser le circuit de la dépense et unifier les circuits de paiement. Ces

deux plans ont constitué une base solide pour l'introduction des réformes fondamentales du système de gestion des finances publiques.

Un nouveau Code des Marchés Publics a été promulgué en mai 2009. Il fixe le cadre réglementaire et institutionnel de la passation des marchés publics au Congo, conformément aux meilleures pratiques internationales. Ce code est appelé à optimiser l'utilisation des ressources destinées à financer le développement grâce à la concurrence et à la transparence.

Dans le même temps, des innovations importantes ont été récemment introduites pour renforcer la gestion des finances publiques.

Malgré de nombreuses insuffisances constatées auparavant, le Congo a accompli des efforts importants en matière de réformes qui lui ont permis d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), et de bénéficier d'un important allègement de sa dette.

En effet, grâce aux bonnes performances économiques réalisées au cours des dernières années, aux allègements de dette obtenus dans le cadre de cette Initiative et à l'apurement de la dette intérieure, le Congo a considérablement réduit son endettement et amélioré la soutenabilité de sa dette à moyen terme. Ces bonnes performances sont perceptibles dans les ratios d'endettement du Congo.

Comparé à certains pays de la sous-région, il est établi nettement sur la période 2004 à 2010 que le poids de la dette a nettement diminué, passant de 198,7% du PIB à 23,8% du PIB, et le service de la dette de 16,0% à 3,4% des exportations.

Le Congo a fait des progrès remarquables au cours de la décennie 2000. Le Gouvernement a résolument engagé des réformes structurelles, pour stabiliser la situation macroéconomique du pays. C'est ainsi qu'a été mis en œuvre un Programme macroéconomique appuyé par le FMI au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE).

Le programme a conduit le Congo au point d'achèvement en janvier 2010. Ce programme s'est poursuivi avec l'appui d'un nouvel instrument, la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

La mise en œuvre de ce volet, de concert avec les autres composantes de la SRP, a permis au Congo de consolider le cadre macroéconomique. Pour preuve, la croissance économique a été robuste au cours des dernières années, avec un taux moyen de l'ordre de 7,0% entre 2008 et 2010, malgré les fluctuations du secteur pétrolier.

De même, le secteur hors pétrole a enregistré des résultats très encourageants, avec une croissance moyenne soutenue de l'ordre de 5,2% au cours de la même période, malgré le contexte adverse de l'économie mondiale.

En outre, les finances publiques ont été assainies. Les recettes hors pétrole ont progressé de façon soutenue, passant de 22,5% à 25,5% du PIB hors pétrole sur la période 2008-2010. Malgré la mise en chantier des programmes du DSRP, les dépenses ont progressé de manière relativement contrôlée par rapport au PIB, grâce à la maitrise des dépenses de fonctionnement et en dépit de l'augmentation des dépenses d'investissement qui ont accompagné la mise en œuvre du DSRP.

Cette politique fiscale favorable à la croissance s'est conjuguée avec une politique monétaire prudente. Ce qui a permis de maitriser l'inflation à 2,9%, malgré la hausse des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers durant la dite période.

3. Contexte social

Le Congo compte environ 3 900 000 habitants, comprenant 48% d'hommes et 52 % de femmes. La densité moyenne est de 9,9 habitants au km2. Aujourd'hui, le taux de natalité est de 45% et le taux de mortalité est de 15%, ce qui donne un taux d'accroissement naturel de 30%. La population congolaise est relativement jeune avec une espérance de vie à la naissance est de 48,6%. L'indice synthétique de fécondité s'élève à 6,3 enfants. Si la mortalité générale a reculé, la mortalité infantile et infanto-juvénile reste encore très importante.

Cette population est inégalement répartie entre la campagne (46%) et la ville (54%). La majeure partie de la population est urbaine soit 60,1%. Les ¾ des citadins vivent à Brazzaville (la capitale politique) et Pointe Noire (la capitale économique).

Après les conflits de 1997, 1998 et 1999, le Congo a retrouvé un climat d'apaisement, suite aux accords conclus avec les rébellions qui ont permis le rétablissement du trafic du chemin de fer et la reprise des activités. Par ailleurs, en contractant un accord sur des trêves sociales avec les différents syndicats, le gouvernement a épargné le pays des grèves. De surcroît, depuis 2006, les mesures de réduction de salaire en vigueur depuis des années sont progressivement levées, mais ces réajustements des rémunérations des fonctionnaires restent timides au regard du coût de la vie.

Sur le plan social et de l'évaluation de la pauvreté, les différentes études montrent que le raffermissement de la croissance de ces dernières années n'a pas favorisé l'emploi ni amélioré la qualité de la main d'œuvre dont la productivité demeure faible.
Du fait de la crise économique et financière des années 1980, des conflits armés des années 1990 et d'une répartition inégale des fruits de la croissance, les indicateurs sociaux restent bas.

La proportion de la population congolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 544,40 F.CFA par adulte et par jour (ECOM 2005) est estimée à 50,7%. Il convient de noter que cette moyenne masque des inégalités importantes tant sur le plan spatial, démographique que socioéconomique.

L'ampleur de la pauvreté est plus marquée en milieu semi urbain (67,4%), que rural (64,8%) ou dans les autres communes (58,4%), alors qu'elle est moins élevée en zone urbaine, principalement à Brazzaville et Pointe-Noire où elle atteint respectivement 42,3% et 33,5%.

L'évaluation de la pauvreté en République du Congo montre que les ménages dirigés par des femmes sont plus exposés à la pauvreté (58,2%) que ceux dirigés par les hommes (48,8%). De même, les ménages dont le chef n'a pas d'instruction sont plus pauvres (69%) que ceux dont le chef a reçu une instruction primaire (61%), secondaire (50,2%) et supérieure (30%). Par ailleurs, la taille du ménage influe considérablement sur l'incidence de la pauvreté qui touche 52,6 % des ménages monoparentaux élargis et 47,3 % des familles élargies.

Chapitre II. CADRE PROGRAMMATIQUE DE L'ELABORATION DE LA SNDD

1. Cadre Social

1.1. Gouvernance

La gouvernance sous tous ses aspects – politique, administratif, judiciaire, économique et financier, sécuritaire et de défense nationale - est le socle du développement économique et social. Elle incite à la lutte contre la pauvreté, favorise le développement humain durable et l'émergence des nations. En effet, que ce soit dans l'organisation et l'exercice du pouvoir (gouvernance

politique), dans la gestion des richesses communes et la fourniture des biens et services publics (gouvernance économique et administrative), dans l'application des lois et la protection des droits (gouvernance judiciaire), ou dans l'usage des forces de défense et de sécurité de l'Etat (gouvernance sécuritaire et de défense nationale), la mauvaise gouvernance est la principale cause de la persistance ou de la propagation de l'extrême pauvreté, des inégalités, des exclusions et des marginalisations socio-économiques.

En d'autres termes, la combinaison « mauvaise gouvernance » et « marginalisation socio-économique » est au cœur d'un imbroglio qui génère souvent des conflits. Afin de répondre aux revendications des groupes de syndicats socio-professionnels, il a été initié le dialogue social qui a abouti à la signature d'un accord devant prendre effet en janvier 2014.

Le Comité National du Dialogue Social (CNDS) devra examiner d'autres aspects, notamment : des questions sur la revalorisation des primes de voyage et du relèvement du SMIG.

L'histoire du Congo, comme celle de bien d'autres pays en développement, particulièrement d'Afrique, démontre qu'il n'y a pas de plus grande cause d'appauvrissement des populations et de régression des pays que les conflits, tant sur le plan économique qu'humanitaire et social. Ainsi, la mauvaise gouvernance est-elle le principal facteur de régression ou de stagnation économique et sociale, et le plus grand frein au développement.

Suite à la reprise du processus démocratique interrompu par les conflits de la fin des années 90 et à la mise en place des institutions prévues par la Constitution de 2002, la situation politique s'est significativement améliorée. La culture démocratique s'est renforcée et la gouvernance a progressé.

L'organisation des derniers scrutins (législatif en 2007, local en 2008, présidentiel en 2009 et sénatorial en 2011) en est la parfaite illustration. Pour conforter ces acquis, deux concertations des partis politiques a été organisée en décembre 2011 à EWO (Cuvette Ouest) et en juin 2013 à Dolisie (Niari). Parmi les recommandations de la dernière concertation (Dolisie), il avait été décidé d'organiser une recensement de la population, devantconditionner la tenue des échéances électorales, notamment les législatives(de juillet 2012) et les locales (de 2013).

Malgré la stabilité politique retrouvée, les indicateurs de perception en matière de bonne gouvernance sont encore bas et loin des attentes. Le pays figure encore au bas de l'échelle, en termes de perception de l'Etat de droit et son classement s'est même légèrement dégradé en matière de lutte contre la corruption.

Le Congo a fait des progrès notoires en matière de « stabilité politique » entre 2000 et 2010, passant d'un rang de 10 à 35 sur 100 selon le classement international de la Banque mondiale.

Le gouvernement, en révisant les privilèges douaniers contenus dans les marchés et contrats de l'Etat, les conventions et autres textes, a mis en application l'Acte 2-98 CEMAC relatif aux conventions d'établissement avec les sociétés pétrolières, y compris les sous-traitants.

Dans le secteur des mines et du pétrole, le Gouvernement a consacré des efforts importants pour améliorer la transparence dans la gestion des ressources naturelles, notamment dans le cadre de son adhésion en 2004 à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Cette action a été suivie de la mise en place des structures nationales y relatives, la certification des recettes pétrolières et les audits des comptes des sociétés pétrolières (audits des coûts pétroliers).

L'amélioration de la gestion du secteur pétrolier a permis d'accroître les performances des deux entités publiques du secteur : la Société Nationale du Pétrole du Congo (SNPC) et la Congolaise de Raffinage (CORAF). Les réformes de la SNPC se sont traduites par la mise en place d'une comptabilité analytique au sein de la société et par une amélioration de ses résultats.

Le Gouvernement a adopté un plan d'action pour la commercialisation du pétrole congolais suivant les normes internationales. Un programme de réformes et de mise à niveau a également été mis en œuvre pour améliorer les capacités et les rendements de la CORAF. Par ailleurs, des mesures d'assainissement des comptes ont été prises. L'application d'un prix de cession du pétrole brut permet progressivement à la CORAF d'équilibrer ses comptes, tout en continuant de maintenir un prix à la pompe accessible aux consommateurs congolais.

Les résultats de la CORAF, tout comme la couverture des besoins du marché intérieur, ont nettement été améliorés au cours des dernières années.

Ces réformes et ces bonnes performances se sont traduites par une réelle amélioration des recettes pétrolières ; la part des revenus pétroliers qui revient à l'Etat dans les recettes totales étant demeurée supérieure à 80% entre 2008-2010.

Dans le secteur financier, d'importantes réformes ont été réalisées par le Gouvernement pour assainir les établissements de crédit et les compagnies d'assurance. Elles ont également permis de mieux structurer les conditions d'exploitation des établissements de micro finance. En effet, la libéralisation du secteur bancaire a conduit à l'entrée de nouveaux établissements de crédit et à un début de diversification des activités bancaires.

Toutes ces actions devraient contribuer à améliorer les interventions publiques, la qualité des services économiques et sociaux (transport, eau, électricité, etc.) et le climat des affaires.

Par ailleurs, l'obligation qui incombe à l'entreprise tant privée que publique « de rendre compte », nécessite l'institution d'un organe d'Etat en charge de la certification des comptes à des fins diverses (fiscales, bancaires, judiciaires…).

Les efforts doivent porter sur le renforcement de l'environnement institutionnel de la profession comptable par l'institution d'un Ordre des Experts de la Comptabilité, l'amélioration de la formation initiale et de la formation continue des professionnels de la comptabilité et la sensibilisation des opérateurs du secteur privé à l'élaboration des états comptables et financiers.

1.2. Paix, sécurité et droits humains

Le Congo a connu une décennie d'instabilité politique marquée par des conflits récurrents qui ont eu des effets néfastes sur les populations en milieu urbain et rural ainsi que sur les infrastructures socio-économiques.

La paix et la sécurité ont été également fragilisées par la présence d'éléments insuffisamment formés de la force publique et l'insuffisance de la réinsertion socioprofessionnelle des ex-combattants.

Le maintien et le rétablissement de l'ordre public acquièrent un caractère particulier du fait de l'augmentation des manifestations de masses. Avec l'urbanisation et la pauvreté galopante, le grand banditisme, la criminalité et le trafic des stupéfiants connaissent une hausse perceptible.

Le développement du terrorisme et les phénomènes transfrontaliers (perméabilité des frontières, flux migratoires non maîtrisés, trafics de tous ordres, etc.) nécessitent un accroissement des moyens d'investigations pour prévenir les répercussions sur la gestion de la sécurité.

Il apparait que le rôle du secteur a évolué au cours des dernières années au regard des changements intervenus au niveau de l'environnement national et international.
Les activités de certains secteurs ont une incidence sur celles de la Défense et de la Sécurité, revêtant ainsi un caractère transversal.

Les établissements pénitentiaires sont dans un état de vétusté très avancé ou n'existent pratiquement pas. Celles qui existent ont été construites depuis l'époque coloniale et n'offrent

plus des conditions meilleures de détention. On note aussi un surpeuplement des prisons, une irrégularité et une insuffisance de la ration.

La carte judiciaire du Congo dispose de cinq (5) cours d'appel (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Owando et Ouesso). On note l'insuffisance des tribunaux dans les départements. Cette situation engendre la tenue des audiences foraines, le manque de moyens roulants pouvant permettre la couverture des tribunaux reculés, rendant ainsi aléatoire les audiences foraines.

La principale action à mener en vue serait la création d'un mécanisme efficace d'amélioration des conditions pour les droits humains, en se focalisant sur les cadres juridiques en faveur des peuples autochtones, de la protection de l'enfant, des personnes et des groupes vulnérables, ainsi que de la modernisation de la justice.

1.3. Démographie

La population du Congo, estimée à 4.105.000 habitants en 2004, comprend quatre grands groupes ethniques : les Kongos, les Tékés, les Mbochis et les Sanghas. Outre ces groupes, on rencontre, du nord au sud, un nombre de populations autochtones. L'espérance de vie à la naissance est à 57 ans, pour les femmes et 54 ans, pour les hommes. Globalement, cette population compte 58,4% d'hommes et de femmes vivant en ville (51,7% et 48,3%) et 41,6% en milieu rural.

1.4. Education et Alphabétisation

Le Gouvernement congolais a engagé, depuis le début des années 2000, des actions pour redynamiser le système éducatif et garantir l'éducation primaire pour tous, conformément aux OMD.

L'Université Marien NGOUABI constitue la structure nationale de référence dans la formation universitaire.

Au cours de la période diverses mesures ont été prises :

- la gratuité effective de l'accès à l'éducation primaire ;
- la gratuité des manuels scolaires ;
- le recrutement de plus de 6 000 enseignants dans le primaire entre 2002 et 2008 ;
- la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national.

Le système éducatif congolais se structure ainsi qu'il suit:

1.4.1. **L'enseignement supérieur.**Le Gouvernement a engagé des actions visant à accroître les capacités d'offre de l'enseignement supérieur et d'en améliorer la qualité et le rendement.

Pour pallier les capacités limitées de l'Université Marien NGOUABI, l'enseignement supérieur a été ouvert au privé ; ce qui a permis la création de nombreux établissements, dont certains ont été agréés.

1.4.2. **L'Enseignement Secondaire.** Les résultats de l'ECOM confirment une forte croissance du taux de scolarisation dans le secondaire. Pour indication, le taux brut de scolarisation a progressé de 65,3% en 2005 à 84,5% en 2011, soit un gain substantiel de 19,2

points en 5 ans. Ce gain pourrait s'expliquer notamment par la gratuité scolaire introduite par le Gouvernement en 2007. Le taux d'accès à un établissement secondaire est passé de 58,5 % en 2005 à 72,6 % en 2011.

Au lycée, bien que les effectifs scolaires aient également augmenté, le taux de couverture reste faible ; on note des disparités d'accès entre zones rurales et zones urbaines (32,8% contre 69,7%).

Le taux de scolarisation au secondaire reste faible, et l'inefficacité du système préoccupe le Gouvernement. Compte-tenu de la faible taille de sa population, le Gouvernement devra cibler le taux de scolarisation de 100 % tant au primaire qu'au secondaire, pour renforcer le capital humain et l'adapter aux besoins de modernisation de la société et d'industrialisation de l'économie.

Dans cette optique, le Gouvernement est résolu à redoubler d'effort pour relever ce défi majeur au cours des cinq (5) prochaines années.

1.4.3. **L'Enseignement Primaire.** Au niveau du cycle primaire, les résultats se sont améliorés au cours des récentes années. Avec l'appui des PTF, le Gouvernement a mené des actions qui ont permis d'améliorer l'accès au système éducatif ainsi que la qualité et la productivité de ce dernier. Ces actions comprennent: (i) la gratuité des frais de scolarité du primaire au secondaire dans les établissements publics; (ii) la gratuité des manuels scolaires ; (iii) le renforcement des ressources humaines grâce au recrutement d'un nombre important d'enseignants ; (iv) le renforcement de l'offre avec la réhabilitation et la construction d'écoles.

Les principaux résultats de l'ECOM2 indiquent une amélioration de l'accès des ménages aux services d'éducation et une amélioration des taux de scolarisation et de la satisfaction des ménages eu égard aux services d'éducation. En effet, entre 2005 et 2011, le taux d'accès au primaire s'est amélioré de façon perceptible, passant de 86,6% à 91,5%. Cela est conforté par une augmentation presque équivalente du taux net de scolarisation primaire (de 86,8% à 89,3%) et du taux de satisfaction à l'école primaire (de 27,3% à 30,8%).

Toutefois d'importantes insuffisances persistent concernant l'efficacité interne du système éducatif congolais. Le taux d'achèvement au primaire est demeuré faible (83% en 2011), avec un taux de déperdition de 5,7%.

1.4.4. **L'enseignement préscolaire.** Le taux de couverture de l'enseignement préscolaire reste faible (12,3% en 2009) malgré l'augmentation du nombre d'élèves pré scolarisables, qui est passé de 5 600 élèves en 1995 à 39 652 en 2009, soit une augmentation de 33,6% par an. L'offre d'éducation préscolaire est principalement limitée au milieu urbain et à une certaine catégorie socio-économique ; ce qui porte souvent préjudice aux enfants non préscolarisés qui accèdent directement à l'enseignement primaire.

1.4.5. **L'Alphabétisation**. L'alphabétisation se rapporte à la population de moins 15 ans et plus. Selon les résultats des enquêtes ECOM, le taux d'alphabétisation a enregistré une augmentation passant de 80,4% en 2005 à 83 % en 2011. Ces taux cachent toutefois de fortes disparités entre les milieux urbain (91,5 %) et rural (63,2 %). L'analyse par « genre » met également en évidence une disparité en faveur des hommes. L'analyse par groupes socio-économiques révèle que les salariés du secteur public représentent l'effectif le plus élevé, comparé à ceux des travailleurs pour compte propre agricoles et des autres employés.

1.4.6. **L'Enseignement Technique et la Formation Qualifiante**. Comme l'enseignement secondaire de base, l'enseignement technique et la formation professionnelle sont essentiels pour

renforcer le capital humain. Ils complètent l'enseignement de base, établissent une passerelle avec les besoins de l'économie et préparent les élèves à intégrer le marché du travail.

Dans la pratique, les autorités reconnaissent que les efforts ont été relativement insuffisants et les résultats bien en-deçà des attentes. Le sous-secteur connait encore des faiblesses dans son fonctionnement et dans ses résultats. Le sous-secteur de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) compte à peine 74 établissements (dont plus de 60% sont concentrés à Brazzaville et Pointe-Noire) et 2344 enseignants fonctionnaires. Les effectifs de l'enseignement technique et professionnel (ETP) représentent 10 % des collégiens et 37 % des lycéens. En raison des faibles capacités d'accueil des établissements, l'ETP n'est pas en mesure de répondre aux besoins croissants de l'économie congolaise en main-d'œuvre et techniciens qualifiés.

1.5. Recherche scientifique

La recherche scientifique est faite tant à l'Université Marien NGOUABI que dans les structures de recherche-développement. Les différents travaux menés dans ce cadre ont permis d'enregistrer des résultats satisfaisants.

Les études menées sur la flore et la végétation ont permis de : (i) constituer un catalogue des plantes vasculaires qui évalue la flore du Congo à 4397 espèces appartenant à 198 familles et à 1338 genres ; (ii) créer un herbier national à Brazzaville.

Néanmoins, les recherches sur les poissons des eaux continentales congolaises, les serpents, les batraciens et la faune mammalienne sont encore fragmentaires.

Le Congo dispose à ce jour d'un plan national de développement scientifique et technologique (PNDST) 2009-2013, dont la mise en œuvre est assurée par deux organismes de coordination et de concertation : un conseil supérieur de la science et de la technologie et un conseil interministériel de la science et de la technologie.

En ce qui concerne la coopération scientifique, le Congo a également bénéficié d'un certain nombre d'appuis extérieurs, à travers des accords et de conventions sur la dynamisation de l'activité de recherche dans des domaines et des thématiques scientifiques.

Les différents laboratoires et centres de recherche ont un rôle important à jouer.

Il s'agit entre autres :

1.5.1. **du Centre de Recherches sur les Tropiques Humides (CRTH).** Les activités de recherche reposent essentiellement sur l'évolution du climat au Congo principalement et en Afrique Equatoriale Atlantique et aussi sur l'analyse des impacts de cette évolution aux niveaux des écosystèmes continentaux ou lagunaires et océaniques. Il fonde également ses analyses sur les interactions Homme-végétation-atmosphère.

1.5.2. du Groupe de Recherche en Ecologie Forestière et Environnement (GREFE). Equipe mixte de recherche pluridisciplinaire, composé de chercheurs et enseignants-chercheurs, le GREFE a pour missions de :

- promouvoir la recherche, la formation et les échanges entre les chercheurs en écologie forestière ;
- favoriser la collecte et la diffusion de l'information se rapportant aux domaines forestiers tropicaux ;
- contribuer à la gestion durable des écosystèmes forestiers du Congo.

Parmi les domaines d'activités de ce groupe, il y a : *i)* la caractérisation de la couverture pédologique et l'évaluation des paramètres de fertilité du sol, *ii)* l'évaluation de la dynamique de la matière organique et de l'activité biologique du sol.

1.5.3. du Laboratoire de Recherche sur les Sols et l'Environnement (LARSEN). Domicilié à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), le LARSEN est composé des enseignants-chercheurs spécialistes des sciences de la terre et de l'environnement. Ses domaines d'intervention sont :
- la caractérisation de la couverture pédologique ;
- l'étude de l'évolution des sols cultivés ;
- la pollution des sols et des eaux ;
- l'étude et l'évaluation de l'impact des activités humaines sur l'environnement.

D'autres structures nationales de recherche sont aussi mises à contribution. Il s'agit particulièrement du CERGEC, du CRFL, du CRFO, du GERDIB, du CRH M, de la STARDI, du CRAL, du CERVE, du CRESSA, du CRCRT, de la Direction Générale du Cadastre et de la Topographie, de la Direction Générale de l'Urbanisme, du BCBTP, du BABTP, de la Direction des Générale des Mines et de la Géologie, de l'ENSP (Département de Génie civil), de la Faculté des Sciences (Département de Géologie) et de l'Institut National des Sciences Agronomiques et Forestières - INSAF ex IDR- (Départements des Techniques Forestières, de la Production Animale et de la Production Végétale), etc.

1.6. Accès aux services sociaux de base et santé

1.6.1. La Sécurité et la Protection sociale

Les nombreux dysfonctionnements du système social congolais (dégradation des us et coutumes et conflits sociaux) ont non seulement entraîné la détérioration des conditions de vie des populations, mais également conduit à la rupture des équilibres sociaux qui constituaient une sorte de sécurité sociale pour les groupes les plus exposés.

Outre les groupes vulnérables traditionnels (orphelins, filles mères, retraités, jeunes sans emploi, handicapés), d'autres groupes sont apparus suite aux troubles sociopolitiques (sinistrés, déplacés et ex-combattants).

Quant à la solidarité nationale, elle se caractérise par une faible couverture des besoins. Les actions de protection sociale sont couvertes par le Ministère du travail et de la Sécurité sociale et celles liées à la solidarité relèvent du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humaine et de la Solidarité.

Quelques associations à caractère humanitaire s'occupent des enfants en situation difficile, des personnes avec un handicap, des personnes du troisième âge, etc. Malgré l'action de ces différents acteurs institutionnels, la protection sociale ne présente pas encore les caractéristiques d'un système intégré et cohérent.

Le système national de protection sociale, qui se limite aux prestations de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ne couvre que 15% de la population, excluant de fait la grande majorité des citoyens qui opèrent dans le secteur informel et les petites exploitations agricoles.

Un projet de politique nationale de protection sociale est actuellement à l'étude avec l'appui des Nations Unies.

La faiblesse de la couverture sociale témoigne de l'absence d'un système cohérent de sécurité sociale dans le pays. En effet, le domaine d'application des mesures de protection sociale est limité aux seuls fonctionnaires et aux agents du secteur privé, malgré l'élaboration et l'adoption d'une

loi-cadre de refondation de la sécurité sociale qui institue une sécurité sociale couvrant, à travers ses différentes composantes, la grande majorité de la population.

Le nombre de retraités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est passé de 34 594 personnes en 2009 à 35 205 en 2010 alors que les effectifs de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) étaient estimés à 18 950 bénéficiaires en 2010.

Cette situation révèle que l'équilibre financier du modèle « par répartition » d'un retraité pour quatre salariés a été rompu. La dynamique démographique actuelle impose à ce système économique, la création des emplois formels, pour garantir l'équilibre intergénérationnel et la viabilité des structures chargées la question des retraites.

Les aides sociales, très limitées, existent sous une forme monétaire, matérielle et médicale ou à travers l'octroi de certificats d'indigence donnant droit à la réduction des frais d'hospitalisation.

Une centaine de demandeurs et de personnes démunies bénéficient des appuis à l'autonomisation à travers la formation, les aides et les microcrédits de financement d'activités génératrices de revenus, et emplois dans des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO).

Les allocations familiales et les pensions sont limitées aux prestataires des deux caisses de sécurité sociale.

Les 63Centres d'Actions Sociales (CAS), qui étaient fonctionnelles depuis 2005, couvrent 99 districts et arrondissements. Les différents domaines que l'action sociale souffre d'un déficit en finances, en équipements, en matériels divers et en systèmes de gestion des informations et de suivi-évaluation.

Il est ainsi évident de constater que les structures de proximité (les CAS et les secteurs d'action sociale) ne reçoivent aucune allocation budgétaire. Cette centralisation du système alourdit les procédures et occasionne des retards dans l'octroi des aides.

Quant aux personnes âgées (4,0% de la population selon le RGPH 2007) et les veuves (7,4% de la population féminine de 12 ans et plus), le niveau de vulnérabilité se ressent pour celles qui vivent isolées ou sans appuis familiaux.

Les personnes âgées sont exposées à divers risques de maladie. Elles ont des taux d'handicap élevés et une capacité financière d'accès limitée aux services sanitaires et aux médicaments dont elles ont besoin. L'appui familial aux personnes âgées diminue en raison de la migration, de l'urbanisation, de la pauvreté et de l'évolution des mœurs.

Par contre, les veuves (71 % des femmes du troisième âge), sont souvent dépossédées de leur héritage. Elles sont parfois victimes d'accusations de sorcellerie ou de violences.

1.6.2. La Santé publique

Les résultats de l'ECOM confirment les statistiques de santé qui présentent des performances mitigées. Des efforts importants ont déjà été consentis dans le cadre de la SRP (2008-2011) et du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS).

Ces deux programmes visaient obtenir à terme la réduction de la mortalité infantile (de 75 décès pour 1000 naissances vivantes à 30 pour 1000 naissances vivantes), la mortalité maternelle (de 781 à 390 décès pour 100 000 naissances vivantes) et à lutter contre les grandes endémies, notamment le paludisme, la tuberculose et la pandémie du VIH/SIDA.

Sur la base des résultats de l'enquête de séroprévalence et les indicateurs du SIDA (ESIS-C), il est établi que la pandémie du VIH/SIDA demeure une préoccupation.

Les performances du secteur de la santé demeurent encore faibles, bien que les autorités n'aient cessé de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs définis. Les ressources allouées ont augmenté de façon significative.

1.7. Emploi, chômage et Pauvreté

La situation de l'emploi au Congo est au centre des préoccupations du Gouvernement qui en a fait un objectif central de sa politique de développement. Ainsi, les choix stratégiques faits pour les années à venir visent à accroitre substantiellement l'offre et à améliorer le marché de l'emploi.

En outre, des efforts sont déployés pour une meilleure adéquation entre les besoins du marché et la formation des jeunes qui demeurent sévèrement touchés par le chômage.

L'économie congolaise a enregistré un taux de croissance solide, de l'ordre de 7,0% en moyenne annuelle, durant la période de 2005 à 2010.

Les indicateurs affichent une baisse sensible du taux de pauvreté monétaire qui passerait de 50,7% en 2005à 33% en 2015, soit 2 points en dessous de la cible fixée (35,0%). Ce taux se situerait à 31% en 2016.

La population congolaise a augmenté de 2,7 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2011, confirmant les estimations antérieures. Le revenu annuel par tête s'est donc accru substantiellement de 4,4% en moyenne annuelle sur la période. Ces taux placent le Congo parmi les pays les plus performants en Afrique Subsaharienne en termes de croissance, au cours de la période.

1.8. Genre et enfants

Dans la société congolaise, les filles et les femmes seules, exposées à des discriminations et à des abus liés à leur statut, connaissent des risques élevés d'abandon du système scolaire (à partir de l'enseignement secondaire) et sont désavantagées pour l'accès à l'emploi.

Cette inégalité de genre limite la femme à jouir de certains droits et l'expose aux grossesses précoces, à la soumission à l'homme, aux violences conjugale et à l'exploitation sexuelle.

Les enfants les plus vulnérables ont été pris en charge par les services sociaux, notamment 22 106 orphelins et autres enfants vulnérables. Ces services ont aussi réinséré 300 enfants de la rue et scolarisé 411 enfants entre 2009 et 2010.

Cette frange d'enfants vulnérables comprend les nouveaux nés abandonnés, les enfants chefs de ménages, les enfants de mères abandonnées par leurs conjoints, les enfants dans les prisons, les enfants victimes de la traite (transfrontalière ou interne), les enfants de la rue, les orphelins et autres enfants ne vivant avec aucun de leurs parents biologiques.

1.9. Eau et Assainissement

L'accès à l'eau potable est encore difficilement, malgré l'abondance des ressources en eau du pays. Une bonne partie de la population s'approvisionne encore à partir des puits artisanaux (3,3%), des eaux de pluie (2,3%), des cours d'eau et des sources non aménagées (17,1%).

En zone urbaine, d'importants investissements publics ont été consentis dans la production et le stockage de l'eau, malgré le fait que le réseau de la SNDE reste peu étendu et vétuste, occasionnant des taux élevés de perte technique (30,0%). Sa réhabilitation et son extension sont les défis majeurs pour améliorer le taux d'accès à l'eau potable.

Des efforts sont consentis pour doter les communes rurales en Systèmes d'Adduction d'Eau Potable, et les villages en sources, forages et puits aménagés. Le programme de forages villageois vient tant soi peu soulager les populations rurales. Ce programme s'exécute à raison d'un forage pour les villages de 1.000 habitants, deux forages pour les villages de 3.000 habitants et plus de trois forages pour les villages de plus de 3.000 habitants

La gestion des ordures ménagères est une problématique majeure en matière de la dégradation des conditions de salubrité. L'évacuation des ordures ménagères est un véritable défi pour les ménages et les pouvoirs publics locaux.

Les structures de collecte des déchets solides et liquides appropriées sont insuffisantes et le pourcentage des bacs de voirie publique a baissé de 6,1% à 1,9%. Parallèlement, le pourcentage des ménages évacuant les ordures sur l'espace public ou dans la nature a augmenté de 6 points (de 53,7% des ménages en 2005 à 60,0% en 2011).

Selon les résultats de l'ECOM2, l'usage des sanitaires reste faible. Bien que le nombre de « WC avec chasse d'eau » et de « WC amélioré » ait augmenté, les ménages n'utilisant aucun lieu d'aisance restent nombreux (7,8% en 2005 contre 9,0% en 2011). Le nombre de ménages disposant de puisards a baissé (4,5% en 2005 contre 6,5% en 2011).

Les ménages utilisant un système approprié (réseaux d'égouts et de caniveaux) sont estimés à 10,6%. Une grande part des ménages évacue les eaux usées dans la nature, dans la cour ou dans la rue (54,4% en 2005 contre 83,2% en 2011) ; alors qu'un ménage sur deux (52,4%) possède des sanitaires adéquats/salubres, et 43,8 % disposent de latrines couvertes.

Ces problèmes pressants de salubrité et de santé publique dans les agglomérations appellent une réhabilitation et un redéploiement urgents des services de voirie et d'hygiène publique. A ces besoins exprimés, la nécessité s'impose pour la construction de centres de traitement des eaux usées.

1.10. Construction, Urbanisme et Habitat

Les autorités politiques ont été prises de court par l'ampleur de l'urbanisation. La croissance très rapide des villes n'a pu être suivie par des infrastructures et des équipements publics susceptibles de répondre aux impératifs du développement urbain, par incapacité technique et financière des services responsables.

Depuis la fin des années 1970, la ville est devenue l'habitat de la majorité des congolais.

Dans le but d'améliorer l'accès des populations à des services sociaux de base de qualité, un nouveau partenariat en faveur du développement du secteur de la construction et de l'habitat a été mis en place, d'une part entre le Gouvernement congolais et la Société chinoise WIETC, et d'autre part entre les Gouvernements congolais et chinois.

1.10.1.Construction et Urbanisme

La construction connaît un essor relativement important ces dernières années avec la mise en œuvre d'une grande politique immobilière à travers le pays.

Mais cet essor observé ne contribue encore que très faiblement dans le produit intérieur brut (PIB).

L'Etat, n'ayant toujours pas réussi à combler le déficit en logements que connait le pays, n'a construit que près de deux mille (2.000) logements en près de quarante (40) ans dont les bénéficiaires sont à 80% des fonctionnaires.

Ainsi, en matière d'urbanisme, habitat et architecture, on se cherche encore au vu de la faiblesse de ses activités et des problèmes dont sont sujettes les villes congolaises.

1.10.2.Habitat

Au Congo, l'habitat est dominé par les maisons individuelles. Quelque 57,7% des ménages recensés possèdent et habitent des maisons individuelles. Cela a peu changé depuis 2005 où déjà deux tiers des ménages (64,4%) possédaient des maisons individuelles.

Le taux élevé de propriétaires de maisons laisserait penser que le niveau de vie a fortement augmenté. Malheureusement, cet indicateur est sujet à des interprétations ambigües.

Tandis que le niveau de vie moyen en zone rurale est nettement inférieur à celui des zones urbaines, la majorité des ménages ruraux (83,4%) habitent des « maisons individuelles », alors qu'en ville, 49,2% des ménages vivent dans des « maisons à plusieurs appartements ».

Cette situation tient au coût relativement élevé des terrains et des constructions en ville par rapport au village. Dans les deux zones, beaucoup de propriétés peuvent être des « taudis » qui révèlent la précarité, plutôt que des « villas » qui traduisent l'aisance.

Afin de soutenir durablement le programme de mise à disposition des populations d'un habitat de qualité, on devrait envisager de récupérer le sable de dragage du fleuve Congo, au dépend du sable prélevé en milieu continental. Ainsi, il devrait être constitué un stock de sable pour soutenir la demande et favoriser la circulation des engins naviguant.

1.11. Groupes minoritaires

A la suite de la promulgation de la loi N°5/2011 sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones (droits civiques, politiques, sociaux, culturels, ainsi que le droit à la propriété), plus de 4 011 enfants ont été scolarisés entre 2009 et 2010 et 4 864 enfants ont bénéficiés d'autres programmes ci-dessus cités, durant la même période.

A côté des populations autochtones, représentant une frange non négligeable de la population congolaise la plus vulnérable, certains groupes sociaux sont particulièrement désavantagés, socialement exclus et/ou à haut risque d'abus et d'exploitation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national pour la décennie des personnes handicapées, le Gouvernement a pris en charge, entre 2009 et 2010, 1 .600 personnes vivant avec le handicap. Il est souvent enregistré des désavantages et des discriminations que subissent des populations. Tout ce qui est évoqué précédemment les rend plus vulnérables, notamment en matière de scolarisation, d'emploi et de participation à la vie sociale.

Tandis que les personnes sans mélanines souffrent souvent du même type de rejet social.

2. Cadre Economique

Depuis le début des années 2000, la consolidation progressive de la paix et la mise en œuvre des réformes économiques ont permis d'inverser les tendances et de renouer avec la croissance. Plusieurs facteurs ont favorisé cette croissance :

(i) une conjoncture pétrolière internationale redevenue favorable et l'augmentation de la production locale de pétrole ;
(ii) la mise en œuvre de réformes structurelles courageuses pour libéraliser l'économie et retrouver la compétitivité.

En conséquence, l'économie congolaise a enregistré un taux moyen annuel de croissance positif de l'ordre de 5,0%, soit 24 fois plus élevé que la moyenne de la période 1985-1999, auquel a contribué significativement le secteur pétrolier. Le secteur hors pétrole a également montré des signes de renaissance, avec un taux moyen annuel de 5,8%, tiré par le dynamisme de la filière bois (avant la crise de 2008-2009) et les télécommunications.

Fort de ces résultats, le Gouvernement est déterminé à intensifier ces efforts de réformes, afin de renforcer le climat des affaires, encourager l'investissement national et étranger et stimuler le secteur privé comme partenaire et principal agent dans la transformation de l'économie. L'analyse des performances et opportunités sectorielles ci-après, indique vers quels secteurs diriger ces efforts, afin de maximiser leur impact sur l'ensemble de l'économie.

2.1. Agriculture et Elevage

Longtemps considérée comme moteur de développement économique, l'agriculture congolaise a contribué au développement économique du pays pour 6% au PIB et entre 1 et 2% aux exportations, occupant près de 40% de la population active du pays.

Le Congo connaît aujourd'hui une situation d'insécurité alimentaire et d'une pauvreté extrême, tant dans les villes que dans les campagnes. La production agricole reste encore faible et ne couvre pas les besoins alimentaires du pays.

Il a ainsi été conçu un Programme National pour la Sécurité Alimentaire(PNSA), un schéma directeur de l'élevage et tous les autres documents de stratégie du développement.

La situation de l'agriculture congolaise s'est dégradée suite au désengagement brutal de l'Etat dans les activités de production (contrainte des institutions de Bretton Woods avec les programmes d'ajustement structurel), aux différents conflits armés récurrents et à la très faible implication de la recherche agronomique.

Cette situation est caractérisée par : (i) une agriculture archaïque et rudimentaire ; (ii) une insuffisance dans l'encadrement et l'appui aux agriculteurs; (iii) un mauvais état des voies de communication pour l'évacuation des produits vers les marchés; (iv) un manque des infrastructures de stockage et de transformation; (v) une déconnexion du système de recherche agronomique.

Les contraintes et les problèmes récurrents liés à la question du foncier et du genre constituent un frein au développement de l'agriculture congolaise. Les femmes, qui représentent environ 70% des actifs agricoles jouent un rôle primordial dans la production, la transformation et la commercialisation, sont souvent marginalisées et ont difficilement accès à la terre.

L'Elevage se caractérise par :(i) une lenteur dans la mise en œuvre du schéma directeur; (ii) un manque de promotion dans la création d'unités d'élevage; (iii) une insuffisance des structures d'appui; (iv) une faiblesse des services vétérinaires; (v) une absence des infrastructures de conservation et de transformation; (vi) des faibles capacités humaine et institutionnelle. .

Afin de mettre en œuvre ses différents programmes, il est élaboré des stratégies transversales d'accompagnement des producteurs par l'acquisition, la distribution des terres et le soutien des activités féminines.

2.2. Eaux douces, Eaux marines et pêche

Secteur vital pour l'économie nationale et la sécurité alimentaire, les actions de prélèvement des ressources halieutiques, les activités de pisciculture et d'Aquaculture ont été mises en évidence par le Gouvernement pour relancer et développer le secteur de la Pêche.

En cours de réalisation avec le soutien financier de la FAO, dans le cadre du programme de coopération technique, la stratégie sectorielle devra s'appuyer sur le Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA).

Le Congodispose des atouts indéniables, qui sont sous-exploités alors qu'il possède une façade maritime de 170 km et un réseau hydrographique continental dense.

Les deux principaux bassins fluviaux sont très riches en ressources halieutiques, avec un potentiel de capture annuelle estimé à 100 000 tonnes de poissons d'eau douce. Il s'agit :

- du bassin du fleuve Congo et ses affluents (Oubangui, Likouala aux herbes, Sangha, Likouala-Mossaka, Alima, Nkéni, Léfini, Djoué, etc.) ;
- du bassin du Kouilou-Niari et ses affluents (Loutété, Louvissi, Bouenza, Loudima, Louessé, Bibaka).

A ces deux principaux bassins fluviaux, on retrouve des lagunes et des lacs, notamment sur le littoral.

Il s'observe un recul pour la pêche maritime, avec une production atteignant difficilement 80 000 tonnes de poissons de mer.

La pêche est un secteur encore sous-exploité. Sa contribution moyenne annuelle à la richesse nationale ne dépasse pas 1%.

Il sied de noter que les efforts de pêche sont en diminution du fait d'une activité intensive consécutive à l'exploitation pétrolière dans les eaux maritimes.

La dégradation accélérée des écosystèmes d'eau douce, due à la prolifération des herbes aquatiques envahissantes, à l'usage des engins prohibés, des explosifs et des substances chimiques dangereuses, ainsi que la sédimentation, est de nature à détériorer irréversiblement la qualité des eaux et à affecter dangereusement les ressources halieutiques, érodant l'ensemble de la biodiversité.

Toutefois, pour protéger une bonne partie de la forêt inondée de la Cuvette et de la Likouala, le Lac Télé /Likouala aux herbes a été inscrite comme un site Ramsar, jouissant d'un statut juridique d'aire protégée (Réserve Communautaire du Lac Télé).

Dans cette vision, d'autres sites ont été identifiés pour être inscrits sur la liste Ramsar.

La problématique de l'envahissement des plans d'eau par des herbes, l'ensablement du fleuve Congo et de ses affluents, ainsi que la présence de troncs d'arbres faisant obstacles au passage des engins (pirogues)devrait aussi attirer l'attention des décideurs.

Le potentiel des bassins du Congo et du Kouilou-Niari représente un atout important pour le développement de l'aquaculture et de la pisciculture. Le Congo dispose d'espèces naturelles rares et prisées dont l'élevage peut faire l'objet d'un soutien à l'exportation. Il s'agit de crustacés (missala), de malangwa, de protopterus (ndzombo), de clarias (ngolo), de niloticus sp. (tilapia) et de crocodiles (Ngoki), dont la peau est utilisée dans l'industrie du cuir et de la chaussure.

Les perspectives du marché sont attrayantes avec les marchés intérieur et régional en croissance soutenue. Cette situation s'observe par les indices d'augmentation de la consommation et des importations des produits.

La pisciculture en étangs de type familial et artisanal reste freinée par le manque d'intrants aquacoles appropriés (alevins de bonne souche, aliments performants, fertilisants etc.). Cette situation expliquerait en partie les faibles rendements piscicoles observés. A cela s'ajoute l'absence presque totale d'agents d'encadrement (vulgarisateurs) et de moyens roulants pour les structures d'appui technique.

L'aquaculture reste pour sa part limitée à l'acquisition de cages flottantes pour la promotion de l'activité, la création d'un technopôle à Yoro et Oyo, associé à un centre intégré à l'Ile Mbamou.

Des actions importantes sont envisagées pour renforcer les capacités pour soutenir les programmes de pisciculture et d'aquaculture. Il s'agit de la mise en service des infrastructures d'appui dans le bassin de la « Basse Alima ». Certains départements disposent déjà d'un savoir-faire en matière de pisciculture sur étang et dans les bassins (bras morts des rivières), notamment dans le Pool, la Lékoumou, le Niari, les Plateaux, la Cuvette et le Kouilou.

Toutefois, des efforts sont consentis pour relancer les activités piscicoles, notamment par la réhabilitation de la Station Piscicole de Djoumouna devant constituer le centre de référence en la matière. A ce centre d'expérimentation, on devrait ajouter les stations de la Tsiémé, de Madingou et de Gamboma.

Face à certaines ambiguïtés et des faiblesses institutionnelles et strictement juridiques, le Congo a étendu les limites du Parc National de Conkouati-Douli dans la partie marine. L'étude, réalisée en octobre 1998, ressort les principales attentes des acteurs consultés, les mesures d'accompagnement, le cadrage permanent de concertation et le zonage des parties affectées aux activités d'écodéveloppement, aux activités industrielles et d'interdiction stricte. Ce zonage, non encore matérialisé, fait observer des incursions des engins navigants non autorisés dans les limites du Parc National. Chacune des trois zones devrait être balisée pour limiter ces incursions.

La partie nord du littoral, entre la frontière du Gabon, depuis le Parc Marin de Mayumba (Gabon) et l'embouchure de la rivière Noumbi, constitue la seconde zone de ponte de la tortue luth.

Face aux risques de déclin de l'espèce, un Arrêté sur les prises des requins avait été publié en 1999. Il est indispensable de faire une évaluation des apports de cette mesure conservatoire.

La pêche industrielle, pratiquée par les chalutiers nationaux et étrangers, est une menace majeure pour la biodiversité marine. Le Gouvernement ne possède pas de moyens de contrôle et de répression pour parer à cette menace. Certains chalutiers pêchent régulièrement dans la zone côtière interdite à moins de 6 miles marins de la plage. D'autres chalutiers utilisent des explosifs détruisant des amas de roches, à la recherche des poissons de fond.

Cette activité met en danger la survie des populations locales qui dépendent largement de la pêche, pour leur subsistance, menace la durabilité des ressources visées, a des effets destructeurs sur les communautés qui vivent sur les fonds et constitue une menace grave pour les tortues marines et les dauphins qui se font prendre dans les filets.
Indirectement, la diminution du poisson sur les marchés locaux risque d'augmenter la pression sur les ressources terrestres, notamment au travers d'une chasse accrue.

La pêche artisanale constitue aussi une menace grave pour les écosystèmes lagunaires et lacustres du fait que les méthodes traditionnelles ont été remplacées par des techniques nouvelles et potentiellement non durables.

Le danger provient principalement de l'usage extensif de filets mono filaments interdits et du blocage des voies d'eau.

Lorsqu'on ne respecte pas les règles de l'art, **la pêche sportive** peut parfois constituer une menace : la capture systématique de gros poissons, ayant atteint un âge respectable, n'est pas durable et menace les populations, tant sur le plan de la dynamique que sur le plan génétique, puisqu'on ne dispose pas de données d'inventaire du potentiel existant.

2.3. Biodiversité, forêt et ressources génétiques végétales

Le Congo regorge d'importantes ressources forestières, sur une superficie estimée à 22,5 millions d'ha de forêt et avec un potentiel ligneux commercialisable de 340 millions de mètres cubes.

Sans pour autant porter atteinte à l'équilibre écologique, ces potentialités prouvées pourraient atteindre un niveau de production annuel de 2 millions de m^3.
Malgré les aléas de la conjoncture, la production de bois en grume s'est régulièrement accrue. Il en est de même pour le niveau de transformation. Toutefois le pays est encore loin d'atteindre ses ambitions, tant du point de vue de l'exploitation que du niveau de transformation locale de bois, que le code forestier fixe à 85 %.

L'activité forestière reste l'une des plus pourvoyeuses d'emplois, malgré les turbulences mentionnées plus haut.

Après avoir été déclassé par le pétrole à partir de 1974, le bois reste encore la deuxième ressource d'exportation du Congo. Le secteur bois s'est progressivement relevé en 2009-2010 après l'importante contraction de 2008, due à la crise économique mondiale qui a provoqué la chute des prix des produits ligneux.

En 2010, la forêt a contribué à hauteur de 5,6% du PIB, permettant la création de 11 000 emplois directs.

Par ailleurs, 3 360 783 hectares ont été aménagés entre 2006 et 2010, par la mise en œuvre des Accords de Partenariat Volontaire (APV), signés entre le Gouvernement et l'Unions européenne.

Ces accords ont donné lieu à l'inscription FSC au profit des concessions de la CIB et de la Société IFO. Toutefois, la superficie protégée est demeurée stable pendant la période avec 3.680.424 ha.

Les différents climats du Congo sont favorables au développement de la diversité biologique, plus particulièrement des ressources naturelles forestières pour le bien-être des populations rurales et citadines. Parmi ces ressources, l'extraction des bois d'œuvre n'est accessible qu'aux sociétés industrielles privées, du fait des contraintes liées aux Accords de Partenariat Volontaire (APV) conclus par le Gouvernement.

Les produits forestiers Non Ligneux (PFNL) sont les produits les plus accessibles aux populations. Constituant la base des usages artisanaux, ils sont multiples et variés au Congo. La majorité de la population congolaise et plus particulièrement la population rurale, utilise ces ressources au quotidien pour satisfaire ses besoins de subsistance et aussi comme source de revenu et d'emploi.

Pour ces populations (rurale et citadine), les PFNL constituent une source importante de nourriture, de plantes médicinales, ornementales, d'énergie, de matériaux de construction, d'équipements de pêche, de biens et d'ustensiles. A ce titre, les PFNL contribuent tant à la sécurité alimentaire qu'à la réduction de la pauvreté.

Malgré l'importance socio-économique des PFNL, ces produits sont encore très peu valorisés au Congo. Cette sous valorisation est la conséquence d'un manque de connaissances appropriées du

rôle que jouent ces produits dans l'économie de ménage et la sécurité alimentaire dans le pays. Par ailleurs, l'absence de stratégie de développement de ces produits qui empêche leur exploitation optimale par les différentes couches sociales concernées.

2.4. Mines liquides et Mines solides

2.4.1. Pétrole et Hydrocarbures

Du fait de la prédominance du pétrole dans les comptes macroéconomiques, la gestion du secteur pétrolier demeure un défi d'envergure pour le Congo.

Le secteur des Hydrocarbures couvre les activités liées à l'exploration-production, au raffinage, au transport et au stockage, à la distribution et à la commercialisation des produits pétroliers.

Le Congo tire l'essentiel de ses ressources budgétaires de l'exploitation des hydrocarbures, après qu'il ait franchi le seuil des 300.000 barils/jour en 2010, puis de 310 000 barils/jour en 2011. Les perspectives des années à venir demeurent relativement bonnes, malgré une légère baisse prévisible de la production, conjuguée à un niveau de prix relativement élevé des bruts congolais.

L'Etat assure la gestion des activités pétrolières par l'intermédiaire du Ministère des Hydrocarbures dont l'outil opérationnel est la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC).

Le secteur contribue à hauteur de 80% des recettes d'exportation, à 70% des recettes budgétaires, soutenu par la mise en exploitation du champ de Moho-Bilondo. La production de ce champ a permis au Congo de franchir les 300 000 barils de production le jour pour s'établir précisément à 313 706 barils (2010), soit une variation de 37 905 barils. Celle-ci aurait pu être plus importante si plusieurs champs n'ont pas connu leur phase de maturité. La part de l'Etat a franchi les 50% du total de production, et pourrait atteindre même les 58%.

Les recettes pétrolières ont connu une progression de 70%, influencée essentiellement par la production et le prix du baril qui est resté élevé autour de 100 USD.

Par contre la contribution du pétrole au PIB reste toujours élevée malgré la volonté du gouvernement de diversifier la base productive de l'économie. Il faut remarquer quand même que cette contribution a baissé de 0,4% entre 2009 et 2010. En 2010, on note 36 champs en production et plusieurs sont en phase de développement.

Le développement des activités pétrolières on-shore est aussi enfreint par des contraintes liées aux questions foncières et environnementales. La responsabilité sociétale des opérateurs pétroliers est une contrainte essentielle pour prendre en compte les conditions de vie des populations vivant proches des sites de production on-shore.

Dans le programme de valorisation du gaz, il a été préconisé de fournir le secteur minier en énergie.

Ensuite, les projets sociaux mis en œuvre par les sociétés pétrolières dans le cadre de la responsabilité sociétale ou du « local content » touchent aussi bien le secteur de l'éducation que de la santé. Dans le cadre de mise en œuvre de la politique de formation et du renforcement de l'expertise nationale, un partenariat devrait être mis en place avec le secteur de l'enseignement supérieur, de l'enseignement primaire, secondaire, chargé de l'alphabétisation, de l'enseignement technique et professionnel, chargé de la formation qualifiante.

Pour leur part, les projets de la Centrale à gaz de N'Djéno et électrique du Congo de Côte-Matève mettent ensemble les ministères des Hydrocarbures et de l'énergie et de l'Hydraulique. Enfin, la valorisation du gaz permet de fournir les engrais azotés (Urée) et le méthanol pour l'agriculture.

2.4.2. Mines solides et Minerais

Le secteur des mines solides est actuellement considéré, en matière de politique économique nationale, comme étant l'un des secteurs susceptibles de générer la croissance.

Les orientations du programme pour le développement du pays préconisent la promotion des activités minières, du fait que le sol et le sous sol congolais regorgent d'importantes ressources minérales et minières, sur lesquelles une politique d'industrialisation peut se fonder.

Des indices et gisements de minerais, mis en évidence lors des explorations antérieures ou signalés, révèlent l'existence des minerais d'or, de diamant, de magnésium, de potasse, de fer, de polymétaux, de grès bitumineux et d'autres substances minérales à usage agricole ou industriel.

Les activités de prospection, de recherche et d'exploitation de ces minerais sont menées par des opérateurs privés ayant obtenu des titres de miniers; et le secteur des mines solides connait un essor remarquable.

Le secteur artisanal reste encore mal organisé, posant ainsi de sérieux problèmes de traçabilité, surtout pour les minerais précieux en circulation comme le diamant et l'or. Les artisans miniers opèrent sans méthodes et sans outils adaptés, avec des niveaux de rentabilité très bas

Dans le domaine des géomatériaux de construction et des minéraux industriels, tous les sites des carrières ne sont pas identifiés.

Par contre, l'orpaillage traditionnel est en forte expansion. En effet, le nombre d'actifs orpailleurs était estimé à 40 individus, en 1996. Le nombre a cru à plus de 1.000 actifs en 2005. Plus de 99% de cette population est constitué d'immigrants illégaux.

2.5. Industrie

L'état du secteur industriel est préoccupant avec un tissu industriel quasi inexistant et un secteur privé embryonnaire peu soutenu et manquant de culture d'entreprise. En effet, les problèmes sont multiples : un environnement peu favorable au climat des affaires, des infrastructures peu développées, les problèmes récurrents d'approvisionnement en électricité et en eau, etc.

L'industrie congolaise est largement tributaire de l'étranger en matières premières et en biens d'équipement : 70 à 90% des besoins sont satisfaits par des importations.

La place du secteur de l'industrie est capitale d'autant qu'ils sont considérés comme l'un des piliers dans le cadre de la diversification de l'économie. Ce secteur constitue un élément moteur de croissance et de création d'emplois.

Il n'existe pas de politique et de stratégie sectorielle pour le développement du secteur privé. Pour en faire un cadre propice et attractif, il sied de lever les pratiques liées aux modèles économiques centralisés (ou planifiés), aggravées par la lenteur du processus de privatisation entamé depuis 1994 et les conflits successifs.

Le secteur industriel est dominé par l'industrie extractive, constitué essentiellement de l'exploitation pétrolière, de quelques grandes entreprises, de micro, petites et moyennes

entreprises relevant pour la plupart du secteur informel. La production industrielle, très peu diversifiée, est en progression.

Le Congo dispose de véritables atouts susceptibles de promouvoir son développement industriel.

Le Congo a ainsi vu son classement global dans le « Doing Business (2010) » chuter sur les trois dernières années passant du 175ème rang en 2008 au 179ème en 2010, sur 183 pays.

Dans ce contexte, la part du secteur privé hors pétrole ne dépasse guère 5%. Ce manque de diversification économique constitue un risque socio-économique élevé face à la menace d'une baisse des ressources pétrolières à l'avenir.

2.6. Energie

L'objectif global en matière d'énergie est d'amener le plus grand nombre possible des populations à accéder à l'électricité, à l'eau potable et aux services d'assainissement de façon pérenne et au moindre coût, dans un environnement assaini, en tenant compte des couches les plus démunies.

2.6.1. Electricité

La capacité des sites déjà identifiés pour la production de l'électricité est estimée à près de 14 000 MW.

Le Congo dispose de trois (3) centrales hydroélectriques :

- Djoué (15 MW) sur le cours d'eau Djoué ;
- Moukoukoulou (74MW) sur la rivière Bouenza ;
- Imboulou (120 MW) sur la rivière Léfini

Outre l'hydroélectricité, d'autres sources d'énergie sont utilisées :

- Les groupes électrogènes, utilisés par des localités comme réseau public d'électricité ;
- la centrale thermique de Brazzaville (CTB : 32,5MW).

En milieu urbain, le taux d'accès à l'électricité est de 45%. La puissance totale installée est de 89MW en hydroélectricité, 50MW en thermique gaz et 32,5 MW en thermique diesel.

Le réseau de transport est composé de 354km de lignes à 225 KV, 125 km de lignes à 110 KV, 7 postes THT/HT/MT et de 5 postes HT/MT.

Le réseau de distribution est composé de 125 km de réseau 35 KV, 5 km de réseau 30 KV, 640 km de réseau MT et de 548 postes MT/BT.

En milieu rural, le taux de desserte en électricité est de 5,6%.

2.6.2. Eau potable

Les ressources en eau potable totales disponibles sont estimées à 1588 milliards de m^3/an. Les prélèvements d'eau sont effectués pour satisfaire les besoins domestiques (69%), industriels (22%) et agricoles (9%).

En milieu urbain, l'alimentation en eau potable est assurée pour un taux de couverture de 40%. En zone périurbaine l'occupation anarchique de l'espace pose les problèmes de l'implantation des infrastructures de services sociaux de base ;

En milieu rural, l'alimentation en eau potable est assurée soit par l'Etat, les ONG et les partenaires au développement

Le Congo dispose d'abondantes ressources en eau constituées des eaux de surface et des eaux souterraines, avec un potentiel de 88 196m3/an et par habitant qui le classent dans les pays dits (à ressources en eau pléthorique).

Les eaux de surface sont drainées par deux grands bassins fluviaux : le bassin du Congo et le bassin du Kouilo-Niari. Il faut ajouter à ces deux bassins, celui de la Nyanga-Ogoué et de la Louemé.

Le **bassin du fleuve Congo** couvre une superficie de 3,5 millions de Km^2 dont 6,57% soit 230 000 Km^2 situé sur le territoire congolais, sont constitués par les affluents de la rive droite du fleuve Congo. Le principal collecteur est le fleuve Congo qui borde le pays sur plus de 600 Km avec son module inter annuel de 41 700 m^3/s qui lui confère le rang de deuxième fleuve du monde après l'amazone. Les sous bassins les plus importants sont ceux de la Sangha (24000 Km^2), de la Likouala-Mossaka (60000 Km^2), de l'Alima (20 300 Km^2) et de la Nkéni (6200 Km^2).

Le **bassin du Kouilou-Niari** (56000 Km^2) avec un module de 930 M3/s couvre la partie sud-ouest. Le collecteur le plus important est le fleuve Kouilou. Les bassins importants sont ceux de la Louessé (15 630 Km^2) et de la Bouenza (4920 Km^2).

Les bassins côtiers sont ceux de la **Nyanga-Ogoué**(5 800 Km^2) et de la **Louemé** (3 060 Km^2).

La principale source d'alimentation des cours d'eau est constituée par les eaux de ruissellement des précipitations.

D'importants investissements devront se poursuivre pour réhabiliter et étendre les réseaux de distributions en zone urbaine et rurale pour lesquels les taux d'accès des populations demeurent faibles.

2.7. Transport

L'état des réseaux du système de transport congolais reste préoccupant malgré les efforts entrepris dans le cadre de la municipalisation accélérée, du fait de l'étendue des dégradations des infrastructures et équipements sur l'ensemble du territoire national.

Les carences des différents modes de transport (ferroviaire, routier, aérien, fluvial et maritime) engendrent de nombreuses conséquences néfastes sur tous les autres secteurs de l'économie, en particulier les secteurs productifs.

Avec les difficultés que connaît actuellement le système de transport congolais, celui-ci a fortement contribué à la baisse des exportations des grumes, et à l'augmentation des prix de revient des marchandises.

2.7.1. Le transport ferroviaire

Le réseau ferroviaire compte 795 km de voies ferrées, de Pointe Noire à Brazzaville et de Mont-Mbélo à la frontière Gabonaise.

Les infrastructures du chemin de fer, déjà en très mauvais état avant 1997, malgré les efforts de réhabilitation en cours, dispose de nombreuses sections dont les plateformes sont dégradées, et le ballast en mauvais état. Certaines parties importantes de la voie doivent être remplacées et de nombreux ouvrages d'art (ponts ou viaducs), nécessitant une réhabilitation, tout comme la plupart des bâtiments commerciaux et ateliers du CFCO.

Pour sa part, le transport de passagers est délaissé au profit du transport de marchandises, non seulement parce que celui-ci est plus rentable, comme le montre les performances de ces dernières années, mais surtout parce qu'il s'exerce avec moins de contraintes de sécurité qu'exige le transport de voyageurs.

La congestion des routes urbaines de Brazzaville et de Pointe-Noire, dont l'impact sur la productivité des secteurs économiques et administratifs est avéré, justifie la nécessité de diversifier les modes de transport et de favoriser la mobilité dans ces deux villes. Il est prévu la mise en service des trains urbains qui nécessiteront la réhabilitation et l'extension des infrastructures existantes, l'acquisition du matériel remorqué et moteur.

Les infrastructures du chemin de fer étaient fortement endommagées avant les guerres de 1993 à 1999. Ces hostilités ont accéléré la dégradation des infrastructures et des équipements. Ainsi, toutes les 32 gares situées entre Pointe Noire et Brazzaville étaient dégradées.

L'option d'un nouveau tracé ferroviaire, longue de 1.767 kilomètres, vient se joindre aux efforts de la construction de la nationale Pointe-Noire-Brazzaville-Ouesso, atout indispensable à la jonction Sangmelina-Souanké.

2.7.2. Le transport Routier

Le réseau routier national compte 20.925 km, dont moins de 10% de voies sont bitumés(1976 km), y compris les voiries urbaines. Le fait d'avoir essentiellement un réseau routier en terre (plus de 90%) pose un problème de viabilité du réseau.

Il s'ensuit que plusieurs axes routiers sont impraticables en temps de pluie :

- entravant considérablement la circulation des biens et des personnes ;
- contribuant à l'augmentation du nombre d'accidents de circulation (1% entre 2009 et 2010).

Sur le plan réglementaire, le manque d'un fichier informatisé de titres de propriété de véhicules et de permis de conduire constitue un problème pour la sécurisation de ces documents.

Il en est de même pour la permissivité de la réglementation en matière de pollution automobile, laisse libre cours à l'importation de véhicules polluants "usagés".

Des mesures ont été prises dans la systématisation des contrôles techniques où des centres ont été implantés à Pointe-Noire et à Brazzaville. Pour s'assurer de la qualité des véhicules de seconde main qui sont importés, il serait judicieux d'établir un grand centre dans les limites du Port Autonome de Pointe-Noire où il sera institué un contrôle de qualité pour chaque engin. Pour ceux qui ne réunissent pas les conditions, ils se seront réexportés vers les pays d'origine.

La signalisation routière est en cours de renforcement, tout comme le maillage des gares routières dans les principaux centres urbains. De plus, la réglementation routière est en voie de mise à jour en vue de l'adapter aux nouveaux défis liés à la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique et la sécurité routière.

2.7.3. Le transport Aérien

Le réseau aérien comprend trois aéroports internationaux (Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo) et six aérodromes secondaires (Nkayi, Sibiti, Mossendjo, Makoua, Dolisie Impfondo, Djambala et Ouesso).

Les aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire (en cours d'extension) ont été modernisés à coup d'investissements importants, notamment par la construction d'une nouvelle aérogare et d'une 2e piste à l'aéroport de Brazzaville.

Pour parachever le processus de modernisation, ces aéroports ont été mis en concession aux fins de rehausser la qualité des services offerts, tant au niveau des pistes qu'au niveau des aérogares ou des zones de fret.

Quant aux aérodromes secondaires, la très grande majorité est en mauvais état et posent d'énormes problèmes de sécurité dans certains cas.

Seules 4 de ces aérodromes, sur un total de 8, sont opérationnelles, tandis que celui de Djambala, dont la capacité est portée aux aéronefs de type Boeing 373, va s'ouvrir à l'exploitation en 2013.

Dans ces aérogares, non seulement les pistes ne sont pas correctement équipées, mais il manque parfois de tours de contrôle, rendant les conditions de décollage et d'atterrissage très risquées.

La très faible densité des stations météorologiques (moins de 0,05‰), ajoutée à la faible fréquence d'émission de bulletins météorologiques (une fois par jour) augmentent les risques de navigation aérienne dans le ciel congolais.

La sécurisation des vols sur l'ensemble du territoire et le maintien des installations nouvellement acquises constituent les principaux défis pour les années à venir.

Ainsi, on peut avoir la possibilité de voyager sur le territoire national, en empruntant selon les compagnies, par Equatorial Congo Airlines (ECAIR), Nouvel Air Congo, Aero Service, Canadian Airways, Emeraude, Equaflight Services, Trans Air Congo (TAC), Equajet ou Mistral Aviation.

Les aéroports internationaux de Brazzaville, d'Ollombo et de Pointe-Noire ont été mis en concession.

2.7.4. Le transport Fluvial

Le réseau fluvial navigable est de 7.276 km dont 5.200 km pour le réseau international et 2.076 km pour le réseau intérieur.

Le réseau fluvial intérieur comprend les vois navigables suivants : la Léfini, la Likouala Mossaka, la Likouala aux herbes, l'Alima, le Kouyou, l'Ibenga et la Motaba.

Le fleuve Congo constitue un des éléments essentiels du réseau de transport fluvial du pays et forme avec l'Oubangui l'axe trans-équatorial du réseau fluvial international.

Au cours de ces dernières années, des efforts importants ont été consentis par le gouvernement pour améliorer les conditions de navigation dans les eaux fluviales congolaises.

Cette situation se justifie par le faible investissement dans l'aménagement des quais et des entrepôts, ainsi que par le manque d'organisation du trafic au port de Brazzaville où la durée des formalités arrivée de voyageurs est restée très élevée. La fluidification du trafic voyageur au Beach de Brazzaville constitue donc un défi important à relever.

L'état des ports fluviaux est préoccupant du fait de la baisse de trafic. L'état des voies fluviales principales et secondaires reste déplorable.

Les voies d'eau fluviales nécessitent des grands travaux d'aménagement, notamment les opérations de dragages, de balisage et de dérochement. D'importantes études ont été réalisées, notamment celles relatives à la réhabilitation des ports secondaires, l'extension du Beach de Brazzaville, et réhabilitation du port de Brazzaville. D'autres projets majeurs sont en cours, à l'instar du dragage et remblaiement de Mossaka, et du dragage des chenaux d'accès au port de Brazzaville.

L'exploitation des atouts naturels qu'offrent le Fleuve Congo et la rivière Djoué à Brazzaville par sa configuration géographique sont autant d'opportunités qui seront exploitées pour créer et développer un transport fluvial urbain.

Avec l'extension de la ville capitale (à Kintélé et à l'île Mbamou) et intégrant le faible développement du réseau routier, ce nouveau mode de transport contribuera à diversifier les modes de transport, mais surtout à fluidifier le trafic urbain.

2.7.5. Le transport Maritime

Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) dispose des infrastructures de transport aux normes internationales et dans un état assez fonctionnel. A travers les chiffres des importations et des exportations, ceux-ci montrent à suffisance les performances croissantes de cette entité. Il constitue un des piliers de l'économie congolaise connaissant un réel regain, depuis le lancement du « programme d'investissement prioritaire », estimé à 450 milliards de Francs CFA.

Cet ambitieux programme prévoit l'extension du terminal à conteneurs, la réhabilitation des quais, l'amélioration des réseaux d'électricité et d'évacuation des eaux usées, la construction des entrepôts et le dallage, etc.

Les gros travaux de réhabilitation en cours (accès, réseaux...) permettront de renforcer davantage la fonctionnalité et la compétitivité de ce port d'éclatement en Afrique Centrale. Ces travaux de modernisation, entrepris avec le soutien de Congo terminal (filiale du Groupe français Bolloré), permettront au PAPN de conforter son rôle de transit et de débordement avec 1000 à 4000 Equivalent Vingt Pieds (EVP).

Toutefois son organisation opérationnelle n'est pas encore optimale et nécessite d'être modernisée. Les équipements et les infrastructures du PAPN, un des ports les plus importants en eau profonde dans le Golfe de Guinée, sont certifiés conformes aux dispositions du Code International pour la sureté des navires et des installations portuaires (Code ISPS). Ce Code, dont les revues d'évaluation avaient été effectuées par les gardes côtes américains, est placé sous la coordination de l'OMI consécutif aux attentats terroristes du 11 septembre 2011.

Le port a obtenu son autonomie en 2000, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial. Le Gouverneur général Antonetti avait posé la première pierre pour la construction de cette infrastructure, le11 juillet 1934. Elle a été ouverte au trafic, le 1er avril 1939, avec la mise en service d'un tronçon de quai de 200 mètres en eau profonde.

Bien que le pays ne dispose d'aucun navire battant pavillon congolais, on relève que le premier paquebot « Le Foucault » avait accosté le lendemain de l'inauguration du port.

2.8. Communication et TIC

Les télécommunications et les TIC sont des éléments capitaux pour le développement de l'innovation, de la compétitivité, de l'emploi et une force attractive pour l'ensemble de l'économie et, au-delà, un catalyseur avéré du développement intégral.

En effet, La convergence technologique, le large bande et la e-stratégie font aujourd'hui partie de toute la stratégie de développement.

Le déploiement des TIC sur l'étendue du territoire national facilitera le renforcement et l'optimisation des performances dans tous les secteurs se rapportant à la vie humaine, générant ainsi une économie prospère et compétitive.

Le dispositif postal et des télécommunications restent préoccupants malgré les efforts entrepris par le Gouvernement, du fait de l'étendue des dégradations des infrastructures et équipements sur l'ensemble du territoire national.

Toutefois, grâce aux efforts en cours dans la mise en œuvre de la Cyber Stratégie, la tendance va vers l'amélioration.

2.8.1. La Poste

Le secteur postal congolais, a connu une concurrence effrénée avec la venue des opérateurs privés, notamment dans les segments postaux à valeur ajoutée.

Dans ce nouvel environnement, l'opérateur public n'a pas pu s'adapter et a accumulé de nombreux motifs d'insatisfaction.

Les deux centres de chèques postaux (CCP) existant à Brazzaville et à Pointe Noire ont été partiellement réhabilités et informatisés.

2.8.2. Les télécommunications

La volonté politique a permis de restructurer le secteur grâce à la mise en place d'institutions (l'ARPCE, la DGPT et l'IPT) afin d'encadrer le développement du secteur et de doter le Congo d'un environnement technologique et juridique propice à l'investissement et à la croissance économique.

Les télécommunications font partie d'un domaine dont la technologie avance à grands pas.

Ainsi, la réalisation de la couverture nationale en télécommunications ne saurait être possible que si l'Etat prend résolument l'engagement d'en faire une priorité en y mettant les moyens financiers nécessaires à la réalisation de sa politique. Le suivi de l'évolution de cette technologie ne se ferait qu'à ce prix.

Au cours de ces dernières années, on a recherché auprès des partenaires, des financements nécessaires à la mise en œuvre de la politique en la matière en vue de la couverture nationale en télécommunications, notamment avec la technologie filaire moderne (fibre optique) et la téléphonie mobile.

2.8.3. Les TIC :

L'intégration dans notre pays de nouveaux concepts technologiques sont :

- La **convergence**, ce terme est utilisé pour désigner deux phénomènes distincts ; la convergence entre les secteurs de l'audiovisuel et des Télécommunications, il s'agit de la possibilité offerte par les progrès des technologies d'utiliser des supports différents. Cette convergence pourrait conduire les opérateurs à proposer à l'ensemble des utilisateurs les mêmes services quelque soient la technologie et les réseaux utilisés ;
- L'**interopérabilité** ou interfonctionnement est la capacité que possède un système informatique à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes informatiques existants ou futurs ; sans restriction d'accès ou de mise en œuvre. Cette notion est absolument cruciale pour le réseau téléphonique mondial et Internet, et aussi pour l'ensemble de l'Economie ;
- Le serveur national, pour l'hébergement de tous les contenus du pays ;
- Le portail national, pour la présentation de l'image du pays (sites WEB).

La mise en œuvre de ces concepts nécessite la contribution de tous les secteurs, d'où la nécessité de mettre en place un Comité Interministériel de Pilotage de la politique nationale des TIC qui aura entre autres missions la coordination et l'orientation du devenir numérique du Congo.

A cet effet toutes les initiatives liées à la gouvernance électronique (e-gouvernement) aussi bien dans l'acquisition des infrastructures que dans les politiques sectorielles des TIC devront faire l'objet d'une concertation nationale sous la coordination dudit Comité Interministériel pour leur mise en œuvre en conformité avec le schéma directeur en cours d'établissement.

Les programmes et projets présentés ci-dessous sont conçus pour tenir compte de cette donne.

La réalisation en cours des projets structurants est une réponse à la réduction de la fracture numérique. Cependant, l'accès aux TIC est encore limité à une catégorie de la population du fait des coûts excessifs des fournitures et des prestations.

2.9. Tourisme et écotourisme

Le tourisme devra contribuer au PIB à hauteur de 10% d'ici à 2016. Cependant, le développement du secteur souffre encore du manque d'une politique stratégique pour son épanouissement.

L'effort du secteur s'est limité à la construction au cours du plan quinquennal, 1982-1986, d'un parc hôtelier de classe internationale à Brazzaville et à Pointe-Noire. Ce parc a été par la suite détruit lors des événements douloureux que le pays a connus.

L'offre d'hébergement est encore très faible.

Malgré leur attrait touristique indéniable, les différents sites touristiques n'étant pas encore aménagés, sont inaccessibles du fait de leur enclavement. Ce qui explique l'absence sur le marché des produits ficelés, attractifs, diversifiés et compétitifs.

Les agences de voyages locales ne jouent pas leur rôle dans la commercialisation de la destination Congo, elles se limitent pour l'essentiel à la vente de billets.

Les structures de loisirs sont très peu diversifiées. Elles se résument en la présence des débits de boisson, des bars dancing, des night-clubs, des salles de jeux, des casinos et des vidéoclubs.

Les nombreux sites naturels, la diversité de la faune et de la flore, la beauté des plages, les chutes, les lacs et les lagunes, les grottes, les valons et les montagnes, les cours d'eau (fleuve, etc.), la richesse du patrimoine culturel, les églises, basiliques et temples historiques, les gorges, les sources, les musées font du Congo un pays à fort potentiel touristique.

La République du Congo, de par son climat et son hydrographie, est une destination de choix pour les touristes et les randonneurs à la recherche de sites sauvages et vierges.

Le pays possède de nombreux écosystèmes splendides et typiques où se rencontre une faune sauvage diversifiée, composée d'éléphants, de chimpanzés, de gorilles, d'avifaune, etc. Pour se rendre à l'évidence, il sied de visiter les lieux symboliques et particuliers comme le mont Nabemba, les grottes de Bihoua, de Fwalwila et de Passi-Passi dans le Niari, les lacs de la zone côtière, les chutes de la Bouenza, de Loufoulakari, de Bela, les rapides du fleuve Congo, etc.

La République du Congo a été classée 3ème destination touristique en Afrique, selon le journal américain New York Times, dans la rubrique « The 46 places to go in 2013 ».

L'annonce a été faite dans un communiqué publié le 6 février 2013 à Brazzaville par le cabinet du Chef de l'Etat Congolais. Le Congo vient après le Ghana et l'Afrique du sud, deux pays en forte croissance économique et dont les atouts touristiques sont assez connus sur le continent.

Selon le New York Times, le Congo occupera à la fin de l'année 2013, la 39ème position dans le monde, un peu juste après la Lituanie, et les villes comme Changbaishan en Chine, Puerto Rico aux Etats-Unis, Bangkok en Thaïlande. Le Congo vient, dans ce classement du journal américain, devant l'Irlande, la France et la ville de New York. Cette position est due au retour de la paix et la quiétude qui règnent au Congo, la reconstruction en cours, le climat des affaires qui s'améliore et les efforts de préservation de l'environnement.

Ces dernières années, le Congo a ouvert au tourisme exotique, les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, Conkouati-Douli et Odzala-Kokoua, ainsi que la Réserve Naturelle Lesio Louna. Depuis quelques années, le Congo travaille pour une économie verte, et les autorités du pays s'emploient à développer le tourisme balnéaire, la pêche au gros (Tarpon) et les randonnées pédestres, ainsi que la construction de refuges et des lodges.

Tous ces atouts, qui devraient permettre au Congo de disposer de réels produits attractifs et compétitifs, n'ont jamais pu éclore à cause de nombreux problèmes/contraintes cités ci-dessus.

La réussite de la stratégie de développement du tourisme requiert l'implication de nombreux autres secteurs. Le caractère transversal de l'activité touristique a suscité des rencontres avec certains secteurs de base, notamment :

- les départements chargés des forêts et de l'environnement dans le but de mieux coordonner les actions au niveau de la gestion des aires protégées et dans le cadre de l'écotourisme;
- la police afin que les touristes ne soient pas importunés au niveau des frontières ;
- les douanes congolaises pour que les touristes aient la possibilité de ramener dans leur pays d'origine quelques souvenirs de notre culture sans tracasserie administrative ;
- les travaux publics dans le cadre de l'aménagement des voies d'accès aux sites touristiques ;
- l'énergie et de l'hydraulique dans le transport et la fourniture de l'eau et de l'électricité aux sites touristiques et de loisirs, facilement accessibles.

2.10. Zones Economiques Spéciales

Les orientations stratégiques des Zones Economiques Spéciales en termes d'objectifs stratégiques, généraux et spécifiques se concentrent sur :

- l'encadrement des PMI/PME qui œuvrent dans le secteur du développement rural ;
- l'identification des promoteurs nationaux et internationaux qui s'intéressent à investir dans les zones économiques spéciales

Durant l'année 2010, quelques actions ont été menées, notamment :

- au lancement de l'avis à manifestation d'intérêt relatif aux études de faisabilité pour l'implantation des quatre zones économiques spéciales (la zone économique spéciale de Pointe – Noire, de Brazzaville, le bipôle Oyo-Ollombo et Ouesso),
- à la sensibilisation des populations riveraines ;
- à la délimitation et le cadastrage des zones économiques spéciales de Pointe – Noire et Oyo-Ollombo.

Aux actions ci-dessus mis en évidence, on pourrait aussi évoquer:

- la zone franche de l'Ile Mbamou ;
- le Port de Yoro ;
- les Structures de Maloukou ;
- la Chaine de Valeur de poissons en cage et l'Aquaculture à Mossaka ;
- le Port à Conteneur de Pointe-Noire.

3. Cadre Environnemental

La qualité de l'air, de l'eau et des sols est un élément crucial pour la vie humaine, animale et végétale. De nos jours, les populations vivent de réels problèmes d'environnement et de détérioration de leur cadre de vie, les écosystèmes sont perturbés et la biodiversité est menacée.

Depuis des décennies, l'environnement s'est de plus en plus détérioré du fait des pressions humaines consécutives à :

- l'augmentation de la population dans les villes ;
- l'occupation anarchique des sols et la mauvaise utilisation des terres ;
- les effets résultant de l'exploitation pétrolière, minière, agricole et forestière ;

- les feux de brousse et le braconnage ;
- le trafic automobile très dense, avec un parc automobile vétuste et un réseau routier délabré ;
- les émissions de polluants provenant des sources fixes et mobiles ;
- l'intensification des nuisances diverses ;
- la prolifération des décharges sauvages à ciel ouvert ;
- la pollution des cours d'eau et des collecteurs naturels.

Il ressort de ce constat que la population est confrontée à la recrudescence de certaines maladies cardiaques ou cardio-vasculaires, diarrhéiques aigues et des allergies diverses.

Le Congo, qui jouit de conditions naturelles favorables au développement des activités agropastorales, offre l'opportunité de produire toute l'année et de placer ses produits sur le marché intérieur et extérieur en contre saison.

Toutefois, la pratique d'une agriculture pluviale due au manque de maîtrise et de gestion de l'eau dans les bassins de production constitue un réel problème.

La dégradation accélérée des écosystèmes d'eau douce, due à la prolifération des herbes aquatiques envahissantes, à l'usage des engins prohibés, des explosifs et des substances chimiques dangereuses, ainsi que la sédimentation, est de nature à détériorer irréversiblement la qualité des eaux et à affecter dangereusement les ressources halieutiques, érodant l'ensemble de la biodiversité.

L'exploitation pétrolière intensive, l'extraction du sable de mer et la dégradation croissante des écosystèmes fragiles comme les mangroves, constituant des zones de fraies, détériorent les sites touristiques et menacent le milieu marin et le cycle de reproduction des poissons.

De ce fait et pour faire face aux situations ci-dessus évoquées, le respect des différents principes suivants peuvent apporter la solution.

Il s'agit de :
- Principe de prévention ou d'action préventive ;
- Principe d'addition ;
- Principe de bonne information ;
- Principe participative ;
- Principe de précaution ;
- Principe de responsabilité ;
- Principe de responsabilité élargie ;
- Principe de responsabilité commune mais différenciée ;
- Principe de subsidiarité ;
- Principe de supplémentarité ;
- Principe d'intégration ;
- Principe du maximum ;
- Principe pollueur/payeur
- Principe de management de qualité ;
- Principe d'universalité ;
- Principe de coopération en vue de l'harmonisation des politiques ;
- Principe de gestion rationnelle des déchets.

3.1. Conservation des écosystèmes

Ecosystème terrestre

Dans le cadre de la conservation et de la gestion rationnelle des ressources de la biodiversité, le Congo a créé un réseau de 14 aires protégées, couvrant une superficie totale de 3.655.402 ha, soit environ 11% du territoire national. Parmi ces aires protégées, seuls deux d'entre elles disposent de plans d'aménagement : les parcs nationaux de Conkouati-Douli et de Nouabalé-Ndoki.

Par ailleurs, dans la dynamique de la gestion concertée et partagée des ressources de la biodiversité, il a été créé deux premiers complexes transfrontaliers :

- le TNS, entre le Cameroun (Lobeké), le Congo (Nouabalé-Ndoki) et la Centrafrique (Dzanga- Sangha), créé par l'accord de coopération du 7 décembre 2000 à Yaoundé (Cameroun) ;
- le TRIDOM, entre le Dja (Cameroun), Odzala (Congo) et Minkébé (Gabon), créé par l'accord de coopération du 4 février 2005 à Brazzaville (Congo).

Tenant compte de la richesse biologique de l'espace géographique du Mayombe, une initiative régionale a été mise en place. Celle-ci vise la gestion commune des écosystèmes de montagnes, limitrophes du Congo (Dimonika), de la RDC (Luki) et de l'Angola (Maiombé). Les gouvernements des trois pays ont signé le texte consacrant la création du complexe transfrontalier par le Mémorandum d'Accord du 24 juillet 2009 à Cabinda (Angola).

L'objectif principal est d'aboutir à la création d'autres Réserves de Biosphère entre les quatre pays limitrophes. La première phase a donné lieu à l'intégration du Gabon dans le processus, au mois de février 2013 à Kinshasa. Ainsi, il est en cours de révision du Mémorandum d'Accord et d'élaboration d'un nouvel instrument juridique.

Une autre initiative transfrontalière est en étude entre le Congo et la Gabon dénommée Plateaux Batékés, adjacente au Parc National du Plateau Batéké (2002) au Gabon et de la Réserve de la Léfini (1961) au Congo.

Avec l'appui du PNUD, un Accord de coopération ayant scellé la création de la binationale Lac Télé/Lac Tumba, entre le Congo et la RDC.

Trois programmes de réinsertion de gorilles et de chimpanzés sont en cours d'exécution au Congo. Les juvéniles, repris aux mains de braconniers, sont suivis et éduqués au sein des projets localisés à Tchimpounga (Jane Goodhall), Lesio-Louna (John Aspinall) et NKoubou (HELP).

Toutefois, il faut relever l'existence d'autres aires protégées : le Parc National de Ntokou-Pikounda, la Réserve de faune du Mont-Fouari, le Domaine de Chasse du Mont-Mavoumbou, le Domaine de Chasse de Nyanga-nord, le Domaine de Chasse de Nyanga –Sud, la Réserve de faune de la Tsoulou, la Réserve de Chasse de la Léfini, la Réserve Forestière de la Patte d'Oie, la Réserve Forestière de Loudima, le Sanctuaire de Gorilles de Lossi, la Zone d'Intérêt Cynégétique de Yengo-Mohali, etc.

Tous ces efforts de conservation se font en partenariat entre le Gouvernement et des ONGs internationales (WCS, WWF et UICN).

Le réseau des aires protégées du Congo couvrait, en 1990, une superficie d'environ 2.680.842 ha. A partir de l'année 2012, cette superficie s'est étendue à 4 353 500 ha, soit 13% du territoire national (> 10% de la norme internationale).

Tableau sur la classification internationale des aires protégées du Congo.

N° d'ordre	Désignation	Catégories UICN	Superficie Antérieure (ha)	Superficie en extension (ha)	Superficie actuelle (ha)	Année de création	Année d'extension
1	Parc National de Nouabalé-Ndoki	II	386 592	37 278	423 870	1991	2012
2	Parc National d'Odzala-Kokoua	II	126 600	1 228 000	1 354 600	1935	1955 ; 2003
3	Parc National de Conkouati – Douli	II	504 950	0	504 950	1999	-
4	Parc National de Ntokou-Pikounda	II	427 200	0	427 200	Attente du décret de création	-
5	Réserve de Faune de Mont - Fouari	IV	15 600	0	15 600	1956/1958	-
6	Réserve de Faune de la Nyanga-nord	IV	7 700	0	7 700	1958	-
7	Réserve de Faune de la Tsoulou	IV	30 000	0	30 000	1963	-
8	Réserve de Faune de la Léfini	IV	400 000	230 000	630 000	1951	1963
9	Réserve de la Biosphère de Dimonika		136 000	0	136 000	1988	-
10	Réserve Communautaire du Lac Télé	V	438 960	0	438 960	2001	-
11	Réserve de la Patte d'Oie	IV	240	- 146	94	1935	2009
12	Réserve de Chimpanzé de Tchimpounga	IV	7 000	48 526	55 526	1995	1999
13	Sanctuaire de Gorille de Lossi	IV	35 000	0	35 000	2001	-
14	Sanctuaire de Gorille de Lesio Louna	IV	44 000	129 000	173 000	1999	2009

15	Domaine de Chasse de la Nyanga-sud	IV	23 000	0	23 000	1958	-
16	Domaine de Chasse de Mont -Mavoumbou	IV	42 000	0	42 000	1958	-
17	Zone d'Intérêt Cynégétique de Yengo-Mohali	VIII	56 000	0	56 000		

Depuis 1999, le consortium WCS – CIB – MEFDD et les communautés locales gère durablement la faune sauvage à travers le Projet de Gestion de la Périphérie du Parc (PROGEPP) ; le modèle de gestion de PROGEPP Kabo constitue une référence dans l'espace du Bassin du Congo.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le braconnage, des unités de gestion spécifique du milieu ont été mises en place dans certaines concessions forestières.

Il s'agit de :
- Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage de Bétou ;
- Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage d'Enyelle ;
- Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage de l'UFE Tombo.

Au Congo, les gènes des espèces de faune et de flore sont conservés dans des zoos et des collections florales, constituées essentiellement de parcs, d'essais, de vergers et d'arboretums.

Concernant la conservation ex situ des espèces fauniques, il s'agit seul, du Parc zoologique de Brazzaville, où se retrouvent de pensionnaires servant à agrémenter les visites guidées. Ce zoo, qui a été créé depuis la période coloniale, a subi une perte importante consécutive aux hostilités de juin 1997. Il devra être transformé en un jardin zoologique et botanique. Les études sont en cours avec l'appui de l'ONG AI2D.

Il sied de relever qu'il n'existe pas de banque de gènes animales.

S'agissant de la conservation ex situ des ressources forestières et d'autres espèces floristiques, de nombreuses initiatives existent. Il s'agit de :

1. Le Centre Pilote d'Afforestation en Limba (CPAL), créé dans les années 90, avait mis en place à Ngoua II (Département du Niari) 227 ha comprenant des essais de provenance et de descendance, des parcs à clones, des tests clonaux et un arboretum d'une superficie de 2 ha à Mbadi. Ces expérimentations sont essentiellement constituées de *Terminalia superba* (Limba) ainsi que les essences locales et exotiques à moyenne révolution dont : *Terminalia ivorensis, Cedrela spp* et *Cordia alliodora*.

2. Le Centre de Recherche Forestière du Littoral (CRFL), ayant succédé au Centre Technique Forestier Tropical (CTFT), dispose d'un arboretum de 20 ha, constitué de 80 essences locales et exotiques ainsi que d'un test clonal de *Terminalia superba* (Limba) de 1,2 ha, localisés à Mboku-Situ dans le Mayombe (Département du Kouilou).

Le Centre de Recherche sur les Forêts du Littoral (CRFL) est doté d'une chambre froide d'une capacité de 6m^3, destinée à la conservation des graines d'espèces locales et exotiques, dont le Limba, le Pin et l'Eucalyptus.

3. Le Centre de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles (CR2PI), créé sous les cendres de l'Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles (UR2PI), est localisé à Pointe-Noire et bénéficie des acquis du CTFT. Il gère de nombreuses collections vivantes constituées d'essais de provenance et de descendance, ainsi que des essais sylvicoles, des parcs multiplicatifs, des parcs à clones, des tests clonaux, et des vergers à graines.

   Toutes ces collections, qui couvrent 617 ha environ, sont implantées à la périphérie de Pointe-Noire, à Loudima (Département de la Bouenza), à Malolo (Département du Niari) et au km 45 ou PK 45, au Nord de Brazzaville (Sous-préfecture d'Ignié).

Le CR2PI dispose d'un important patrimoine génétique en eucalyptus représentant une banque de gènes à partir duquel a été réalisé le travail d'hybridation dont les clones sont identifiés par marquage et sont labellisées. Elle possède aussi les plus importantes collections *d'Eucalyptus urophylla* du monde, en dehors du pays d'origine.

Ce Centre est également doté de deux chambres froides rassemblant des collections de semences, mais aussi de très nombreux lots de pollen pour les besoins des campagnes de croisements contrôlés.

4. La société Eucalyptus Fibre Congo (EFC), ayant repris les actifs de l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (UAIC) et de l'Eucalyptus du Congo (ECO SA), dispose de plusieurs parcs multiplicatifs d'une superficie totale de 350 ha.

5. Le Service National de Reboisement (SNR) gère 54,79 ha d'essais, dont 35,5 ha de *Pinus occarpa* et *Pinus caribeae* et 18,94 ha *d'Eucalyptus spp*. La plupart de ces essais ont fait l'objet de vandalisme.

6. Le Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Diversité Biologique (GERDIB) possède deux parcelles de 2 ha, constituées de *Pterocarpus sauyoxii, Thieghmella africana, Aucoumea klaineana* et une parcelle de 1 ha de *Baillonella toxisperma* mises en place à Dimonika et à Les-Saras dans le Mayombe, par le projet MAB.

Le GERDIB poursuit les programmes d'études entreprises par la Station de Recherche de Dimonika (STARDI) sur les légumineuses. Il s'agit de *Leucaena leucocephala, Glyciridia calandia, Cajanus cajan,* etc. Cette structure a développé également un programme d'étude sur les essences locales, pour le reboisement des zones dégradées dans le Mayombe, ayant donné des résultats satisfaisants. Il s'agit de : *Tieghemella spp, Terminalia superba, Pterocarpus soyauxii et Baillonella toxisperm*a.

7. Dans des parcelles expérimentales de Loutété (Département de la Bouenza), 21 cultivars de légumineuses arbustives sont conservés dans des collections vivantes du Groupement Communautaire sur la Biodiversité et le Développement (GECOBIDE ; Diamouangana, comm. Pers., 2009). Des nouvelles expérimentations ont été mises en place à l'Ex-ORSTOM à Brazzaville, notamment avec *Canavala spp, Cajanus cajan, Vigna spp, Phaseolus spp*.

8. Le CERVE conduit également un programme de domestication de certaines plantes médicinales, dont la multiplication est faite par marcottage (cas du *Syzygium brazzavillense et Chine)* d'une part, et d'introduction de 9 espèces de Bambou de Chine et de production du *Stylosanthes guineense*, d'autre part.

Un herbier très important existe au CERVE. Il est estimé à 5.300 espèces. Sa modernisation et son informatisation sont en cours. Une collection de spécimens a aussi été récupérée du Centre IRD (ex ORSTOM) de Pointe-Noire. Celle-ci est gérée par le CRFL depuis 2008.

9. Le CERAG conduit un programme de recherche sur l'amélioration de la productivité des plantes. Le centre a un important patrimoine génétique de manioc, d'ignames, d'ignames sauvages et courges locales qui permet de conserver in vitro le germoplasme sous forme des vitroplants sains afin de pallier les pertes sur le terrain.

Le CERAG dispose d'une vitrothèque qui a une capacité de plus de 200.000 tubes à essai. On retrouve au sein de cette entité, des plantes à racines et tubercules (maniocs, ignames, ignames sauvages), les espèces cucurbitacées (courges locales) et le steviarebaudiana (4 clones originaires du Paraguay).

10. Il y a aussi un programme de reboisement et de vulgarisation sur le Moringa menés par Espace Créateurs (ONG) dans la région de Brazzaville.

11. De nombreuses initiatives privées de développent dans les centres urbains. Il s'agit de planteurs de plantes ornementales qui sont mises en évidence.

Ecosystème marin et côtier

En vue d'un suivi régulier du milieu marin et côtier, une série d'activités sont mise en œuvre. Il s'agit des activités portant essentiellement sur (i) le suivi du trait de côte consécutif à l'avancée des érosions, (ii) les pressions que subissent certains écosystèmes particuliers et fragiles comme la mangrove, (iii) la problématique de la gestion des déchets urbains, (iv) les déversements réguliers des hydrocarbures, (v) les prélèvements des ressources halieutiques et (vi) la gestion des aires marines protégées.

Erosions côtières : Durant la période, le trait de côte a connu une avancée qui a amené le gouvernement congolais à prendre les mesures visant à :

- susciter le transfert du site du cimetière de Loango vers une zone moins soumisse aux pressions érosives ;
- procéder au déguerpissement des occupants des zones actuellement loties sur le littoral allant de Pointe Indienne à Matombi.

Restauration des habitats côtiers : Les lotissements anarchiques menacent les zones actuellement couvertes par la mangrove. A la suite du projet Mangrove, financé par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), la FAO s'est engagé à soutenir les actions de protection de la mangrove. Il en est même pour le projet « Carbone Bleu »du PNUE. Celui-ci est aussi un programme visant la restauration ou à la réhabilitation de ces écosystèmes, couvrant le littoral depuis la RDC jusqu'au Cameroun.

Gestion des déchets : En raison du manque d'un plan de gestion des déchets, les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire connaissent des problèmes considérables en la matière.Toutes les ordures et les autres déchets industriels sont déversés dans la nature, sans suivre les procédures usuelles, à savoir : la collecte depuis les ménages, le transport par des engins appropriés, le traitement, le recyclage ou l'élimination dans une décharge communale.

Le système de gestion actuelle des déchets est source de nuisance pour les populations urbaines.Cette situation pourrait trouver de solution pour la ville de Brazzaville, qui dispose d'un plan de gestion des déchets, élaboré avec l'assistance du PNUD.

Pollution et lutte contre les marées noires : En sa qualité de pays pétrolier, le Congo vit chaque année des déversements d'hydrocarbures en mer et à terre, lors du transport des huiles vers le terminal pétrolier de Djéno, la raffinerie de Pointe-Noire ou au moment du chargement du brut.

Etant entendu que les services administratifs habilités dans la gestion des sinistres ne disposent pas de moyens matériels de lutte antipollution, ce sont les sociétés pétrolières qui traitent et recueillent toutes les huiles déversées. Dans ces cas, il est souvent difficile de circonscrire la responsabilité du pollueur.

Le Plan National d'Intervention d'Urgence en cas de pollution par les hydrocarbures, dont le Groupe Technique de Travail soutenu par l'OMI, n'est pas encore mis en œuvre pour des raisons évidentes liées aux obstacles dressées par les institutions publiques et privées existantes. Cependant, le PNIU ayant été adopté par le Gouvernement peut s'exécuter sans problème.

Toutefois, la nomination d'un Préfet Maritime sera un atout pour le suivi et l'exécution des mesures proposées par le PNIU. La dotation de matériels appropriés favorisera le déclenchement à temps de l'alerte pour l'information aux autorités et à la mobilisation des équipes de terrain.

Gestion des pêcheries : Dans le cadre des études liées à la connaissance de la ressource et de l'évolution du potentiel halieutique dans la région du courant de Guinée, deux missions ont été réalisées. Les résultats sont contenus dans les rapports produits par les experts qui ont fait partie de ces missions.
En ce moment, il est attendu une mission qui procèdera à l'évaluation des études sur *« sardinella »*, au courant du mois d'avril 2008.

Conservation de la biodiversité : En matière de conservation de la biodiversité marine et côtière, le Congo a créé le Parc National de Conkouati-Douli, qui dispose d'une zone marine.Malheureusement, des titres d'exploration pétrolière ont été octroyés dans les limites du Parc National, couvrant aussi bien les parties marine et continentale.
Il est en cours de négociation, un mécanisme devant permettre une gestion concertée des problèmes suscités par l'exploitation minière dans les aires protégées. Des mesures spécifiques de conservation devraient être prises en faveur :

- des tortues marines, dont la tortue luth vient nidifier dans la zone de Mayumba jusqu'à Conkouati ;
- des baleines à bosse ;
- des dauphins ;
- des lamantins.

Système d'Information et cartographie : Au cours de la période, il n'a pas été mis en évidence, par des cartes à précision, la situation du littoral. Il est prévu, une assistance du CNIAF dans le montage des cartes ressortant l'évolution du retrait de la côte consécutive aux érosions, y compris des cartes de sensibilité par rapport aux établissements industriels installés sur la bande côtière.

Cependant, dans un souci de gestion de l'information à mettre à la disposition des utilisateurs du milieu marin, un marégraphe a été installé par l'UNESCO, au PAPN.

Les données sur la situation maritime nationale sont collectées et traitées par le programme ODINAFRICA, financé par l'UNESCO et l'OMI. Toutefois, il est établi qu'en l'Afrique de l'Ouest et du Centre, il se ressent un manque de réelles ressources humaines dans le domaine.

Pour y répondre, le sujet concernant les campagnes océanographiques organisées dans le cadre de des programmes spécifiques, notamment AMMA, EGEE et RIPIECSA, ont été mise en place, y compris le renforcement des capacités.

3.2. Environnement

L'état des lieux de l'environnement établi en 1996 par le PNAE avait mis en exergue les faiblesses liées à l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, la pollution accentuée de l'air, la destruction de la faune aquatique et des écosystèmes côtiers, les émissions des odeurs fétides et la prolifération d'insectes.

L'intégration de la dimension environnementale aux stratégies sectorielles nationales répond au souci de mettre en œuvre une politique du Développement Durable qui s'appuie sur les corrélations positives entre l'économie, le social et l'environnement.

La prise de conscience des questions environnementales, ainsi que le manque de stratégie cohérente pour la gestion de l'environnement ont conduit le gouvernement à élaborer un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), cadre au sein duquel s'inscrivent toutes les actions à mener dans ce domaine.

Le plan d'Action Forestier (PAF) et les Stratégies de relance de la politique agricole 2004-2013, et complémentaires au Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), complètent ce cadre.

La particularité de ces plans consiste à s'appuyer sur une action participative des populations concernées, et sur le rôle que doivent jouer les ONG et les associations.

La loi fondamentale du Congo garantit à la population un environnement sain et propice à une vie meilleure.

La loi n° 003/91 du 23 avril 1991 réglemente la gestion de l'environnement au Congo. C'est une loi de portée générale qui détermine les dispositions de base pour une gestion rationnelle des différents domaines de l'environnement. Elle est assortie des textes réglementaires permettant d'appliquer certaines dispositions de la loi.

Ces textes d'application ne couvrent pas toutes les dispositions de la loi et, il est impérieux d'élaborer d'autres afin de compléter ce dispositif réglementaire. Leur application sur le terrain suscite quelques appréhensions de la part des opérateurs économiques, au motif qu'ils ne sont pas informés de leur existence ; ce qui nécessite par conséquent une campagne de sensibilisation soutenue.

La législation environnementale compte plusieurs textes de lois se rapportant à d'autres secteurs. Les insuffisances constatées dans l'application de cette législation nécessitent sa révision, sa mise à jour et qu'elle soit étendue à des domaines couverts par d'autres domaines à savoir : la Convention sur la Diversité Biologique et les Protocoles de Carthagène et de Nagoya, la Convention sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention de Vienne,la Convention de Rotterdam, la Convention de Bales ; la Convention de Stockholm, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la protection de la couche d'ozone ainsi que les Amendements de Londres, de Montréal, de Copenhague et de Beijing y afférents.Le Congo est aussi Partie à d'autres Traités régionaux et internationaux pertinents.

Les actions prioritaires à cet égard sont : la mise à jour de la loi et les textes d'application par rapport aux connaissances scientifiques actuelles, à réduire les dédoublements et conflits d'attribution, la fixation des sanctions réalistes, et plus lourdes pour dissuader les délinquants, la

clarification et l'harmonisation les attributions des différents ministères, le décèlement et le comblement des lacunes en matière de la protection globale de l'environnement national.

Le cadre juridique dans le domaine de l'environnement pourrait être complété par un recours accru aux instruments économiques et aux incitations juridiques.

Ces instruments et ces moyens d'incitation économique font l'objet entre autres de la modification des politiques fiscales pour permettre des abattements pour une dépréciation accélérée, des dégrèvements fiscaux selon des droits d'importation pour le matériel de lutte contre la pollution par exemple et les technologies écologiquement rationnelles.

L'analyse des questions environnementales qui vient d'être réalisée confirme l'état de dégradation de l'environnement au Congo, en dépit des mesures qui sont prises pour enrayer la tendance actuelle. Ces problèmes sont devenus communs à la plupart des pays africains qui ont résolu d'élaborer des plans de gestion de l'environnement souvent avec l'appui de la Communauté Internationale.

Le Congo a élaboré le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui traduit la volonté du gouvernement de participer aux efforts de la communauté internationale de préserver l'environnement planétaire pour le bienfait des générations futures.

L'objectif central du PNAE a été de définir et de développer de manière systématique, rigoureuse et globale, la stratégie du Congo en matière d'environnement. Cette volonté prend aussi en compte les actions futures qui visent à garantir au bénéfice des populations, des droits pour qu'elles jouissent durablement d'un tel environnement.

Cependant, au-delà de cet intérêt, il reste à faire que toutes les conditions de mise en œuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) soient véritablement créées.

3.2.1. Biosécurité et Biotechnologie

Conformément aux exigences du Protocole de Cartagena auxquelles notre pays a souscrit, il convient de mettre en place le mécanisme de gestion des notifications et des demandes d'autorisation. En l'absence d'une politique explicite en matière d'OGM, la description de ce mécanisme demeure tout de même une nouvelle donne. Dans cette mesure et sous réserve des dispositions des articles 5 et 6 du Protocole relatifs respectivement aux produits pharmaceutiques, au transit et utilisation en milieu confiné, le système de gestion des notifications et des demandes d'autorisations adoptés par le Congo nécessite la prise de mesures dans le respect des engagements souscrits.

Le Protocole de Cartagena préconise des droits et devoirs ; il dégage en son article 1 une approche de précaution à laquelle le Congo doit se conformer.

En substance, la principale faiblesse de la législation congolaise consiste en ce que le champ d'application couvert par celle-ci ne prend pas en considération les domaines ci-après : l'importation, l'exportation, le transit, l'utilisation confinée, la dissémination ou la mise sur le marché des OGM destinés à être disséminés dans l'environnement ou utilisé comme produits pharmaceutiques ou dérivés d'OGM.

D'autre part les textes applicables ne traitent pas des mouvements intentionnels et non intentionnels des OGM potentiellement utilisés, du mécanisme des coûts d'évaluation et de gestion des risques liés aux biotechnologies modernes et du confinement qui devront faire l'objet d'une réglementation spécifique.

L'ampleur des dangers permet d'introduire dans la législation nationale, les principes de prévention et de précaution qui peuvent s'analyser comme une revendication de la collectivité sur le contrôle des finalités des OGM. Étant entendu que les enjeux environnementaux du Congo sont à l'interface des découvertes scientifiques, des transformations technologiques, des menaces qui pèsent sur la survie humaine, de l'évolution des valeurs et de la mondialisation, le citoyen est interpellé à revendiquer un droit à l'expressionet à la protection.

3.2.2. Faune et Fore

La faune sauvage des principaux écosystèmes nationaux constitue un véritable réservoir génétique ; elle comprend quantités d'animaux aux espèces très diversifiées et qui demandent à être mises en valeur. Cette faune est composée de tous les groupes connus à savoir : les Mammifères, les Oiseaux, les Reptiles, les Batraciens, les Insectes et bien d'autres encore ainsi que les micro-organismes.

Toutes les espèces de ces animaux n'ont jamais fait l'objet d'inventaire exhaustif, mais certains sondages ont pu révéler l'existence de 200 espèces de mammifères, 617 espèces d'oiseaux, 45 espèces de reptiles, 38 espèces de batraciens et environ 2000 espèces d'insectes.

Dans le domaine des **invertébrés**, on rencontre trois groupes d'hyménoptères constitués de fourmis, d'ichneumonidés, de chlacidoidés et de guêpes. Chez les fourmis, 310 espèces appartenant à 56 genres représentent la plus haute richesse en espèces jamais recensées en Afrique.

Entomofaune

Le Congo dispose d'une gamme d'écosystèmes très variés. Il s'agit des forêts denses, des savanes, des formations steppiques, des zones humides. Cette diversité des écosystèmes doublée de l'étirement du pays en latitude présage de la richesse entomofaunique du Congo. La faune entomologique du Congo a fait l'objet de quelques investigations.

La mission de Villiers et Descarpentries a contribué de manière significative à la connaissance de l'entomofaune congolaise (Nkouka, 1989).

La plupart de ces travaux entomologiques portent sur les aspects appliqués (entomologie agricole, forestière, médicale et vétérinaire). Les études bio systématiques sont léguées au second plan, malgré son intérêt scientifique évident compte tenu de la richesse faunique des écosystèmes. Ainsi, le Congo est, en matière de diversité biologique de la faune entomologique, un champ d'investigation encore en friche.

Revue des connaissances de l'entomofaune

Le nombre d'espèces d'insectes données ici est largement inférieur à ce qui est actuellement connu au Congo. Il ne concerne que les travaux de synthèse disponibles actuellement à Brazzaville au moment où les principales bibliothèques (IRD ex ORSTOM, Faculté des Sciences) détruites pendant les secousses socio-politiques de la décennie 90 n'ont pas encore été réhabilitées. L'entomofaune congolaise est diversifiée. Plusieurs espèces sont décrites dans plusieurs ordres. Il convient de signaler ici, les récoltes importantes faites par Lerü, Legall et Walter qui attendent d'être publiées.

Les Lépidoptères

Les Saturnidae
Plus de 60 espèces de Saturnidae sont connues. Leur répartition géographique est faite (Rougeot, 1965 ; Morin et Rougeot, 1972 ; Morin et Grillot, 1973). Les larves de plusieurs espèces de *Saturnidae* sont comestibles et font l'objet d'un commerce intense. A Brazzaville, les chenilles séchées de *Imbrasia epimethea*, *I. obseura* en provenance du département de la Likouala en vente dans les marchés, représentent annuellement une masse monétaire évaluée à plus de 80 millions de francs CFA (Nkounkou *et al.*, 2000).
Les Sphingidae.Le Congo compte 101 espèces de *Sphingidae*. Les larves de quelques espèces vivant sur *Landolpha lanceolata* et d'autres trouvées sur *Ipomea* sont comestibles.

Autres Lépidoptères

Plusieurs autres espèces de Lépidoptères sont recensées.

On peut citer par exemple : Haplozana nigrolineata (Notodontidae). La chenille de cette espèce est comestible et fait l'objet d'un commerce entre le Plateau de Mbé et Brazzaville qui mobilise environ 20 millions de francs CFA (Dzono, 2002), Coeliades libeon (Hesperidae). La chenille vit sur le bois de fer. Les chenilles de cette espèce sont comestibles.

Eldana saccharina, Busseola fusca, Spodoptera exempta sont nuisibles au maïs ; Hymenia recuvalis ; Leucinodes orbonalis ; Plutella xylostella, Notarcha derogata, Heliothis arinigera causent des dégâts aux cultures maraîchères.

Les Coléoptères

Les coléoptères les plus étudiées l'ont été beaucoup plus pour satisfaire l'appétit des collectionneurs que pour des raisons économiques. Ainsi les groupes les plus connus sont : les Longicornes ou Cerambycidae (environ 280 espèces) ; les cétoines (environ 100 espèces) les Tenebrionidae (73 espèces) (Ardouin, 1978) les Bupestes et les Carabes (Grillot et al., 1978 ; Onore 1978).

Dans cet ordre, beaucoup d'espèces ravageurs sont connues. Certaines espèces s'attaquent aux plantes, plusieurs espèces sont des ravageurs des denrées entreposées. (Delobel et Tran, 1993). Les larves de *Ryncophorus phoenicis* (Curculionidae) sont comestibles et vendues très chers à Brazzaville (12500 FCFA/kg).

Les Orthoptères

Descamps et Donskoff (1968) ont identifié 86 espèces (3 Pyrgomorphidae et 83 Acrididae). Plusieurs espèces sont des ravageurs de plantes. Le célèbre criquet puant, *Zonocerus variegatus*fait partie de ce groupe (Bani, 1990). Cependant d'autres espèces sont comestibles et sont vendues sur le marché de Brazzaville en février et en juillet (Dzono, 2002).

Les Hémiptères

Plusieurs espèces d'hémiptères sont connues. Les cochenilles de manioc (*Phenacoccus manihoti*) et des arbres fruitiers (*Rastrococcus invadens*) et leur faune associée sont les plus étudiées (Fabres *et al.*, 1984). Une espèce de cochenille nouvelle *Stictococcus vayssierei* vient d'être identifiée (Bani *et al.,* 2003). Un grand travail a été fait sur les Aleurodes du Congo par Cohic. Kiyindou *et*

al. (1999) ont mis en évidence la présence *d'Aleurodicus dispersus*. Plusieurs espèces d'Hémiptères ravageurs des plantes maraîchères sont connues.

Les Isoptères

L'existence de plusieurs espèces de termites a été mise en évidence. Ils participent à la dégradation de la matière organique et jouent un rôle important dans la biodynamique des sols. (Garnier-Sillam, 1987). Plusieurs espèces de termites sont comestibles. Aussi, nombre de champignons (termitomycetes) cultivés par certaines espèces de termites constituent-ils une friandise très recherchée.

Les Diptères

Les Diptères constituent l'un des taxons les plus étudiés en raison de leur importance en santé. Une quarantaine d'espèces sont connues chez les phlébotomes (Trouillet et Vattier-Bernard, 1978). Environ 22 espèces de culicoïdes (fourou) sont connues. Des investigations ont été menées par Frezil, Eouzan et Gouteux sur les glossines. De nombreuses données ont été obtenues par Yebakima sur les simulies. D'autres chercheurs se sont investis sur les moustiques. Il s'agit de Bitsindou, Trape, Carnevale, Richard.

La connaissance de drosophiles congolais (71 espèces) est due aux travaux de Vouidiobio (1985).

Les Odonates

Près de 75 espèces d'Odonates sont connues au Congo (Le Grand, 1979). Les larves de quelques espèces d'odonates sont comestibles.

Icthyofaune

L'important réseau hydrographique du Congo et la présence d'une façade maritime font que le Congo héberge dans ses eaux une ichtyofaune. Cette faune des poissons comprend trois composantes : les poissons marins, les poissons dulçaquicoles et les poissons saumâtres. Les eaux continentales congolaises appartiennent à deux provinces ichtyologiques (*sensu Roberts*) : La province Basse Guinée pour les poissons du fleuve Kouilou-Niari et d'autres bassins côtiers comme la Louémé, La Noumbi, la Ngongo et la Nyanga. Les poissons du fleuve Congo et ses affluents appartiennent à la province zaïroise.

Si la faune des poissons marins est relativement bien connue, celle des poissons des eaux douces et saumâtres reste très peu connue, la région étant classée comme la moins connue d'Afrique du point de vue de son ichtyofaune. En effet après les publications de Pellegrin (1930) sur des collections de poissons réalisées par des agents coloniaux dans divers cours d'eau du Kouilou-Niari et de la Nyanga, Daget et Stauch (1968) ont prospecté la région côtière. Il a fallu ensuite attendre les années 1990 pour que Teugels *et al.* (1992) réalisent un inventaire poussé des poissons du cours inférieur du Kouilou-Niari. Ensuite Mamonekene et Teugels (1993) ont publié la faune des poissons de la réserve de biosphère de Dimonika.

Une autre partie relativement mieux connue du point de vue de son ichtyofaune est le système lagunaire de Conkouati (Mamonekene *et al.* sous presse). Au niveau du Bassin du fleuve Congo, des travaux anciens ont été effectués par des scientifiques du Musée Royal du Congo Belge (actuel Africa Museum de Tervuren). Ils ont concerné le fleuve Congo et ses affluents de la rive gauche, ceux de la rive droite restant inconnus. Il existe cependant quelques données fragmentaires sur la faune de la Likouala-aux-Herbes (Mamonekene *et al.,* 1998).

Malgré ces données parcellaires, l'importance numérique de cette diversité dans les eaux continentales se révèle déjà bien grande malgré le très petit nombre de travaux d'inventaire déjà entrepris.

Ichtyofaune marine

L'ichtyofaune des eaux marines est pratiquement homogène dans tout le Golfe de Guinée, c'est-à-dire, depuis la Mauritanie jusqu'en Namibie. Elle compte environ 430 espèces réparties en 98 familles, soit 348 poissons osseux, 52 Requins, 26 Batoïdes et 3 Chimères.

Les eaux marines du Congo d'après Fontana (1981) renferment plus de 150 espèces appartenant à 75 familles sur les 98 familles recensées dans le Golfe de Guinée. Douze de ces familles sont des Sélaciens poissons à squelette cartilagineux (requins, raies et apparentés) et 63 familles de Téléostéens (annexe 1).

Chez les espèces démersales, quelques espèces appartenant à 7 familles sont pondéralement dominantes dans les captures et représente 85% des débarquements.

Ichtyofaune des eaux douces et saumâtres

Les poissons des eaux douces et saumâtres du Congo appartiennent à deux provinces ichtyologique *sensu* Roberts (1975). Il s'agit de la province Basse-Guinéenne pour les poissons du Kouilou-Niari de la Louémé, de la Nyanga et des petits fleuves côtiers d'une part et de la province zaïroise pour les poissons du fleuve Congo et ses affluents d'autre part.

Selon le CLOFFA, la province Basse-Guinéenne compte 333 espèces appartenant à 24 familles primaires (exclusivement d'eau douce), les Cyprinodontidae constituent la famille la plus riche, suivie de celle des Cyprinidae puis des Cichlidae, Mormyridae, Characidae et Distichodontidae. Cette Province est la deuxième en Afrique par le nombre d'espèces endémiques (185 espèces) ; c'est le cas de *Chilochromis duponti* (Cichlidae) rencontré dans le Kouilou-Niari, la Louémé et la Nyanga. Le genre *Aphyosemion* (Cyprinodontidae) a connu une importante spéciation dans la région en relation avec la présence de la forêt (annexe 2). La partie purement congolaise de cette province reste mal connue.

La province zaïroise avec ses 650 espèces connues actuellement et appartenant à 25 familles primaires est dominée par les Cyprinidae et Mormyridae (annexe 2), suivies des Cichlidae, Mochokidae puis Characidae. Beaucoup d'espèces sont endémiques de cette province soit 529 espèces (81%). Ainsi, 7 de 9 espèces de polyptères, tous les *Campylomormyrus*, 3 des 7 espèces d'*Hydrocynus*, tous les *Distichodus*, 3 des 35 espèces de *Synodontis*.

Les rapides en aval de Brazzaville ont été colonisés par un nombre d'espèces très spécialisées dans ce milieu torrentiel. Les adaptations sont soit morphologiques, soit éthologiques.

Si les poissons sont souvent recherchés comme source de protéines, depuis peu, se développe au Congo le commerce des poissons d'aquarium destinés à la vente à l'étranger. C'est ainsi que les

plus recherchés sont les Cyprinodontes et certaines espèces typiques des rapides du Congo comme les *Synodontis* et les Cichlidae des rapides.

Importance de la diversité de l'icthyofaune

La diversité ichtyologique des eaux marines n'est connue actuellement qu'à travers les captures faites par les chalutiers et les pêcheurs locaux intéressés par les espèces d'intérêt commercial. L'ichtyofaune souvent répertoriée ne reflète donc pas la diversité réelle des eaux marines du Congo. Néanmoins on a recensé des nombreuses espèces nobles soit pour le marché local ou extérieur comme *Stromateus fiatola* (likouf), soit pour la pêche sportive comme *Tarpon atlanticus* (tarpon), *Spyraena guachancho* (barracuda).

Malgré le petit nombre de travaux d'inventaire réalisés, la diversité spécifique des eaux continentales en poissons se révèle déjà très importante. Le modèle d'Huguény (1989) permettant d'estimer cette richesse en fonction de la taille du bassin fluviatile et du débit prévoit un nombre d'espèces inférieur à celui déjà observé malgré des travaux peu poussés.

L'hypothèse la plus vraisemblable est que, cette région a fonctionné comme un refuge lors des périodes de sécheresse, du fait de son couvert forestier, qui a permis plus tard une diversification.

Il reste donc beaucoup d'espèces à décrire car en prenant l'exemple du cours inférieur du Kouilou-Niari et ses affluents dans la réserve de Biosphère de Dimonika (un peu plus de 136.000 ha seulement), 5 espèces nouvelles et un genre nouveau (*Divandu*) ont été décrits. Il s'agit d'un Cyprinidae, d'un Claroteidae et de 3 Cichlidae,

Les Reptiles (Herpétofaune)

Les Ophidiens (Serpents)

Selon Hecketsweiler et Mokoko-Ikonga, les inventaires de serpents effectués dans la forêt du Mayombe au Sud du Pays (UNESCO/PNUD, 1986), révèlent 45 espèces forestières dont 18 arboricoles, 15 terricoles.

Dowsett et Dowsett-Lemaire, dans leurs travaux effectués dans le bassin du Kouilou sud-ouest du Congo, avaient récolté 49 spécimens de serpents appartenant à 25 espèces. Ils précisent qu'actuellement, il existe au Congo 84 espèces de serpents connues, avec plus ou moins huit(8) fouisseurs et quatre(4)espèces semi aquatiques.

Quoi qu'il en soit, les chiffres avancés par ces différents chercheurs est au-dessus de 40 espèces considérées comme une limite supérieure probable pour une localité forestière africaine.

Il est important de préciser que la forêt du Mayombe dans laquelle se sont effectuées toutes ces recherches, est une forêt exondée comme celle du Chaillu(au sud-ouest)et celle de la Sangha au Nord-Ouest.

D'autre part, les serpents du Congo sont connus grâce aux travaux de Mocquard (1887-1906), Mavisse (1960), Villiers (1966) et Trape (1981, 1985). Ceux de Mocquard étaient basés sur des spécimens obtenus par De Brazza et toujours gardés au Musée National d'Histoire Naturelle de Paris. En 1985, Trape a obtenu une grande collection(351 spécimens)dans la région de Dimonika et les résume en 81 espèces de serpents du Congo. Cette collection de Trape est aussi présente au Musée de Paris.

Tableau 2 : Systématique des Ophidiens (Serpents) du Congo

Familles	*Espèces*	*Observations*
Typhlopidae	*Typhlops sp( )*	
Boidae	*Python sabae( )* *Calalbaria reinhardti( )*	Groupe des pythons
Colubridae	*Atractaspis irregularis(**)* *Boiga blandingii(*)* *Graya ornata(*)* *Graya smithii(*)* *Hydraethiops melanogaster( )* *Dasypeltis palmarum( )* *Philothamus dorsalis( )* *Crotaphopeltis hotamboeia(*)*	Groupe des couleuvres
Elapidae	*Boulengerina annulata anulata(***)* *Dendroaspis jamesoni jamesoni (***)* *Naja melanoleuca(***)*	Groupe des cobras , mambas et najas
Viperidae	*Causus maculata(**)* *Atheris squamigera(**)* *Bitis gabonica(*)* *Bitis nasicornis(*)*	Groupe des vipères

( ) : L'espèce considérée n'est pas venimeuse ; (*): L'espèce considérée est moins venimeuse ;

(**) : L'espèce considérée est venimeuse ; (***): L'espèce considérée est très venimeuse.

Les Sauriens (Lézards)

En ce qui concerne les lézards, les documents consultés soulignent la présence au Congo des tortues terrestres et aquatiques, des crocodiles, des varans, des caméléons et bien d'autres à l'instar des margouillats et des geckos.

Tableau 3 : Systématique des Sauriens du Congo

Familles	*Espèces*	*Observations*
Agamidae	*Agama agama*	
Chamaeleontidae	*Chamaeleo dilepsis*	Groupe des Caméléons
Cordylidae	*Gerrhosaurus nigrolineatus*	
Gekkonidae	*Hemidactylus mabouia* *Hemidactylus muricus* *Lygodactylus fischeri*	Groupe des geckos
Lacertidae	*Poromera fordi*	
Scincidae	*Feylinia currori* *Mabuya albilabris* *Mabuya maculilabris* *Panaspis cabindae*	
Varanidae	*Varanus niloticus*	Les varans

Les Chéloniens (Tortues)

Seules les tortues marines ont fait l'objet de nombreuses recherches. C'est le cas des études de Groombridge (1982), celles de Gami et Ngoma (1996). Toutes relèvent l'existence de trois(3)espèces menacées et connues des rivages congolais.

Parmi les espèces de tortues marines rencontrées sur le littoral, il a été identifié cinq espèces (Malouéki, 1996) :

- la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) ;
- la tortue caret (*Caretta caretta*) ;
- la tortue imbriquée (*Erethmochelys imbricata*) ;
- la tortue verte (*Chelonia mydas*) ;
- la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*).

Quatre espèces de tortues terrestres ont été identifiées par Akenzé (2004). Il s'agit des espèces suivantes :

- *Trionyx triungis* ;
- *Pelusios gabonensis* ;
- *Kinixys homeana* ;
- *Cycloderma aubryi*.

Les Crocodiliens

Au Congo, on rencontre trois espèces de crocodiles appartenant à la famille de *Crocodilae* (tableau 4).

Tableau 4 : Espèces de crocodiles rencontrées au Congo

Famille	Espèces	Noms communs
Crocodilidae	*Crocodylus niloticus*	Crocodile du Nil
	Crocodylus cataphractus	Faux-glavial africain
	Osteolaemus tetraspis	Crocodile nain

Les Amphibiens (Batraciens)

Les batraciens sont bien une partie importante de la faune congolaise, abondante, riche en espèces et d'un intérêt zoologique indéniable. Ils sont encore sérieusement négligés et l'on ne peut donner une quelconque explication.

Dowsett et Dowsett-Lemaire(1990) ont présenté les données sur 39 espèces récoltées dans le bassin du Kouilou au Congo occidental. Ces chercheurs estiment que beaucoup d'espèces sont « nouvelles » pour le Congo, mais leur découverte ne présente guère de surprises en raison de leur présence dans les régions limitrophes(le Gabon et la République Démocratique du Congo).

La plupart des espèces sont des formes sylvicoles, bien que plusieurs d'entre elles habitent aussi les zones herbacées en lisière des forêts et des savanes. Toutefois, la découverte de deux(2) espèces d'amphibiens est surprenante comme elles étaient connues seulement du Cameroun.

Par ailleurs, il est signalé la présence de 293 spécimens d'amphibiens capturés au Congo et représentant 38 espèces au Musée de Liverpool(Angleterre). Ces spécimens sont bien accessibles aux visiteurs.

Tableau 5 : Systématique des Batraciens du Congo

Nom Famille	Quelques espèces	Observations
Pipidae	*Xenopus epitropicalis*	
Bufonidae	*Bufo regularis* *Bufo gracilipes* *Bufo maculatus*	Groupe des crapauds
Rhacophoridae	*Chiromantis rufescens*	grenouille
Ranidae	*Dicroglossus occipitalis* *Ptychadena anchietae* *P. peneti* *P.taenioscelis* *Hylarana lepus*	Groupe des grenouilles du genre Rana aujourd'hui mis en élevage
Arthroleptidae	*Cardioglossa leucomystax* *Arthroleptis rufenscens* *A.variabilis*	Groupe des grenouilles
Hyperolidae	*Hyperolius spp* *Leptopelis boulengeri* *L. acelatus* *L. rufus* *L. aubryi* *Acanthixalus spinosus*	Groupe des grenouilles confondues avec les rainettes

Les Mysticètes sont constitués de baleines à bosse, de baleines bleues, de baleines franches australes, de rorquals communs, de rorquals boréals et de rorqual bryde.

Les Odontocètes sont composés de cachalots communs, de l'orque, de faux orques, de dauphin d'Electre, de dauphins de Risso, de dauphins à rostre étroit, de dauphin du Cap, de dauphin commun de dauphin à bosse de l'Atlantique, de Grands dauphins et de Globicéphale tropical.

Avifaune

Les oiseaux dans leur généralité n'avaient jamais constitué par le passé une priorité dans la politique de conservation (l'attention était beaucoup plus focalisée sur les grands mammifères).

Aujourd'hui, les données sont totalement différentes, le Congo a adhéré à des Conventions et Accords portant sur la conservation des oiseaux. On peut citer entre autres la Convention sur la

conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA).

Avec ses 651 espèces connues (Liste des oiseaux d'Afrique Centrale ADIE 1999), le Congo occupe le cinquième rang en Afrique Centrale, derrière la RDC, le Cameroun, la RCA et le Gabon. Ce chiffre ne reflète nullement la réalité, étant donné qu'il y a eu moins d'efforts d'observation au Congo qu'ailleurs.

D'après les travaux et commentaires de Bailley, Dorst (1971), Verschuren et Mbani Akangala Mankarika (1982), l'avifaune congolaise est riche et variée.

Les données actuelles sur l'avifaune du Congo concernent particulièrement les zones fluviales, maritimes et de savanes. Les investigations sur les zones forestières ont nettement progressées ces dernières années.

Études ornithologiques

L'ensemble du territoire national n'a jamais fait l'objet d'un inventaire général. La bibliographie sur les investigations faites au 19e siècle n'est disponible qu'au Muséum d'Histoire Naturelle en France ainsi qu'à l'American Museum de New York auquel une partie des spécimens a été envoyé pendant la dernière guerre mondiale.

En 1886, Oustallet avait publié une notice sur quelques oiseaux nouveaux du Congo, rapportée par des naturalistes attachés à la mission De Brazza. *Le naturaliste, page 294.* Le 19 janvier 1895, il publia dans la revue La Nature, *Oiseaux du Congo.*

L. Petit, pour sa part, a publié« *Ornithologie Congolaise ».* Mém. Soc. Zool. France. T. XII. Tandis qu'une note sur *les oiseaux et gibiers de la région du Pool* a été publiée en 1940 par R. Malbrant, Bull. de la Société de Zoologie et de Botanique Congolaise, n° 4, décembre 1940.

Par contre, une étude d'une collection des oiseaux du Congo Français a été publiée par Berlioz en 1941. Bull. du Muséum, Paris, 2e série, n° 2.

Enfin, Schouteden a publié – Note *sur la distribution géographique de deux oiseaux congolais* (*Brachycope anomalia* et *Nectarinia congensis*) Rev. Zool. Africaine, 1922, p. 75.

La fin du 20e siècle a connu l'entrée en lice de quelques ornithologues qui ont apporté des éléments nouveaux, même si les investigations se sont limitées exclusivement à certaines aires protégées comme Conkouati, Dimonika, Léfini, Odzala, Noubalé-Ndoki et Lac télé.

Toutes ces données, nous les devons aux travaux de terrain exécutés par R.J. Dowsett, *Enquête faunistique dans la forêt du Mayombe* et *Check-list des oiseaux et des mammifères du Congo,* 1989. R.J. Dowsett et F. Dowsett Lemaire, Flore et faune du bassin du Kouilou (Congo) et leur exploitation, 1991. Flore et Faune du Parc National d'Odzala, Congo, 1997. Alick Cruickshank et J. Mokoko Ikonga, The birds of the Nouabalé-Ndoki National Park, 1995. Dr. K.V. Bailley, connaissons nos oiseaux.

État de l'avifaune au Congo

L'étude de l'avifaune congolaise n'a été réalisée que dans quelques sites. Le tableau 13 indique les résultats obtenus par site.

Tableau 6 : Nombre d'espèces de l'avifaune recensées par site

Sites	Nombre d'espèces inventoriées	Menaces
Parc National d'Odzala Kokoua	435	Aucune
Parc National Nouabalé-Ndoki	302	Aucune
Réserve Léfini	250	Le passage en janvier et février des Cigognes d'Abdim qui suivent leur voie de migration se heurte à une chasse intensive
Bassin du Kouilou	425	Touraco et calao restent les espèces régulièrement chassées
Réserve Lac Télé	293	Les feux de brousse à répétition constituent une menace permanente pour les nichoirs et dortoirs dans la réserve du Lac télé, ajouter à cela les prélèvements des œufs et des jeunes oiseaux. Au niveau des nichoirs.

Espèces d'intérêt biogéographique

- *Glaucideum capense* (Chevèchette du Cap), dont la forêt ouverte de Nouabalé-Ndoki abrite une des rares populations forestières connues ;
- *Otus icterorhynchus* (Petit duc à bec jaune), espèce discrète et peu connue vivant dans le même habitat ;
- *Bostrychia olivaceae* (Ibis olivâtre) et ploceus preussi (tisserin de Preuss), rares dans les forêts Guinéo-congolaises, mais observés en plusieurs localités dans la région de Nouabalé-Ndoki ;
- *Ploceus albinucha* (Tisserin noir de Maxwell), espèce typique de bordure de savane du nord du bloc Guinéo-Congolais. Nouabalé-Ndoki pourrait être la limite sud de sa distribution au Congo ;
- *Phoeniculus castaniceps* (Tisserin doré de Taveta) est rare et a une distribution similaire à l'espèce précédente ; il est présent à Ndoki.
- *Ploceus subpersonatus* (Tisserin à bec grêle) a une distribution très limitée du Cabinda à l'embouchure du fleuve Congo, il est présent dans le Kouilou à Pointe Noire.

Sites d'importance ornithologique

a) - Site du Lac Télé

Le Congo dispose d'un seul site ornithologique mondialement reconnu, il s'agit de la réserve communautaire du Lac Télé au Nord Congo dont le nombre d'espèces recensées jusqu'à ce jour s'élève à plus d'une quarantaine (Tableau 14). C'est un site RAM SAR depuis le 18 juin 1998. Les comptages des oiseaux d'eau se font annuellement dans le cadre du programme des dénombrements des oiseaux d'eau de Wetlands International.

Ce site regorge une importante population de hérons. On trouve entre autres les hérons pourprés (*Ardea purpurea*), hérons crabiers (*Ardeola ralloides*), Aigrettes garzettes (*Egretta garzetta*), hérons goliath (*Ardea goliath*).

L'anhinga d'Afrique (*Anhinga rufa*) et le cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*) colonisent tous les cours d'eau de la réserve.

Tableau 7 : Résultat des comptages réalisés en 2001dans le site de la réserve du Lac Télé/Likouala-aux-Herbes

Espèces	Quantité
Larus cirrocephalus	2500
Phalacrocorax africanus	1896
Ardea purpurea	1538
Anhinga rufa	771
Bubulcus ibis	480
Egretta intermedia	440
Ardeola ralloides	258
Ceryle rudis	187
Actophilornis	150
Egretta garzetta	133
Ciconia episcopus	120
Egretta alba	82
Nycticorax nycticorax	51
Leptoptilos crumeniferus	49
Vanellus albiceps	38
Megaceryle maxima	37
Actitis hypoleucos	36
Charadrius hiaticula	24
Gypohierax angolensis	21
Ardea cinerea	19
Tringa glareola	19
Scopus umbretta	18
Haliaeatus vocifer	14
Plectropterus gambensis	13
Mycteria ibis	10
Circus aeroginosus	7
Butorides striatus	6
Ardea melanocephala	6
Podica senegalensis	6
Ardea goliath	5
Tringa nebularia	3
Bostrychia hagedash	2
Bostrychia rara	2
Sarkidiornis melanotos	2
Pandion haliaetus	2
Burhinus vermiculatus	2
Glareola pratincola	2
Charadrius tricollaris	2
Pelecanus rufescens	1
Pteronetta hartlaubii	1
Crepcopsis egregia	1
Porphyrio alleni	
TOTAL	8.954

On note dans ce site une forte pression de chasse sur les marabouts (*Leptoptilos crumeniferus*).

La rareté de l'espèce pélican (*Pelecanus rufescens*) dont on a constaté le retour en 2001 est due à une chasse très soutenue ces dix dernières années. L'espèce peut être considérée comme en danger.

Pour les hérons (*Ardeidae*), les plus grandes pressions restent la destruction des nichoirs par les feux de brousse et le ramassage des petits.

b) - Site côtier du Kouilou

Il y a peu d'espèces pélagiques, les espèces les plus communes étant les sternes paléarctiques qui passent en grand nombre. Trois espèces de sternes migrent au Congo, on peut les observer par millier en période de migration à l'embouchure de la rivière Kouilou. Plusieurs centaines d'espèce baguées ont été reprises au Congo.

La seule menace reste la capture massive des sternes par les enfants sur les plages, surtout pour l'alimentation. C'est une habitude à décourager, car elle contribue à la raréfaction des espèces sur leurs terrains de nidification en Europe.

Les immondices de la ville de Pointe Noire ont fait de ce site un véritable dortoir pour les gardes bœufs (Bubulcus ibis), l'assainissement de la ville reste la solution à envisager pour repousser cette espèce le long des côtes.

c) - Site de Brazzaville

Il ne constitue nullement la zone de prédilection pour les oiseaux. Les raisons sont pour cela multiples.

Brazzaville a connu un déboisement et un lotissement spectaculaires en cinquante ans. Sa surface boisée est passée de 1.240 ha (forêts de la Patte d'Oie et de la Tsiémé) en 1939, à 503 ha en 1999 avec seulement 30 ha de forêt utile.

Avec une telle pression sur l'environnement, la population des oiseaux a connu une baisse considérable dans et autour de la ville. Ainsi on peut relever la disparition des espèces comme le calao pygmée (Tockus camarus), le calao siffleur (Bycanistes fistulator), l'ibis sacré (Threskiornis aethiopicus), l'anserelle naine (Nettapus auritus), le héron goliath (Ardea goliath). A cela il faut ajouter la chasse aux passereaux autour de Brazzaville, pour l'alimentation ou pour la vente, spectacle observée au pont de la rivière Djoué, au sud de la ville. L'avifaune congolaise est réputée riche et extrêmement variée. C'est ce que concluent les travaux réalisés par BAILEY & DORST (1971) ; puis VERSCHUREN et MBANI AKANGALA MANKARIKA, (1982). 105 espèces d'oiseaux ont été inventoriées dans l'unique Île Mbamou (DORST, 1971). A noter que la profonde modification des habitats sur ce site a occasionné une disparition progressive de plusieurs composants de son avifaune.

D'après les derniers travaux effectués au Congo par le couple DOWSETT, on dénombre près de 700 espèces d'oiseaux sur l'ensemble des différents types d'habitats à savoir : la zone maritime, la forêt dense, la forêt claire, les savanes et les eaux douces.

Les travaux menés entre temps dans le cadre du Programme ECOFAC et du PROGECAP/GEF-CONGO par ALICK CRUICKSHANK et MOKOKO IKONGA (1995), (HENNENESEY 1995), (DOWSETT LEMAIRE, 1997) et par (MOKOKO IKONGA, 2000) ont permis de porter l'effectif d'oiseaux à 651 espèces .

Des activités de dénombrements d'oiseaux d'eau sont réalisées régulièrement depuis 1997 dans le cadre du Programme des Dénombrements d'Oiseaux d'Eau en Afrique (DOEA) coordonné par Wetlands International. Cette importante activité a permis la découverte de deux nouvelles espèces d'oiseaux d'eau pour le Congo à savoir : *Ciconia ciconia* et *Egretta ardesiaca* (BOCKANDZA-PACO et MOKOKO ICKONGA, 2001).

Certaines espèces rares comme les Tisserins (*Ploceus subpersonatus* et *Ploceus nigrimentum*) sont à localiser au Congo ; *Ploceus nigrimentum* serait présent dans le Centre Congo dans la région de Djambala-Léfini et dans le sud des plateaux Batéké.

D'autres comme *Picathartes oreas* et *Bradypterus grandis* seraient à rechercher dans le Nord Congo ; le Picathartes à cou gris, très vulnérable, pourrait être présent dans la région des monts Nabemba et dans la forêt du Mayombe (zone de Les SARAS). Ces trois espèces sont considérées comme étant menacées dans le Red Data Book de l'UICN (COLLAR et STUART,1985).

Mammifères

En l'absence des résultats des dénombrements des populations tant au niveau des aires protégées que dans les zones banales, on peut se contenter juste de quelques inventaires qualitatifs effectués par certains observateurs et scientifiques à travers le pays.

Deux cent (200) mammifères ont été inventoriés au Congo (MEFE, 1985). Ces données ont été obtenues à partir des enquêtes effectuées dans les aires protégées et complétées par la littérature disponible. Les espèces dominantes de cette faune mammalienne sont principalement : l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis)*, le Gorille de plaines (*Gorilla gorilla gorilla*), le Chimpanzé (*Pan troglodyte troglodytess*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Buffle (*Syncerus caffer nanus*), le Bongo (*Tragelaphus euryceros*), etc.

Vingt-deux (22) espèces de primates sont présentes au Congo (Stuart, 1998 comm. pers.) parmi lesquelles, une espèce endémique connue de la Réserve de faune de la Léfini : le Colobe rouge de Bouvier (*Procolobus pennanti bouvieri*).

Il est important de faire remarquer que certaines espèces faisant partie des espèces inventoriées au Congo, méritent encore d'être confirmées par d'autres enquêtes plus approfondies. Il s'agit notamment des espèces suivantes : *Lycaon pictus, Felis servalin, Pan paniscus* (espèce de chimpanzé jusque-là endémique à la République Démocratique du Congo)*, Papio leucophaeus, Redunca arundinarum et Trichechus senegalensis* (le lamantin).

Outre les mammifères terrestres, certains autres sont aussi connus. Il s'agit des Chiroptères, représentés par Pteropodidae, de Nycteridae et de Molossidae.

La flore congolaise a fait l'objet de nombreuses études. Seul le CERVE dispose d'un herbier représentatif de la flore du Congo, d'environ 35 O00 échantillons, dont les doubles sont régulièrement répartis entre les herbiers du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (France), de Wageningen aux Pays-Bas et du Jardin Botanique d'Etat à Bruxelles (Belgique).

Cet herbier est accessible aux spécialistes internationaux qui désirent obtenir, en prêt, les familles ou les échantillons qui les intéressent. Un catalogue des plantes vasculaires du Congo ronéotypé a été rédigé en 1964 par Descoings, donnant uniquement le nom des espèces existantes dans l'herbier du Centre (environ 1500 ex.).

Un autre catalogue, comprenant environ 4000 espèces, a étéélaboré et terminé en 1975. Y seront incluses les récoltes de A. Bouquet, C. Farron, Y. Attims et P. Sita, effectuées depuis 1964.

Une section s'était occupée plus particulièrement des plantes médicinales à travers l'inventaire des drogues utilisées dans la thérapeutique congolaise, dressé par A. Bouquet (Féticheurs et médecine traditionnelle du Congo-Brazzaville, Mémoires ORSTOM no 36, 1973).

Par ailleurs, l'ancien Laboratoire de botanique de la Faculté des Sciences (tout le patrimoine avait été détruit lors des hostilités de juin 1997), s'occupait plus particulièrement de biologie végétale. Un important travail sur la végétation des Plateaux Batékés avait été effectué par le Professeur L. Makany.

Les activités du CTFT (actuel CR2PI) avaient surtout été dirigées sur l'étude des ressources forestières du Congo et la sylviculture.

Dans le cadre de la mise en valeur du pays, un important travail de prospection a été effectué dans la région à Ouesso dans la Sangha (Inventaire des ressources forestières de la région d'Ouesso, Centre technique forestier tropical, 45 bis, av. de la BelleGabrielle, Nogent-sur-Marne; mai 1972).

Un travail analogue a été effectué dans le massif du Chaillu (Région de la Lékoumou, district de Komono-Zanaga). Tandis qu'en 1974, une enquête de la même importance a été réalisée dans la cuvette congolaise (secteur de Impfondo, Dongou-Epena). Le rapport de cette enquête, terminée en 1975, a été diffusé en 1976.

La mangrove congolaise est localisée dans la zone côtière. Sa superficie est estimée à environ 10.000 hectares. Quatre zones regroupent la majorité des mangroves congolaises : le fleuve Kouilou, la lagune de Conkouati, la rivière de la Louémé et le fleuve Noumbi.

Trois types de mangroves sont recensés :
- la mangrove à *Rhizophora* ;
- la mangrove à *Avicennia* ;
- la mangrove à *Laguncularia*.

Les peuplements de ces mangroves sont dominés par le *Rizophora*. L'arrière mangrove est composée de diverses formations végétales en fonction du relief environnant (colline, montagne, plaine),de la forêt dense sur terre ferme, de la forêt inondée et les formations herbeuses mélangées aux espèces halophytes.

La mangrove congolaise fait l'objet d'une exploitation extensive non contrôlée. Elle est également victime d'une pollution par les hydrocarbures et d'une destruction totale suite au lotissement anarchique.

La réglementation de la gestion et de l'utilisation de la mangrove relève des textes généraux du domaine forestier et des zones humides. Actuellement il n'existe pas de législation spécifique ou de plan d'aménagement propre.

La combinaison des facteurs anthropiques, des faibles superficies et du manque de plan d'aménagement menacent sérieusement l'équilibre écologique de ces écosystèmes entraînant

potentiellement des pertes de biomasses, la disparition des frayères, la diminution de la biodiversité, la réduction de la taille, la vigueur des arbres et la sédimentation des plans d'eau.

Le programme pour la lutte intégrée contre les herbes aquatiques envahissantes, qui est une contribution significative à la protection de l'environnement aquatique, inclut aussi bien les espèces exotiques envahissantes ou non.

Les activités de lutte contre le phénomène d'invasion des plans d'eau par la jacinthe d'eau, la fougère d'eau, la laitue d'eau et diverses espèces de graminées aquatiques(roseaux) sont exclusivement focalisées dans la Likouala et la Cuvette centrale particulièrement dans certains sites des lâchers de la Libénga, la Motaba, la Baillie, la Ndéko, etc.

A terme, les objectifsdu programme se focalisent sur :

- la réduction de façon significative de la pression des principales mauvaises herbes aquatiques envahissantes à base des insectes brouteurs spécifiques et au moyen des aménagements mécaniques, en collaboration avec les populations riveraines ;
- la restauration de l'équilibre des écosystèmes aquatiques ;
- l'amélioration des conditions socioéconomiques, environnementales et sanitaires, en vue de réduire la pauvreté en milieu rural.

3.2.3. Changement climatique et couche d'ozone

En posant les actes de souveraineté visant respectivement la signature et la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, en juin 1992 et en juin 1996, y compris le Protocole de Kyoto y afférent, la République du Congo s'était engagée à circonscrire l'ensemble des activités anthropiques, responsables du réchauffement du climat.

Tenant compte de ses engagements, le Congo a bénéficié de la part du mécanisme financier d'appui, mis en place à Rio au Brésil, des fonds pour rédiger sa communication nationale initiale, présentée en octobre 2001 à Marrakech au Maroc, lors de la septième session de la Conférence des Parties.

Dans le cadre de ce premier travail, l'année 1994 avait été retenue comme année de référence. Le travail de base avait consisté à :

- inventorier toutes les sources d'émissions des gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone en est le principal ;
- répertorier les zones de vulnérabilité, nécessitant les interventions en vue d'atténuer les conséquences ;
- identifier les secteurs et les écosystèmes pour lesquels des mesures d'adaptation seraient indispensables à envisager.

Sur un financement additionnel du Fonds pour l'Environnement Mondial, notre pays a préparé sa seconde communication nationale.A l'instar du précédent, la seconde communication a mis en évidence les données de base de l'année 2000 qui viennent confirmer les résultats obtenus préalablement et en traduisant toutes les propositions énoncées en projets susceptibles de permettre au Congo de s'arrimer aux efforts de la communauté internationale en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Pour ce faire, la politique volontariste de conservation et de gestion durables de ses écosystèmes forestiers ont permis de favoriser l'acceptation auprès des partenaires d'un vaste programme d'aménagement. Celui-ci a été couronné par la certification d'importantes superficies des Unités Forestières d'Aménagement situées dans la partie septentrionale du pays (IFO et CIB).

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, lancé en 2002 à Johannesburg, a suscité un réel intérêt auprès de la communauté internationale que la Banque Mondiale a mis en place un Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF), en appui à l'initiative dénommée Fonds Forestier du Bassin du Congo (CBFF) des Royaumes de Grande Bretagne et de Norvège.

A travers son rôle de poumon écologique et de régulateur du climat mondial, les forêts du Bassin du Congo constitue un patrimoine pour lequel une attention particulière devrait être donnée, par la mobilisation de moyens financiers conséquents et durables.

La Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement est déterminante pour atteindre l'objectif ultime de la Convention-Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 degrés Celsius (2°C) par rapport aux niveaux préindustriels. Elle prend en compte la déforestation, la dégradation, la conservation, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier.

Certaines politiques, stratégies ou approches de mise en œuvre de REDD+ décidés au niveau d'un pays pourraient mener à des impacts négatifs sur l'efficacité, la durabilité et l'équité de la mise en œuvre de REDD+ ou bien sur la biodiversité et le milieu humain dans le cadre plus large du Bassin du Congo. Il semble par conséquent important d'analyser périodiquement ces politiques, stratégies et approches nationales, de les discuter et de décider des mesures communes pour mitiger les impacts potentiels négatifs.

Une certaine normalisation au niveau du Bassin du Congo des techniques et des méthodologies utilisées dans la préparation à et dans la mise en œuvre de REDD+, ainsi que l'échange de données entre les pays pourrait fortement faciliter la préparation à la REDD+ et augmenter l'efficacité de sa mise en œuvre et ainsi sa durabilité.

Phase I : préparation et renforcement de capacités

La République du Congo a été sélectionnée pour la mise en œuvre du Processus pour la Réduction des Emissions résultant de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). Cette sélection a été effectuée par le partenariat entre le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) de la Banque Mondiale et le Programme ONU-REDD du Système des Nations Unies (PNUE, PNUD et FAO) concernant ses efforts en vue de la gestion durable des forêts, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.

En sa qualité d'Etat-Partie à la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatique, le Congo dispose de nombreux acquis en matière de REDD+, à travers la maitrise des techniques performantes sur la sylviculture par le clonage des espèces végétales, la mise en concession des forêts aménagées et certifiées sur la base de standards de qualité.

A terme, la République du Congo entend mettre en place, outre l'Autorité Nationale Désignée (AND), d'autres organes de gestion de la REDD+. Il en sera question aussi d'un plan de communication et de sensibilisation reposant sur la stratégie nationale REDD+, des outils à développer pour consolider la stratégie nationale, des mesures pour lutter contre les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, etc.

Phase II : mise en œuvre des politiques et mesures

Le Congo a adhéré au processus REDD+ depuis 2008. Dans ce contexte, le pays a élaboré son plan de préparation à la REDD+ ou RPP et il entend faire valoir ses acquis à travers :

- les actions du PRONAR, pour l'accroissement des stocks de carbone ;
- la généralisation des plans d'aménagement, pour la gestion durable des forêts ;

- la gestion du réseau national des aires protégées, pour la conservation de la biodiversité.

Face à la complexité du marché du carbone, la communauté internationale s'emploie à lever les préalables à l'ouverture du marché du CO2. Cependant, il sied d'initier des mécanismes d'échanges pour tirer les bénéfices financiers du carbone, à l'instar des négociations en cours pour favoriser la signature d'un « Accord sur les Trois Bassins Forestiers Tropicaux » au monde : Bassin de l'Amazonie, Bassin du Congo et Bassin du Sud-Est asiatique.

Les débats et les négociations sur les forêts et le changement climatique, ainsi que des thématiques comme la gouvernance mondiale sur l'environnement, la préservation de la biodiversité, la transition vers l'économie verte, le paiement des services environnementaux, ont entrainé de nouveaux paradigmes dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

La phase 3 qui porte sur l'opérationnalisation des mécanismes financiers interviendra lorsque des négociations seront ouvertes à la suite de la réalisation des études ci-dessus évoquées.

A côté de la REDD+, de nombreuses autres initiatives sont engagées, notamment la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers, la certification forestière, le FLEGT, le partage équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources biologiques, etc.

Par ailleurs, il est établi que les effets de séquestration de carbone sont nets et particulièrement importants avec les vastes étendues de plantations d'arbres d'essences exotiques (Eucalyptus, pins, Acacia, Cassia, etc.) et autochtones (Limba, Wengue, etc.) autour des grandes villes du pays (Pointe-Noire, Brazzaville, Dolisie, etc.) et les stations de reboisement.

Les quantités séquestrées sont de l'ordre de 48.324.000 t C/ha pour une superficie plantée de 20.135 ha de 1995 à 2002 (source : Rapport sur l'analyse des mesures d'atténuation des Emissions des Gaz à Effet de Serre au Congo, août 2002).

Le Congo, partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, pour l'avoir signée le 06 juin 1992 et ratifiée le 25 juin 1998, s'est engagé à honorer à ses engagements en présentant à la communauté internationale ses communications nationales révélant ses émissions et absorptions chiffrées des Gaz à Effet de Serre.

Les rapports sur les inventaires dressent le bilan des sources anthropiques et des puits d'absorption des GES au Congo pour 1994 et 2000. L'analyse des émissions ou des absorptions des différents gaz a été effectuée dans les secteurs suivants :

- énergie,
- agriculture, élevage, foresterie,
- industrie et déchets.

Les principaux gaz pris en compte sont ceux recommandés dans le manuel IPCC : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'hémioxyde d'azote (N_2O), les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM).

La démarche stratégique entreprise par le Congo en matière de reboisement et d'afforestation depuis 1946 est de toute évidence susceptible de :

- contribuer efficacement à la lutte contre la dégradation des forêts naturelles et l'érosion ;
- lutter contre la sécheresse et la désertification ;
- permettre de mieux fixer et stabiliser les sols, protéger les bassins versants,
- garantir la fourniture en bois énergie, bois de construction, bois d'industrie, etc., comme on peut le constater sur le tableau 2 ;
- promouvoir le développement économique et social ;
- réduire les émissions des gaz à effet de serre par la séquestration du carbone.

Depuis 1946, le Congo a œuvré pour la mise en place soutenue (préparation des plants, plantation, entretiens permanents et autres travaux sylvicoles) de 81604 hectares de forêts artificielles dans les zones de savane incultes à l'agriculture et dans les parties de forêts dégradées.

Concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les produits les contenant, le Congo a signé le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (S.A.O) le 15 septembre 1988. Il a ensuite ratifié le 16 novembre 1994, la Convention de Vienne sur la Protection de la couche d'ozone, le Protocole de Montréal et son amendement de Londres, de Beijing et de Copenhague.

Les études mettent en évidence, en 1993, la consommation des SAO à 0,012 kg/habitant soit 33,46 tonnes de Potentiel d'Appauvrissement de la couche d'Ozone (PAO) (Bureau ozone Congo, 1995).

Cette consommation place le Congo, parmi les pays visés à l'article 5.1 du Protocole de Montréal, et aussi, parmi les pays à très faible taux de consommation des SAO. Le Congo n'est pas un pays producteur de SAO ; il ne possède pas non plus d'usine de fabrication de matériel de réfrigération ménagère ou industrielle mais importe des SAO pour l'entretien des matériels existants.

La consommation de frigorigènes dans la réfrigération domestique et la réfrigération commerciale est sans cesse en augmentation (Bureau ozone, 1995). La réfrigération domestique parait la plus importante dans la population des équipements frigorifiques.

Les HFC ne sont pas encore utilisés dans le processus de fabrication des mousses au Congo par la Congolaise des Mousses et Plastiques (CMP) qui possède deux unités basées respectivement à Pointe-Noire et à Brazzaville.

Dans la catégorie de source relative à la protection incendie (extinction des incendies) utilisant des halons et leurs produits de remplacement partiels (HFC et PFC) dans le matériel portatif (pulvérisation) et le matériel fixe (noyage total), les HFC et les PFC sont utilisés principalement comme des produits de remplacement des halons dans le matériel de noyage total. Les importations de matériel de protection incendie sont en net croissance : 14 472 en 2000 et 19 259 en 2003.

3.2.4. Catastrophes naturelles, dégradation des terres et érosions

La situation que traverse le monde ces dernières années est accompagnée de nombreuses catastrophes dues aux séismes sismiques, à la sécheresse et aux inondations. Pour répondre à la problématique et pour accompagner le continent africain, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a négocié un financement auprès de la République Populaire de Chine. Ce don octroyé en 2006 a permis l'établissement à Brazzaville d'un Centre Régional de Prévention et de Gestion des Catastrophes.

Ce centre, qui travaille en collaboration avec l'Unité des Sapeurs-Pompiers de Brazzaville, traverse une période difficile, en raison d'une absence de financement pour son fonctionnement et l'acquisition des équipements indispensables pour répondre à ses objectifs.

Le sinistre vécu le 4 mars 2012, consécutif aux explosions de dépôts de munitions de Mpila, n'aurait pu donner l'occasion à cette entité de s'exprimer.

Par ailleurs, on relève que la République du Congo, en proie aux inondations associées aux coupes récurrentes des bois, source principale d'érosion de la couche superficielle du sol et de ses

matières organiques, se trouve vulnérable et perd une partie importante de la terre arable. Ces crues et cette érosion contribuent à la perte des sols et des éléments essentiels à la croissance des végétaux.

L'irréversibilité de l'érosion est la caractéristique de la dégradation des terres, de la rugosité de la surface et les turbulences conditionnant l'évapotranspiration qui amplifie le réchauffement du climat.

La dégradation des sols au Congo est due essentiellement aux déboisements incontrôlés, aux cultures itinérantes sur brûlis et à l'urbanisation anarchique.

L'occupation anarchique des terrains dans les villes congolaises pose le problème fondamental du foncier, problème que le Gouvernement de la République a commencé à résoudre en faisant adopter par le Parlement des lois y relatives. Le plan d'affectation des terres n'est pas encore entrepris.

L'accroissement rapide et incontrôlé des espaces urbanisés engendre naturellement le recul accéléré du couvert végétal. La dénudation ainsi opérée et l'auto construction entraînent la diminution des potentiels d'infiltration et d'évaporation. Par ailleurs, les aires de stagnation des eaux de pluie et de ruissellement ne sont pas assainies. D'où les impacts négatifs sur l'environnement.

Les sols des principales villes congolaises subissent une érosion continue qui entraîne la perte de plus de 25% de terre avec pour conséquence immédiate, la mise à nu des conduites d'eau potable et le déchaussement des infrastructures.

La République du Congo est située dans une zone équatoriale, à forte pluviométrie. Elle est exposée à une grande diversité de risques naturels d'origine essentiellement météorologique et géologique.

Durant plusieurs années, le Congo-Brazzaville connait des risques naturels récurrents, accompagnés de dégâts matériels et humains importants. Les populations victimes de ces dégâts, vivant dans la précarité, ne sont bénéficiaires d'aucun produit d'assurance pouvant les couvrir de ces risques naturels.

Les populations de Ouenzé, Mfilou, Talangaï, Poto-Poto et Moungali à Brazzaville ; de Tchinouka, Tchibamba, Mpita, Dibodo, Tchimani et le Quartier « 120 » à Pointe-Noire ; de Mossaka, Loukolela et Makotipoko (au nord du Pays) ont été plusieurs fois victimes des inondations récurrentes. Dès qu'une pluie tombe à Brazzaville et à Pointe-Noire, les rues et les avenues se transforment en lacs.

Chaque année, les congolais déplorent des pertes matérielles et parfois humaines. A Goma tsé-tsé (Département du Pool), la circulation des trains est régulièrement interrompue à cause d'une importante zone d'inondation. En novembre 2006 à Brazzaville, des pluies torrentielles qui se sont abattues dans la ville avaient été la cause de décès et il avait été déploré des sans abri, suite aux glissements de terrain, à l'érosion des sols et aux inondations qui avaient endommagé ou emporté des bâtiments. Le défaut de curage des rivières et des caniveaux, l'absence des égouts amplifient le phénomène.

A Mossaka et à Brazzaville, Malgré de multiples opérations de dragage menées, le sable rapporté ne reste pas longtemps sur le continent, replongeant ainsi ces localités dans les eaux. Il est donc indispensable de définir dans les meilleurs délais des politiques de prévention des inondations à l'échelle la plus pertinente, qui est, pour les crues fluviales et torrentielles, celle des bassins versant des fleuves et des grandes rivières.

A certains endroits du littoral, notamment sur une partie importante de la baie de Loango, les érosions ont tout rongé. Il y a lieu de signaler qu'actuellement qu'une partie du cimetière de Loango a été emportée par la mer du fait des érosions. Les écosystèmes côtiers tels que les récifs coralliens, les zones humides et les mangroves, sont particulièrement touchés. Ces conséquences seront aggravées par l'accroissement des contraintes exercées sur les zones littorales par les activités humaines.

Ces impacts auront d'énormes conséquences dans le domaine de la santé : augmentation de la malnutrition ; des maladies et des décès liés aux vagues de chaleur, aux inondations, aux tempêtes, aux incendies et aux sécheresses ; des maladies diarrhéiques chroniques plus fréquentes; augmentation de la charge sanitaire ; modification de la distribution spatiale de certaines maladies infectieuses.

Le gouvernement devrait adopter un plan de construction des digues et de prévention des submersions marines. Il serait politiquement incorrect d'attendre que des drames se produisent pour entreprendre des travaux d'urgence.

Au regard des sinistres que subissent les congolais, il faut indiquer que le cadre juridique est très obsolète, accompagné d'un enchevêtrement et d'une confusion de compétences des administrations publiques.

Devant les risques d'inondations graves et des érosions très élevés dans notre pays, il convient de mettre en place des stratégies globales et concertées à l'échelle des territoires à risques pour y faire face.

3.2.5. Déchets solides et liquides

La gestion des déchets a des rapports sur la santé et le bien-être des populations. Les déchets peuvent avoir une action nocive sur plusieurs aspects, notamment :

- le dégagement des odeurs et de liquides répugnants ou nauséabonds pendant la fermentation à l'air libre ;
- la dispersion des fragments de papier, de morceaux de plastique et de poussière par les vents ;
- la prolifération des insectes et des rongeurs, vecteurs de plusieurs maladies ;
- la production des fumées polluantes, lors de la combustion incontrôlée et incomplète des déchets solides.

Estimation de la production et caractérisation des déchets solides

Avec une production journalière par habitant estimée à 0.6 kg de déchets solides, et une taille moyenne des ménages de 7 personnes, la production annuelle des déchets solides ménagers de la ville de Brazzaville est estimée à plus de 300 000 tonnes.

Une étude réalisée par une équipe des chercheurs de l'Université Marien Ngouabi donne les premières indications chiffrées sur la caractérisation des déchets produits dans la ville de Brazzaville. Cette caractérisation a permis d'identifier 8 classes ou familles de déchets qui se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Caractérisation des déchets solides ménagers de la ville de Brazzaville (*Source : Nzila et al., 2004)*

Classe	*Composition*	*Taux (%)*	*Observations*
1	Débris organiques	**37**	Proportion des déchets putrescibles : 46 %.
2	Cartons et papiers	**9**	
3	Déchets plastiques	**11**	
4	Gravats	**4,8**	
5	Métaux	**8,9**	
6	Verres	**4,7**	
7	Textiles	**3,8**	
8	Autres déchets	**20,3**	Particules fines, poussières, sables et balayures

Techniques pouvant être utilisées pour la gestion des déchets solides

La gestion des déchets urbains est souvent constituée de la succession de cinq phases :

- la production des déchets ;
- la collecte et le transport ;
- le tri ;
- la valorisation par le recyclage ;
- le traitement et l'élimination de la fraction non valorisable (par incinération et/ou enfouissement).

Cette procédure est couramment utilisée dans les pays industrialisés disposantde réglementations adéquates et des structures bien organisées et équipées. Il s'agit de véritables filières dont les différents segments sont pris en charge par des professionnels.

Au Congo, ce processus n'est nullement suivi, du fait de l'absence notoire de décharges et de déchetteries.

Pour répondre tant soi peu à la collecte de déchets ménagers, des particuliers s'organisent à les récupérer dans des véhicules réformés et les « pousse-pousse », et les acheminent vers des décharges sauvages, non réglementées.

Outre les déchets solides provenant des ménages qui se retrouvent dans des endroits inappropriés, le sort réservé aux eaux usées et aux autres déchets spéciaux nécessite une attention particulière. En effet, les collecteurs naturels à Pointe-Noire (la Tchinouka et la Songololo) et à Brazzaville, en cours de restauration (la Mfoua et Madoukou-Tsekele), drainent tous les déchets vers l'océan et le fleuve Congo, constituant une source de polluants se logeant dans les tissus des ressources halieutiques (végétaux et animaux) qui vivent dans ce milieu.

Cependant, le manque d'un Centre de Réception des déchets de navires au Port Autonome de Pointe-Noire, de décharges municipales en vue du traitement et de l'élimination de déchets ménagers et industriels à Pointe-Noire et à Brazzaville, de déchetteries pour le tri et d'un système performant de collecte et de transport, reste un problème à résoudre en urgence.

Les déchets spéciaux (pneus, batteries, huiles moteur, etc.) nécessitent un programme spécifique pour la probable mise en œuvre des Conventions de Bâle et de Bamako. Le manque d'incinérateurs pour l'élimination des déchets biomédicaux restent un problème pour les établissements hospitaliers, les établissements hôteliers et les commerces.

Tableau 12 : Principales méthodes de traitement des déchets solides

Techniques	*Méthodes*	*Avantages*	*Inconvénients*
Conditionnement à domicile	- Poubelle de 40 litres en matériau non corrosif et durable	- Garder les habitations propres	- Coût élevé pour l'acquisition des poubelles ; - Nettoyage du récipient avec des désinfectants.
Précollecte	- Poubelle familiale	- Souplesse d'action - Coût supportable par l'abonné - Adapté aux quartiers à faible	- Système informel difficile à insérer dans les secteurs privés formels.

		réseau de voirie - Haute intensité de main d'œuvre (HIMO)	
Collecte porte à porte par camion	- Utilisation de poubelles de 100 litres vidées par des camions bennes	- Adaptée au quartier de haut standing	- Investissements coûteux ; - Non adapté aux quartiers difficiles d'accès.
Collecte par conteneur à partir des points de déchets	- Utilisation d'un conteneur ou d'un bac à ordure situé à des points précis.	- Investissement peu coûteux ; - Adaptés aux quartiers difficiles d'accès.	- Requiert un nombre élevé de conteneurs ou bacs ; - Aménagement préalable des sites d'emplacement pour faciliter l'accès même aux enfants.
Traitement et valorisation	- Tri sélectif	- Création des emplois rémunérateurs ; - Apport d'une valeur ajoutée aux déchets ; - Contribution au développement de l'agriculture.	- Utilisation des grandes surfaces pour les opérations de tri et de compostage
	- Compostage		
Élimination finale des déchets	- Incinération	- Réduction importante des quantités de déchets	- Pollution de l'air.
	- Décharge non contrôlée		- Danger pour la santé publique ; - Nuisances diverses et dégradation de l'esthétique urbaine.
	- Décharge contrôlée	- Procédé salubre ; - Procédé plus économique que le compostage et l'incinération.	- Utilisation des grandes surfaces de terrain - Recours à des équipements coûteux (bulldozers, tracteurs)

3.2.6. Substances chimiques et polluants organiques

Les industries chimiques comprennent principalement les activités pétrochimiques, la production des gaz naturels, des peintures, des savons et des mousses pour lits et meubles. En dehors de la Congolaise de Raffinage CORAF qui utilise une matière première locale en l'occurrence le pétrole, les matières premières des autres industries chimiques sont toutes importées. Des stocks importants de produits chimiques entrent dans le pays et les plus toxiques pour l'homme et l'environnement sont ceux utilisés dans la fabrication des peintures, des mousses, l'agriculture, le traitement du bois, etc.

La liste des matières premières utilisées dans les usines chimiques est très étendue. Dans le processus de fabrication, certaines matières sont utilisées au gramme, d'autres à la tonne. Les sources d'approvisionnement sont diverses: RDC (ex Zaïre), Afrique du Sud, Nigeria, Cameroun, France, Italie, Belgique, Allemagne. (Voir listes des produits chimiques de quelques entreprises en annexe).

En matière environnementale, les effluents industriels sont directement déversés dans la nature, soit dans les cours d'eau proches, soit dans des puisards. A Pointe-Noire, ville de grande activité industrielle, il n'est pas rare de constater que les entreprises chimiques (peinture et mousse), rejettent leurs eaux résiduaires dans des puisards, dans la même zone d'implantation que la SN PLASCO qui puise sa matière première (eau souterraine) du sous-sol, pour la production d'eau minérale.

Les emballages des produits chimiques sont utilisés pour le conditionnement d'eau, de boisson et autres produits alimentaires au mépris de toute règle d'hygiène.

Au Congo, la production, l'importation et l'exportation des produits chimiques sont assurées à différentes échelles de l'économie nationale.

En ce qui la **production**, la composante UFALU/UPAC de la SNPC fabrique des insecticides à formulation liquide, sous forme des bombes aérosols à usage domestique, dénommés *SAFROTIN* et destinés à lutter surtout contre les insectes (moustiques, cafards, etc.).

Les **importations** des produits chimiques y compris les produits raffinés du pétrole qui représentent 9,0% des importations des biens, ont continué à fléchir en 2000, vacillant ainsi entre -10,0% (en 2000) et -7,7% (en 1999).

L'importation des produits chimiques, en République du Congo s'exerce à la fois suivant le canal structuré et le canal non structuré. Le canal structuré ou le canal étatique s'opère généralement par le biais des structures d'Etat qui, soit reçoivent des dons pour des opérations bien déterminées, soit achètent des produits chimiques auprès d'un certain nombre des firmes à travers le monde.

Parmi les structures étatiques par le canal duquel rentre l'essentiel des produits chimiques utilisés en République du Congo, on peut citer celles relevant des tutelles administratives de certains départements ministériels tels que : le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Santé, le Ministère des Hydrocarbures, le Ministère de l'Industrie, etc.

Dans la fabrique des peintures, plusieurs produits chimiques sont utilisés comme matière première par la Congolaise des Produits Chimiques (COPROCHIM) est la plus grande entreprise de fabrique des peintures du Congo.

En dehors de l'industrie pétrolière, la République du Congo ne dispose pratiquement pas de fabriques des produits chimiques destinés à l'**exportation**.

<u>Utilisation des produits chimiques en exploitation forestière</u>

Aujourd'hui, plusieurs entreprises forestières utilisent de grandes quantités de pesticides. C'est le cas de la CIB à Pokola et d'IFO à Gombé, dans le département de la Sangha.

Le principal pesticide antiparasitaire utilisé par les entreprises d'exploitation forestière est le Cryptogil - insecticide polyvalent (fongicide, némacide) très toxique. Il y a aussi la Ceremul et le Lindane.

Par l'entremise de ses nombreuses pépinières locales et semis industrielles et dans les stations forestières reparties sur l'ensemble du territoire national, le Service National de Reboisement (SNR) utilise des produits chimiques.

En effet, pour l'accomplissement de ses objectifs, à savoir : le reboisement, la reconstitution et l'accroissement du patrimoine forestier national afin d'assurer la pérennité des écosystèmes

forestiers, le SNR fait recours aux produits chimiques et plus particulièrement aux pesticides, hormones de croissance et engrais chimiques.

Au Congo, l'utilisation des pesticides et intrants en agriculture remonte à l'époque coloniale lors des grandes campagnes de production des cultures commerciales (café, cacao, palmier à huile et autres).

Les progrès incessants de la chimie organique de synthèse nous dotent de produits de plus en plus actifs pour combattre les parasites et de plus en plus dangereux pour la santé humaine, la survie de la faune et de la flore, bref de la vie tout court.

En effet, l'évolution est extrêmement rapide en ce qui concerne les pesticides. De très nombreux produits nouveaux sont expérimentés et lancés chaque année sur le marché, tandis que d'autres, sont retirés du commerce, soit en raison des dangers qu'ils présentent, soit parce qu'ils sont techniquement dépassés (voir texte CEMAC sur les pesticides).

Depuis son implantation en 1967, la Société Agricole de Raffinage de Sucre (SARIS), utilise à grande échelle les produits chimiques. Ceux-ci peuvent être regroupés en deux grands ensembles :

- les produits chimiques utilisés dans les champs de canne à sucre.

- les produits chimiques utilisés dans la chaîne de production du sucre.

Bien avant même l'indépendance, la lutte anti-vectorielle au Congo a toujours préoccupé les différentes autorités qui se sont succédées.

Le Paludisme reste la première cause de mortalité dans notre pays, en l'absence d'un vaccin, la lutte contre ce fléau est surtout axée sur la prévention d'où l'intérêt tout indiqué d'utiliser différents produits chimiques (insecticides) très dangereux, tel que le DDT.

Le Centre d'hygiène général et d'assainissement, une des composantes du Ministère de la Santé fut créée à cet effet.

L'entrepôt de ce dernier qui ne répond plus aux nouvelles normes d'aération et de sécurité a longtemps servi de magasin de stockage des produits chimiques de tout ordre destinés à la lutte anti-vectorielle.

Le Centre d'Hygiène et d'Assainissement utilise divers produits chimiques pour les travaux d'imprégnation des moustiquaires.

Depuis quelques années, les activités d'imprégnation des moustiquaires sont libéralisées et décentralisées. C'est ainsi que certaines ONG et Associations ont pris le relais dans l'imprégnation des moustiquaires et cela à travers tout le pays.

La SNDE utilise des produits chimiques pour le traitement de l'eau.

3.2.7. Zones urbaines et péri-urbaines

Depuis la fin des années 1970, la rapide croissance des villes (6% l'an) n'a pas été suivie de la construction d'infrastructures et d'équipements publics susceptibles de répondre aux impératifs du développement urbain du fait de l'incapacité technique et financière des services responsables. C'est ce qui explique la situation actuelle, qui se caractérise, d'une part, par une insuffisance

importante de Voiries et Réseaux Divers (VRD) sur une partie importante des espaces urbains, et d'autre part, par le non accompagnement d'un appareil performant de production de logements.

A ce jour, le problème de logement se pose avec acuité. La situation s'est fortement dégradée avec les conflits socio-politiques que le pays a connus, aggravant ainsi la précarité de l'habitat. L'Etat n'a toujours pas réussi à résorber le déficit en logements que connaît le pays.

De 1985 à 2004, aucun programme de logements sociaux n'a été réalisé. Les programmes de logements sociaux actuellement en cours ont connu leur début en fin 2004.

L'auto - construction demeure le mode principal d'accès au logement. Elle a permis la réalisation d'environ 218.000 logements, soit 98% du parc immobilier national. Cependant le parc immobilier issu de l'auto - construction comporte un grand nombre (62,5%) de logements non convenables, inachevés, non équipés ou sommairement aménagés.

Les besoins en logements sont loin d'être satisfaits. Ils sont estimés à 13.550 unités pour les deux principaux centres urbains du pays par an, pour une offre annuelle effective de 2000 logements à Brazzaville et à Pointe Noire.

La difficulté d'accès au logement à un prix abordable est aujourd'hui ressentie par la grande majorité des ménages qui vivent dans des habitations insalubres et précaires. Elle touche fortement les populations pauvres. Les données de l'enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM 2005) l'illustrent parfaitement.

Le coût élevé des biens fonciers est l'une des causes de l'étalement des quartiers périphériques, générant des charges importantes d'équipements et de services pour les collectivités publiques.

La demande de logements porte aujourd'hui non seulement sur la baisse du prix des matériaux de construction, des logements décents, du foncier et de l'immobilier, mais aussi sur un cadre de vie doté d'agréments ou de commodités urbaines. La volonté de créer des éco-toilettes pourraient répondre aux besoins en la matière.

3.3. Réforme Foncière

La réforme foncière, émergeant comme un enjeu clé de développement, la politique du gouvernement sur la problématique contribue à la facilitation de l'accès des populations à la terre et participe à l'aménagement économique des espaces de terres propices à la réalisation des projets d'intérêt général.

Cette politique s'articule autour de :

- la sécurisation foncière, critère essentiel d'affirmation d'un Etat et de lutte contre la pauvreté, grâce à l'accès des populations à la terre ;
- la constitution des réserves foncières de l'Etat ;
- la viabilisation des terrains par l'Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains (AFAT), soutenue par le Fonds National du Cadastre (FNC) et le Bureau d'Etudes et de Contrôle des Travaux Topographiques et Cadastraux (BECTC).

La mise en application de ces différents textes par l'administration en charge du domaine de l'Etat s'est soldée par plusieurs déguerpissements et expropriation. La délicatesse et la grandeur de la tâche a conduit le ministère en charge des affaires foncières et du domaine public d'inscrire plusieurs projets pour résorber les problèmes liés au domaine de l'Etat.

Cependant, plusieurs contraintes freinent encore le développement du secteur :

- l'insécurité foncière ;
- la survivance de l'ancienne législation ;
- la spoliation avancée des biens du domaine de l'Etat et ceux des collectivités locales ;
- l'archaïsme des plans des sections des villes ;
- la vétusté des équipements et la dégradation des structures de travail.

Ces problèmes provoquent un déficit des espaces publics, un bradage continu des biens du domaine privé et public de l'Etat, le blocage des investissements, la persistance de la pauvreté en milieu rural, l'amenuisement du domaine de l'Etat.

Il faut noter qu'en dépit de ces problèmes majeurs, quelques acquis ont été obtenus parla mise en place dans les administrations déconcentrées, des circonscriptions foncières et domaniales, en vue de rapprocher l'administration centrale du cadastre des usagers et tous les autres acteurs du foncier.

Dans ce sens, l'exécution de la politique nationale de développement et de promotion d'accès à la terre ou l'atteinte des objectifs fixés par le département n'est possible qu'à travers une action plurielle et concertée inter ministériel.

Tous les projets sélectionnés par le Ministère s'articulent autour d'un grand projet fédérateur intitulé « Projet Cadastre National ».

La réalisation de ces projets permettra d'atteindre l'objectif général qui est celui de la « Maîtrise de la gestion foncière » en République du Congo.

Parmi les programmes et projets retenus, des actions ont été menées et plusieurs autres sont programmées pour les prochaines années. La généralisation de l'éducation des populations à accéder et à acquérir des titres fonciers vient les rassurer face aux héritiers et/ou aux détenteurs de terres. A la recherche de gains, ceux-ci vendent les terres à deux ou trois personnes. Cette situation est à l'origine des problèmes actuellement traités dans les Tribunaux. Selon la valeur de la propriété, le taux fixé pour obtenir un titre foncier est estimé à 3% pour les terrains acquis avant 2012, contre 13% pour ceux acquis au-delà de 2012.

3.4. Aménagement du territoire

La planification du développement et l'aménagement du territoire s'articulent-ils autour des axes de conception et de pilotage de la politique nationale en matière de développement économique, d'études prospectives de définition des objectifs de développement, d'élaboration des schémas d'aménagement du territoire et de mise en œuvre de politiques communautaires sous régionales.

Chapitre III. ECONOMIE VERTE : MODE DE PRODUCTION ET MODE DE CONSOMMATION DURABLES

Notre monde a fondamentalement changé au cours des 50 dernières années. Les économies nationales s'inscrivent de plus en plus dans une structure économique mondiale dans laquelle il est possible de se procurer, partout sur la planète, tous les éléments nécessaires à la production des biens et service vitaux. La tendance à la mondialisation est déterminée en partie par la réduction des barrières aux flux commerciaux et d'investissement internationaux. Beaucoup de dommages environnementaux sont dus au volume des activités économiques mondiales. Le

commerce international constitue une part croissante du volume des échanges, facteur de plus en plus important de la transformation de l'environnement.

La mondialisation se poursuit à un rythme très rapide qu'il faut, pour nos pays en développement, bénéficier d'un environnement économique adapté. Le caractère planétaire de nombreux problèmes environnementaux devient plus manifeste. Les politiques commerciales et environnementales demeurent le fondement sur lequel les objectifs de développement durable nécessitent une réelle coordination. L'essor du commerce crée d'énormes possibilités de développement socio-économiques, qu'il constitue un véritable défi pour l'avenir.

La vision de l'économie verte vise à proposer une approche sur différents plans (politique, institutionnel, financier, marketing, formation, sécuritaire, juridique, financier et opérationnel) en vue de parvenir à une autre culture au service du développement.

Dans la perspective d'apporter un appui aux entreprises en matièrede conservation, de préservation et de protection de l'environnement, de la valorisation du savoir-faire traditionnel, de la création des emplois durables, de l'utilisation du potentiel de la diaspora et du développement des partenariats, le pays doit s'engager sur une voie qui lui permettrait d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.

S'engager à faire de l'économie verte un secteur clé du développement économique à l'horizon 2025,on devrait se constituer des outils multiples aux plans politique, institutionnel, juridique, financier, opérationnel, managérial et sécuritaire. Ces différents outils devraient être axés sur la durabilité des modes de production des services et de consommation à la base.

L'environnement est la condition d'un développement durable, le social est la finalité pour laquelle se fait le développement et l'économie est le moyen pour y parvenir.

La crise actuelle que traversent les économies, dans leurs contextes diversifiés, offre une occasion unique de restructurer fondamentalement les économies du monde en les stimulant et en leur apportant les appuis indispensables à travers les énergies vertes, la croissance verte et les emplois verts.

La transition vers l'économie verte permet d'assurer un accroissement des compétences et des valeurs par l'enrichissement des connaissances et dans la création de réseaux verts.

En effet, dans la perspective de diversifier les économies africaines et d'attirer un grand nombre d'investisseurs à profiter des immenses opportunités qu'offrent aujourd'hui les pays en développement et ceux à économies émergentes, disposant d'un environnement adapté, la ville de Pointe-Noire accueille un événement annuel sur l'économie verte.Il s'agit du Green Business, une opportunité prônée par la communauté internationale, qui permet par son essence de stimuler la croissance grâce à la création d'emplois verts.

Cette initiative bénéficie de l'appui du Secrétariat Général de la CEEAC, de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire et les autres partenaires du monde des affaires. Elle donne aux différents acteurs économiques, l'opportunité de consolider leur éco-culture et d'assurer la promotion de leurs activités à travers les technologies plus vertes, plus propres et moins polluantes, pour contribuer à la réduction de leurs impacts sur les êtres humains et leurs cadres de vie, ainsi que sur la faune et la flore.

L'organisation de cet événement constitue une invite du secteur privé de faire les bons choix dans leurs investissements, dans le respect des normes environnementales et sociales.

A titre d'illustration, les forêts du Bassin du Congo, en tant que second poumon écologique du monde, jouent un rôle primordial dans la régulation du climat global et contribuent à

l'accroissement du stock de carbone forestier. Comme vous le savez, depuis un certain nombre d'années, 12 millions d'hectares de forêts de ce grand massif forestier ont été aménagés et 4,7 millions d'hectares certifiés, assurant ainsi au Bassin du Congo une reconnaissance internationale de la qualité de gestion d'une partie de plus en plus grande de sa forêt.

Au travers de sa biomasse et de sa richesse écologique, l'organisation du Grenn Business est une occasion de se lancer dans des créneaux d'investissement qui allie rentabilité-développement durable.

Les dotations factorielles du Bassin du Congo dans les domaines de l'éco-construction, l'éco-tourisme, l'agro-industrie, l'exploitation minière et pétrolière sont des gages sûrs qui peuvent garantir une pérennité de des affaires. Il en va de même, pour ceux qui se proposent de se lancer dans le domaine de l'assainissement, du recyclage et du traitement des déchets, on y trouve un créneau inexploré. Le cas précis de la ville de Pointe-Noire est évocateur. Ne disposant d'aucun complexe de décharge des ordures, celles-ci sont abandonnées dans des zones inappropriées, constituant des risques pour les hommes et leur environnement. Vous avez là, une opportunité d'envisager des investissements pouvant générer des résultats probants.

Les chercheurs sont appelés pour explorer de nouveaux champs de recherches que leur offre ce vaste poumon écologique que constitue le Grand Bassin du Congo dans les domaines des industries fines de la pharmacopée et des huiles essentielles, de l'agriculture et de l'élevage.

Toutes les initiatives d'investissement en faveur du développement du Green Business au Congo en particulier et en Afrique Centrale en général, bénéficient des conditions des termes de l'Accord, signé en avril 2010 entre le Gouvernement congolais et la Chambre Consulaire de Pointe-Noire, révèlent le champ d'intervention, en appui aux initiatives des opérateurs économiques.Les outils pour réussir l'exercice sont : le plaidoyer, la concertation, les normes, les incitations, les sanctions et l'évaluation de l'impact des mesures de production et de consommation durables.

Le consommateur constitue un élément déterminant car, en adoptant les modes de consommation responsables et en les exigeant, les producteurs des biens et services suivront en mettant les moyens nécessaires pour satisfaire la demande.

3.1. Mode de Production durable

L'adoption de bonnes pratiques dans la production se matérialise par le recours à la certification ; et certaines entreprises ont adopté volontairement des démarches de certification qualité, en matière de gestion, de production, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Plusieurs secteurs ont pu améliorer leur démarche en adoptant des normes de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) ou AFNOR.

Le développement durable exige des approches normatives de la production et de la consommation. La finalité est de passer des modes actuels de production et de consommation insoutenables vis-à-vis de celles qui sont durables.

Les mesures préconisées pour tendre vers la durabilité dans tous les secteurs sont constituées par :

- le renforcement des politiques et des législations en matière de pratiques et de consommation durables ;
- la sensibilisation et l'information des acteurs sur les modes de production et de consommation durables ;
- le renforcement des capacités et l'amélioration des divers process de production et de consommation ;

- la mise en place des équipements prioritaires pour améliorer l'environnement technologique et technique ;
- la création de structure de veille et d'alerte dans les secteurs.

En République du Congo, les modes de production par secteur devrait tenir compte de :

3.1.1. L'industrie. Auparavant constituée de secteursutilisateurs de haute technologie et utilisateurs de mains d'œuvre très qualifiée, l'industrie congolaise est inexistante et se résume essentiellement par :

Les **brasseries**(BRASCO), les **boulangeries** et **pâtisseries**et les **usines de production d'eau** (SNDE, OKIESSI, RAGEL-CRISTAL, SN PLASCO - MAYO et GLOBALINE) se rencontrent dans les grandes agglomérations du pays. Malgré les efforts d'installation des unités de recyclage des eaux usées à l'usine BRASCO de Pointe-Noire, les émissions de gaz devrait nécessiter une comptabilisation pour évaluer la quantité minimale qui s'échappe des unités de Brazzaville et de Pointe-Noire. Par ailleurs, plusieurs autres unités industrielles sont implantées sur le territoire national. Il s'agit de : ALUCONGO filiale de COLALU, AIR Liquide, MAAC, SIAT, Iron Japan, Fabrique de Peinture en Afrique (FPA), etc.

L'**agro-industrie**se caractérise par le maintien assuré par la SARIS (Société Agricole et de Raffinage Industriel de Sucre), filiale du Groupe français SOMDIAA/VILGRAIN. Outre les gaz qui s'échappent de l'usine de Moutela, toutes les eaux usées sont directement déversées dans le Niari, sans traitement préalable. Toutefois, il est noté le maintien de la Minoterie du Congo (MINOCO), spécialisée dans la production de la farine de blé ; ainsi qu'une une reprise timide des industries de raffinage d'huile de palme. Concernant les **Laiteries** et **yaourtières** (BAYO), leur production est soutenue, malgré que les approvisionnements de lait et de certains aromes provenant de l'étranger. Cette structure produits aussi les cahiers scolaires, des rames de papier, du papier hygiénique, etc.
L'i**ndustrie forestière** est dominée par le secteur privé (la Congolaise Industrielle des Bois (CIB), filiale congolaise du groupe singapourien Olam qui gère près de1,3 million d'hectares de forêt au nord du pays ; l'Industrie Forestière d'Ouesso (IFO), filiale du groupe germano-suisse Danzer ; l'italienne Likouala Timber ; les malaisiennes TAMAN Industries et Asia Congo Industrie (ACI) ; la chinoise SICOFOR ; les sociétés européennes FORALAC, TRABEC ou encore Mokabi qui est une filiale du groupe français Rougier, etc.). Cette industrie est essentiellement basée sur la transformation du bois en produits facilement utilisables dans la construction des charpentes, des cadres et des ouvertures des habitations, la menuiserie et l'ébénisterie (planches, bastings, lattes, chevrons, placages déroulés ou tranchés, contreplaqués, etc.). Les gaz et les huiles usées, associés aux sciures, sont évacués dans la nature.

L'industrie pétrolière repose particulièrement sur les activités de l'italienne ENI SA et TOTAL CONGO, filiale de la société française. La production pétrolière est aussi issue des américaines CHEVRON Overseas, CMS NOMECO, MURPHY West Africa, OPHIR Congo, SOCO EPC et PERENCO, ainsi que des françaises MOREL& PROM CONGO et CONGOREP. A partir du terminal pétrolier de Djéno, le brut est acheminé dans certains tankers, à partir de la bouée de chargement implantée en pleine mer ; tandis que d'autres sont chargés directement depuis la plate-forme « NKossa ». Le brut de la **SNPC**raffiné par la **CORAF** est distribué dans les « stations-service » **PUMA, X Oil Congo, Total, TEXACO, PRESTOIL, AFRIC'**, etc.Par contre, le gaz est conditionné par **GPL SA,** dans des bombonnes/emballages de 6kgs, 12kgs, 20kgs et 30kgs.Tandis que la société **BOSCONGO** assure des prestations diverses dans les différents champs pétroliers.Les déchets pétroliers font l'objet de

traitement par le système de bio remédiation ou sont stockés dans des décharges privées. Cependant, la grande quantité de gaz est torchée, tandis qu'une partie est récupérée pour alimenter une Centrale à gaz, unité de production d'électricité.

Les cimenteries de Loutété et de Dolisie produisent des gaz émis dans l'atmosphère, accompagnés de poussières, sources de maladies pulmonaires. L'extraction de calcaire, modifiant l'environnement, devrait être suivie d'opérations de réhabilitation du milieu.

3.1.2. Les mines et les minerais. La vocation du Congo, pays producteur de mines solides et de minerais, est reconnu avec les permis d'exploitation ayant existé à Mindouli-Mpassa, à Mayoko, à Dimonika, à Madingo-Kayes, etc.
Actuellement, l'exploration et l'exploitation intéressent l'or, le diamant, les poly-métaux, la potasse, le fer, les carnallites, le mercure, les phosphates, par les sociétés Congo Iron, Congo Mining, Mag Mineral Potasses Congo (MPC), MPD Congo, SOREMI et SINTOUNKOLA POTASH.
Par contre, les minerais (exploités par SOCOFRAN, CGE, MIAMBAMZILA, etc.) sont constitués de calcaire, de sables fins, de gravier, de terre rouge et noire, de pierre concassée et de marbre.

3.1.3. Les habitations. Héritage de la colonisation, du fait de sa situation en zone subéquatoriale, le type d'habitations rencontré n'est pas adapté à la culture et au niveau de vie de la population. Construites avec des briques en aggloméré fait d'un mélange de ciment de portland et de sable, la plupart des habitations des grandes villes encaisse toute la chaleur le jour, rendant torride les nuits. Dans d'autres villes (Dolisie, NKayi, Impfondo ou Ouesso), les constructions se font avec des briques cuites, façonnées à base d'un mélange de terre argileuse.
En dehors des villages où on rencontre encore des cases aux toits en feuille, les maisons en ville sont couvertes de tôle ondulée en aluminium. Les toits en ardoise ont disparu et, çà et là, on peut trouver des tuiles provenant surtout de Chine.
Afin d'apporter à chaque citoyen, un logement adéquat, les Conseils municipaux devraient délibérer et adopter des politiques de construction des villas (R1 ou R2) et des Habitats à Loyer Modéré (HLM), de 4 ou 5 étages, pourrépondre aux besoins qui se ressentent.

3.1.4. L'agriculture et l'élevage. Le monde aborde une phase cruciale de son développement. Cette phase se résume en une équation simple mais incontournable. La planète compte aujourd'hui 7 milliards d'habitants. Cette population est nourrie par seulement 1,5 milliard de producteurs. L'enjeu est d'autant plus important que les bouleversements climatiques, le vieillissement des populations et la baisse des aides publiques au développement influent sur leur productivité. D'où la nécessité de ramener l'attention sur le centre même de notre civilisation qui est l'agriculture. Tant que l'agriculture ne sera pas productive, il sera impossible de nourrir les populations au-delà des producteurs eux-mêmes
Un pays comme le Congo est passé à une cadence budgétaire de 40 milliards par année. Ce montant qui constitue 10 % du budget national ne suffirait pas pour exploser le développement de l'agriculture ; il faut tenir compte de toutes les contingences de la nation.
L'agriculture (arachide, manioc, mais, banane, haricot, patate, igname, aubergine, courge, pois et petits pois, etc.) et **le maraichage** (morelle noire, concombre, oseille, amarante, chou, laitue, piment, poivron, oignon, ciboule, gingembre, persil, etc.) sont essentiellement pratiqués à la houe.
La préparation du terrain peut parfois être faite au tracteur agricole.
Afin d'irriguer les zones à mettre en valeur, il est fait recours à la motopompe.

Toutefois, la production de palmier se fait mécaniquement, et les eaux usées provenant de l'unité industrielle sont déversées dans la nature, les tourteaux réinjectés dans le système d'alimentation énergétique. Des mesures de production durable sont mise en évidence du fait que l'activité d'exploitation est mise en œuvre en régie, tandis que les autres activités sont exécutés individuellement ou au sein des communautés.
Les fruits sont constitués de drupes comme le safou, de mangue, d'avocat, d'ananas, d'orange, de mandarine, de pamplemousse, de mangoustan, de *gambeya lacourtiana* (Longui blanc et rouge – malombo), etc.
L'élevage a pris un recul depuis les événements de 1997. Actuellement, le gouvernement a fait recours à un cheptel volaille, bovin, ovin et caprin auprès des pays de la sous-région et du Brésil. Ainsi, le métayage bovin concerne les départements territoriaux ayant auparavant une vocation d'élevage (Niari, Pool et Bouenza).
La viande fraiche et les œufs sont importés.
Ne disposant d'aucune industrie en la matière, les produits conditionnés sous forme de conserve sont aussi importés.

3.1.5. Le bois et les produits forestiers non ligneux. Tenant compte de leurs droits d'usage, les populations prélèvent le bois mort, pour se chauffer et cuire les aliments, ainsi les autres produits forestiers non ligneux, dans la nature.
Le bois de chauffage est prélevé dans les forêts naturelles ou dans les forêts artificielles. Pour répondre aux besoins en bois, des permis spéciaux sont octroyés à des pétitionnaires qui s'alimentent auprès des coupeurs privés.
Par contre, les rebuts des bois d'Eucalyptus de la société EFC SA sont conditionnés en bois de chauffage.
Les différents produits forestiers non ligneux sont extraits en forêts naturelles et artificielles. Il s'agit particulièrement du miel, des écorces, des gaulettes, de la viande, des feuilles alimentaires (gnetum, marantacées) et médicinales, les racines et les gommes, les sèves, les huiles essentielles, etc.

3.1.6. Les énergies, les combustibles et les lubrifiants. La production de l'énergie provient de diverses sources (hydroélectricité, générateurs mécaniques, solaire, gaz et biomasse).
A partir des **barrageshydroélectriques, des générateurs mécaniques et des centrales à gaz**, l'électricité est transmise vers les transformateurs sur des réseaux THT et HT ; tandis qu'aux ménages, aux administrations et aux unités industrielles, elle est distribuée sur des lignes de 220 volts.
Les privés s'alimentent au **solaire**, en tenant compte de la capacité des condensateurs et des équipements à leur disposition. Cette source est peu répandue, du fait des charges financières qu'elle génère.
Certaines entreprises industrielles recourent à la **biomasse** pour le fonctionnement des chaudières. La bagasse de sucre, la sciure et les divers déchets de bois sont retournés dans le système de chauffage.
La production d'eau est prélevée en surface dans les cours d'eau, et en profondeur dans les nappes phréatiques par des forages. Du point de vue de la durabilité, on devrait recourir à l'eau de surface et réserver l'exploitation des nappes phréatiques au profit des générations futures.
Les **combustibles**sont constitués par les carburants (l'essence, le gaz oil, le mazout et le pétrole lampant), le bois énergie et le charbon de bois. Le charbon de bois est produit à partir de fours traditionnels qui émettent beaucoup de fumées. Les restes de charbon et la terre brulée sont abandonnés sur le terrain, du fait de déplacements fréquents d'un site à un autre, plus proche du lieu d'abattage des arbres.

Les lubrifiants se composent de graisses et des huiles de moteur, essentiellement utilisés dans les unités industrielles et les engins lourds. A l'issue des vidanges, les résidus sont recueillis et stockés (dans les industries forestières) ou sont rejetés dans la nature.

3.1.7. Les innovations, la recherche et de la technologie. Dans le cadre de la multiplicité de ses ressources et la diversification de son économie, le gouvernement congolais s'est engagé à donner une place non moins négligeable aux innovations technologiques.

Les innovations sont surtout liées aux nouvelles technologies. En matière de communication, les premiers smartphone (Elikia) et tablettes (Way-C) de l'Afrique ont été produits par VMK. Ces deux appareils, à écran tactile, fonctionnent avec le logiciel Android de Google et sont assemblés en Chine.

Aux innovations, on peut prendre en compte la boisson « moringa », distillée à base de miel, dont les produits sont appréciés. On pourrait aussi ajouter la mise sur le marché de la bière « Ngok ».

La recherche est couronnée par la production à grande échelle de clones d'Eucalyptus, dont les plants sont utilisés dans les plantations industrielles qui devraient alimenter à terme une usine de pâte cellulosique.

En agronomie, de nombreux efforts sont consentis en vue de l'amélioration végétative de certains cultivars (manioc, arachides, safou, mangoustan, etc.) dont les performances donnent des résultats probants sur le terrain.

La technologie se base dans de nombreux domaines et sur des importations afin d'améliorer la qualité de produits transformés.

3.1.8. La culture, les arts et l'artisanat. Du fait de leur diversification et de leur richesse, la culture et l'artisanat congolais se basent sur la production des œuvres de l'esprit.

La cultureest dominée par la musique et la peinture. De nombreux produits musicaux congolais sont appréciés à travers le monde. Les festivals musicaux ont fait le plébiscite des auteurs et de leurs produits.

La peinture est l'œuvre des acteurs formés à l'Ecole de peinture de Poto Poto. Avec l'inspiration des écoles belges, les peintres de la RDC viennent renforcer les capacités des auteurs nationaux.

Les arts sont particulièrement constitués de statuettes et de plaques en cuivre et en bronze. Les statuettes sont façonnées avec le cuivre, le bois (afrormosia, bois de fer-wengé, ébène), l'argile et le marbre. On devrait relever que certains ustensiles de cuisine en bois ou en argile commencent à disparaitre.

L'artisanat est dominé par les produits en liane, en bois et en raphia.

3.1.9. Lesproduits de la pêche et ses dérivés. Le poisson de mer ou d'eau douce est mis sur le marché congolais aussitôt leur prise.

Le poisson de mer est prélevé tout le long des 180 kms de la côte. Les prises artisanales sont l'œuvre des pêcheurs « Popos », qui utilisent des pirogues à moteur.

Le poisson d'eau douce provient du fleuve Congo et de ses principaux affluents (Oubangui et Sangha), du Kouilou-Niari, du Djoué, de la Nyanga, etc. ainsi que des lacs et lagunes qui foisonnent le littoral.

Les produits dérivés de la pêche, essentiellement composés de poissons salés et séchés et de poissons fumés, sont conservés et mis sur le marché.

3.2. Mode de Consommation durable

Dans le cadre de l'option de l'émergence du pays, envisagée par les autorités, la stratégie de la consommation devrait être axée sur la demande pour modifier l'usage des ressources environnementales et les services économiques de façon à répondre aux besoins et à augmenter la qualité de la vie pour tous, tout en régénérant le capital naturel pour les générations à venir.

Incluant la dimension sociale de la problématique et pour s'assurer durablement et qualitativement du modèle de consommation de la population, les éléments suivants devront être prises en compte :

- le changement structurel à long terme permettant le passage à une économie et des modes de vie durables ;
- l'équité dans l'accès à la consommation ;
- la priorité à la relation entre les ressources environnementaux et les services nécessaires aux besoins de base et à l'amélioration de la qualité de la vie (la nutrition, l'habitat, la mobilité, les loisirs, etc.) ;
- la réorientation vers des opportunités commerciales par la mise sur le marché des biens et services durables et d'étendre leur responsabilité à l'ensemble des impacts du cycle de vie ;
- l'action visant à faire de la demande un levier des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux ;
- la modification des styles de vie et des forces motrices en mettant l'accent sur les revenus, la démographie, la culture et les valeurs, l'usage du territoire, les politiques publiques et le comportement ;
- l'entrainement vers une réelle prise en compte des valeurs, notamment les valeurs éthiques en activant le sens de responsabilité dans les choix à effectuer.

Tenant compte des enjeux environnementaux et de la spécificité culturelle de la population congolaise, la consommation durable devra passer par la conception et la consommation de produits et de services sobres et propres, nécessitant peu d'énergie et de ressources, ne présentant pas de danger pour le consommateur.

3.2.1. Le transport. La culture congolaise constitue un obstacle majeur pour envisager un transport en commun durable. Le co-voiturage pourrait être envisagé lorsque la route de Pointe-Noire à Brazzaville sera achevée et livrée à la circulation. Toutefois, l'absence d'une société chargée du transport urbain dans les grandes agglomérations constitue aussi un frein au développement du transport en commun.

L'avion, le bateau et le train sont des moyens de transport qui favorisent la mobilité entre les axes nord et sud du pays. Cependant, les prix pratiqués pour accéder à ces types de transport ne sont pas à la portée du citoyen moyen.

3.2.2. Le commerce. Le commerce au gros et au demi-gros est dans les mains des étrangers (libanais, ouest africains et chinois). On retrouve les congolais dans le commerce informel au détail. Il sied de noter, les efforts que consentent ces congolais, qui vont se ravitailler directement en Afrique de l'Ouest, en Chine et en Inde.

3.2.3. L'agriculture et de l'élevage. Avec l'arachide (pate d'arachide), le manioc (saka saka, foufou et pain), le piment, les courges, le maïs (dont la bouillie est beaucoup consommée) qui sont transformés et conditionné, les autres produits sont mis sur le marché après qu'on les a simplement nettoyés. Toutefois, on rencontre parfois de la banane sucrée et salée, conditionnée dans du papier plastique.

3.2.4. L'énergie. Le gaz butane est conditionné dans des bombonnes aux différents poids selon les besoins des consommateurs. Le bois est présenté en en vrac par mètre cube, en fagot ou en paquet, parfois sous forme de perches et de gaulettes, tandis que le charbon se vend en tas. L'électricité et l'eau sont vendus en mètre cube. Cependant, l'eau minérale est mise sur le marché en bouteille plastique de 50 centilitres, 100 centilitres, 150 centilitres, 250 centilitres, 500 centilitres et 1000 centilitres.

3.2.5. Les produits forestiers non ligneux. Les chenilles, les insectes, les escargots, les chauves-souris, les pigeons verts à bec rouge subissent la pression du fait de la forte consommation. Il en est de même pour les tortues terrestres et les crocodiles (Ngoki).

3.2.6. La culture, l'art et l'artisanat. La musique est consommée à travers des disques CD audio et vidéo DVD, ainsi que de bandes en cassettes. La peinture est présentée sous forme de tableau ; tandis que les produits en osier (fauteuils, bancs, paniers, etc.) sont recherchés jusqu'à l'étranger.

3.2.7. Les mines et minéraux. Les mines (or et diamant) sont vendues dans des comptoirs agréés par l'Etat. Les minéraux (sable, callasse, pierre, terre noire et terre jaune) sont mis sur le marché par mètre cube, ou par le volume de la benne du camion transporteur.

3.2.8. La pêche et la pisciculture. Les produits de la pêche (poissons, crevettes ou crabes) sont vendus au kg. La plupart de temps, le prix est fixé au tas en tenant compte de l'affluence du produit sur le marché ou de sa rareté. Les dérivés (poissons salés et poissons fumés) sont vendus au tas ou à l'unité. Parfois, les ressources sont présentées à la consommation, conditionnées sous forme de paquet en feuille (Maboké).

3.2.9. Lesloisirs. La plupart des loisirs est constituée de repos dans les jardins publics, des lieux de consommation d'alcool (bars dancing, ngandas, ekalas, caves, restaurants et boites, etc.), les stades (football, handball, basketball, tennis, tennis de table, ndzango, etc.), les randonnées pédestres, etc.

3.2.10. Les produits chimiques. Dans le cadre de la protection des végétaux et de la santé animale, il est fait recours aux produits chimiques. Il en est de même, lors de l'extraction pétrolière, de produits chimiques sont usités. Les produits chimiques sont aussi insérer dans les cas de production de matelas en mousse et de savon artisanal.

Chapitre IV. VISION NATIONALE

« *A l'horizon 2025, le Congo sera émergent grâce à une politique axée sur l'excellence tout en mettant en évidence le développement durable, à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance, le développement et la modernisation des infrastructures et des services sociaux de base, à travers une politique soutenue de diversification de son économie* ».

Chapitre V. AXES STRATEGIQUES VALIDES PAR LE FORUM NATIONAL

Le Forum National sur le Développement Durable, tenu du 26 au 29 avril 2013à Brazzaville, a validé quatre axes stratégiques, dont la base se trouve être le rapport du contexte sur les circonstances nationales, les politiques sectorielles et les expériences entreprises.

8.1. Gérer durablement les ressources naturelles

Au regard de l'importance des richesses dont recèle le pays en ressources naturelles, le Gouvernement et les partenaires au développement doivent mettre un accent sur des activités basées sur une réelle volonté de :

- gérer durablement les écosystèmes naturels et leurs ressources biologiques ;
- produire des biens sur la base des technologies écologiquement rationnelles ;
- utiliser les équipements propres ;
- promouvoir l'assainissement des établissements humains ;
- élaborer des plans de gestion des déchets municipaux (ordures ménagères, déchets industriels et biomédicaux)
- contrôler la qualité de l'air, de l'eau et des sols
- mettre en place un système d'alerte rapide en cas de catastrophes majeures et mineures (pollution par les hydrocarbures, érosions, inondations, sécheresses, prolifération des acridiens, etc.)
- renforcer les capacités des parties prenantes sur les questions liées à l'environnement

Pour ce faire, des efforts devraient être envisagés et engagés sur chaque secteur pour répondre aux attentes des populations.

8.1.1. Forêt et Faune

Tenant compte de l'option visant à soutenir une économie verte, on devrait:

- renforcer des capacités d'intervention des écogardes ;
- établir des cartes de sensibilité des écosystèmes marins et côtiers, des mangroves et des zones humides situées sur le littoral ;
- développer des activités d'écotourisme dans les aires protégées ;
- promouvoir des sources d'énergie plus propres ;
- établir une liste homologuée des produits chimiques ;
- renforcer les interventions des UPARA ;
- mettre en œuvre un programme de gestion rationnelle des bassins forestiers et fluviaux ;
- promouvoir l'écocertification et la cogénération ;
- renforcer le contrôle des produits fauniques à l'exportation ;
- réorganiser le PALF afin de lui donner les moyens conséquents d'intervention sur le terrain.

8.1.2. Ressources halieutiques continentales et océaniques

Le potentiel halieutique du pays se retrouvant dans l'océan, les fleuves, les rivières ; les lacs et les lagunes, il serait impérieux de soutenir les initiatives visant à :

- appuyer l'aménagement des pêcheries ;
- rationaliser l'exploitation des ressources ;
- pérenniser les ressources halieutiques ;
- développer l'aquaculture et la production de ressources en cage ;
- appliquer les règles d'utilisation des produits et accessoires recommandés ;
- doter les institutions de moyens techniques de contrôle en mer ;
-

8.1.3. Tourisme et loisirs

Pour répondre aux attentes des touristes et afin de favoriser l'essor des loisirs en milieu urbain et semi-urbain, il est intéressant de :

- développer la culture du tourisme dans l'éducation de base (famille, école) ;
- renforcer les capacités des opérateurs sur les techniques de suivi et d'évaluation des performances ;
- promouvoir le tourisme écologiquement viable, le tourisme balnéaire et la pêche au gros ;
- créer des aires et parcs de loisirs en vue du développement humain durable ;
- gérer durablement les acquis des sites et établissements des loisirs ;
- promouvoir l'émergence des sites et des établissements des loisirs existants en vue d'une bonne diversification de l'économie ;
- valoriser les potentialités touristiques existantes ;
- développer le tourisme de vision dans les aires protégées dotée de plan d'aménagement cohérent.
- créer des emplois durables et décents ainsi que des activités génératrices de revenus ;
- .

8.1.4. Agriculture et élevage

Le pays assure des dépenses importantes pour soutenir les besoins en alimentation de base. Toutefois, on devrait au fur et à mesure se lancer vers une production agricole nationale soutenue pour juguler cette situation. Aussi, serait-il indispendable de :

- appuyer les initiatives sur les superficies cultivées irriguées ;
- contrôler les activités en matière de la biotechnologie ;
- assurer une meilleure gestion de l'eau dans les bassins de production ;
- utiliser rationnellement les pesticides ;
- développer les systèmes d'irrigation des bassins de production ;
- contrôler les importations et des manipulations locales des organismes génétiquement modifiés (OGM) ;
- promouvoir des cultivars moins dépendants des pesticides.
- promouvoir et soutenir les activités et initiatives visant à garantir un accès équitable à la jouissance foncière ;
- préciser les droits et responsabilités s'agissant des ressources par le biais de processus de réforme foncière et du mode de faire-valoir respectant les principes du droit consacrés par la législation nationale ;

8.1.5. Biotechnologie moderne

Pour répondre à la charge d'une importation élevée de produits agricoles de base, le pays pourrait faire recours aux OGM. Cependant, un contrôle des introductions de ces organismes pourrait se faire en vue de :

- protéger et promouvoir lesressources phytogénétiques etzootechniques locales enévitant des croisements avecdes espèces exotiques ;
- créer des banques de gènesnationales de toutes lescultures adaptées auxconditions écologiqueslocales ;
- créer une banque des donnéessur les domaines et lesstructures ayant trait auxbiotechnologies modernes et àla biosécurité ;
- garantir la sécurité alimentairepar le secteur agricole,pastoral et halieutique parl'utilisation des biotechnologiesclassiques ;
- promouvoir le secteur privéagricole en utilisant lessemences produites par lesbiotechnologies classiques ;
- renforcer et développer lescapacités techniques et degestion des structuresnationales de recherche et deproduction des semenceslocales ;
- assurer la formationpermanente des spécialistes enproduction semencière et despaysans multiplicateurs dessemences locales ;

- doter les postes frontières zoo-sanitaireset phytosanitaires demoyens de contrôleappropriés.
- mettre en place unecommission chargée decontrôler l'utilisation des OGMet d'autres produits assimilés ;
- mettre en place un grouped'experts chargé del'évaluation des questions liéesà l'impact des OGM sur lasanté humaine. Ce groupe doitcomprendre des expertsreprésentant : l'hygiène deschaînes alimentaires, l'hygiènede l'environnement, l'hygiènedu travail et des maladiesprofessionnelles,l'épidémiologie et lamicrobiologie ;
- renforcer les structures existantes et en créer de nouvelles spécialisées enbiotechnologie moderne ;
- développer des projets derecherche biotechnologique,afin de valoriser les ressourcesgénétiques locales ;
- instituer un organismeinterministériel autonome decontrôle de la qualité desaliments (test de détection desOGM, contrôlemicrobiologique, test organoleptique, contrôlebiochimique, contrôletoxicologique) ;
- instaurer une autorisationd'importation des semencespour les besoins de recherchesur les OGM ; exiger l'étiquetage sur lesemballages des semences, afinde garantir leur traçabilité ;
- exiger l'étiquetage sur lesemballages des produits finis etsemi finis importés ;
- identifier tous les importateursdes produits à base des OGMexiger l'étiquetage de tous lesproduits agroalimentaires et lessemences importées ;
- renforçer les capacités desressources humaines en termede formation et /ou deperfectionnement dupersonnel en poste ;
- renforcer les capacitésmatérielles par la mise àdisposition des équipements dedétection et de coercitionrequis.

Secteurs/Domaines	Programmes	Opérationnalité (Projets/Activités)	Indicateurs de résultats	Partenaires/Intervenants	Coûts
		promouvoir des sources d'énergie plus propres	le pays s'est doté de sources d'énergie propres		
		élaborer une réglementation sur l'homologuée des produits chimiques	La réglementation sur l'homologation des produits chimiques est promulguée		
	Gestion durable des écosystèmes naturels (terrestres et aquatiques) et de leurs ressources	renforcer les interventions dans les UPARA	Les interventions dans les UPARA sont renforcées		
FORET, FAUNE, PECHE, AGRICULTURE ET ELEVAGE		mettre en œuvre un programme de gestion rationnelle des bassins forestiers et fluviaux ;	Le programme de gestion rationnelle des basins forestiers et fluviaux est mis en oeuvre		
		promouvoir l'écocertification et la	L'écocertification et la cogénération sont promues		

cogénération ;

	établir des cartes de sensibilité des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides	Les cartes de sensibilité des écosystèmes sont établies
Elaboration des politiques des secteurs de la forêt, de la faune, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	recentrer les APV-FLEGT sur les exportations des bois ;	Les APV-FLEGT sur les exportations des bois sont recentrés
	associer la société civile dans l'attribution des tires	La société civile est associée dans l'attribution des titres
	promouvoir et soutenir les activités et initiatives visant à garantir un accès équitable à la jouissance foncière	Les activités et les initiatives visant à garantir un accès équitable sont promues et soutenues
Définition des normes nationales d'inventaires et d'élaboration des plans	appuyer les initiatives sur les superficies cultivées	Les initiatives sur les superficies cultivées

d'aménagement et de gestion forestière, faunique et halieutique	irriguées	irriguées sont appuyées
	contrôler les activités en matière de la biotechnologie	Les activités en matière de biotechnologie sont contrôlées
	assurer une meilleure gestion de l'eau dans les bassins de production	La gestion de l'eau dans les basins de production est assurée
	utiliser rationnellement les pesticides	Les pesticides sont rationnellement utilisées
	développer les systèmes d'irrigation des bassins de production	Les systèmes d'irrigation des basins de production sont développés

contrôler les importations et des manipulations locales des organismes génétiquement modifiés (OGM)	Les importations et les manipulations locales des OGM sont contrôlées
garantir la sécurité alimentaire par le secteur agricole, pastoral et halieutique	La sécurité alimentaire est garantie
~	
Promotion des activités génératrices de	

revenus		
	Promouvoir le métayage bovin, ovin et caprin	Le métayage bovin, ovin et caprin est promu
Promotion du partenariat public/privé	développer des activités d'écotourisme dans les aires protégées	Les activités d'écotourisme dans les aires protégées sont développées
	rationaliser et pérenniser l'exploitation des produits forestiers non ligneux, des ressources fauniques et halieutiques	L'exploitation des PFNL, des ressources fauniques et halieutiques est rationnalisée et pérennisée
	contrôler les pêches illicites et développer l'aquaculture maritime et fluviale	Les pêches illicites sont contrôlées et l'aquaculture maritime et fluviale est développée
	promouvoir le tourisme écologiquement viable, le tourisme balnéaire et la pêche au gros	Le tourisme écologiquement viable, le tourisme balnéaire et la pêche au gros sont promus

créer des aires et parcs de loisirs en vue du développement humain durable	Les aires et les parcs de loisirs sont créés
promouvoir l'émergence des sites et des établissements des loisirs existants en vue d'une bonne diversification de l'économie	Les sites et les établissements de loisirs existants sont promus
Développement des options sur l'Agro-industrie et la conservation des produits d'agriculture et d'élevage	L'agro-industrie et la conservation des produits d'agriculture et d'élevage sont développées

	- protéger et promouvoir les ressources phytogénétiques et zootechniques locales ; - créer des banques de gènes adaptées aux conditions écologiques locales ; - doter les postes frontières zoo-sanitaires et phytosanitaires de moyens de contrôle appropriés.
Promotion de la biosécurité et biotechnologie moderne	- mettre en place d'une commission chargée de contrôler l'utilisation des OGM et d'autres produits assimilés ; - renforcer les

structures existantes et en créer des nouvelles spécialisées en biotechnologie moderne ;

- développer des projets de recherche biotechnologique, afin de valoriser les ressources génétiques locales ;
- exiger l'étiquetage sur les emballages des semences, des produits finis et semi finis importés les produits agroalimentaires et les semences importées afin de garantir leur traçabilité ;
-

ENVIRONNEMENT	Gestion rationnelle de l'environnement	mettre en place des systèmes de collecte des déchets ménagers	Les systèmes de collecte des déchets sont mis en place

appliquer la réglementation en matière de nuisances sonores	La réglementation sur les nuisances sonores est appliquée
construire des stations d'épuration des eaux usées	Les stations d'épuration des eaux usées sont construites
installer des toilettes dans tous les services et lieux publics	Les toilettes sont installées dans tous les services et les lieux publics
promouvoir des systèmes décentralisés d'approvisionnement et de gestion d'eau potable	Les systèmes décentralisés d'approvisionnement et de gestion de l'eau potable sont promus
acquérir les équipements et du matériel adaptés dans la lutte anti-pollution et renforcer les capacités humaines en la matière	Les équipements et le matériel de lutte anti-pollution sont acquis et les capacités humaines en la matière sont renforcées

réaliser des études spécifiques sur la maîtrise des processus de régénération des produits forestiers non ligneux et le développement de l'agroforesterie, etc.	Les études sur la maitrise des processus de régénération des PFNL et le développement de l'agroforesterie sont réalisées
élaborer des normes spécifiques aux diverses nuisances sur l'environnement et les pollutions	Les normes des nuisances et des pollutions sont élaborées
valoriser les gaz torchés aux fins d'utilisation domestique et industrielle	Les gaz sont valorisés aux fins d'utilisation domestique et industrielle
élaborer un programme d'information sur les économies d'énergie	Les programmes d'information sur les économies d'énergie sont élaborés
renforcer les mesures de lutte contre les émissions de sulfure d'hydrogène (H_2S)	Les mesures de lutte contre les émissions de H_2S sont renforcées

susciter le placement des pots d'échappement catalytique sur les engins motorisés à des fins d'anéantissement des effets toxiques des gaz d'échappement	Les engins motorisés sont dotés de pots d'échappement catalytiques
réglementer la circulation des véhicules en état de vétusté avancée	La circulation des véhicules vétustes est réglementée
rendre obligatoire les audits environnementaux pour toutes les installations classées	Les audits environnementaux des installations classées sont obligatoires
soutenir les programmes de dépistage, de traitement et d'évaluation des risques du personnel naviguant exposé à la pollution pétrolière	Les programmes d'évaluation des risques sont soutenus
élaborer la stratégie nationale visant la sécurité et l'efficacité énergétique	La stratégie sur la sécurité et l'efficacité énergétique est élaborée

identifier les possibilités d'élimination du plomb dans l'essence à travers des technologies expérimentées	Les technologies sur l'élimination du plomb dans l'essence sont mis en œuvre
promouvoir les technologies écologiquement propres et favorisant les économies d'énergie	Les technologies écologiquement propres et favorisant l'économie d'énergie sont promues
réglementer l'importation de véhicules de plus de 10 ans d'âge	L'importation des véhicules de plus de 10 ans d'âge est réglementée
mettre en place un mécanisme pouvant favoriser la récupération, par les populations riveraines, de bois abandonnés dans les chantiers forestiers	Le mécanisme de récupération de bois abandonné est mis en place
élaborer et mettre en œuvre des programmes départementaux de sensibilisation sur les questions d'environnement dans les zones urbaines et rurales	Les programmes départementaux de sensibilisation sur les questions d'environnement sont élaborés et mis en œuvre

élaborer une cartographie nationale sur les risques majeurs environnementaux	La cartographie sur les risques environnementaux est élaborée
vulgariser les foyers améliorés	Les foyers améliorés sont vulgarisés
développer la couverture nationale en énergie électrique	La couverture nationale en énergie électrique est développée
élaborer un plan national de gestion des déchets	Le plan de gestion de déchets est élaboré
créer des espaces verts	Les espaces verts sont créés

promouvoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets solides	La gestion écologiquement rationnelle des déchets est promue
produire des biens sur la base des technologies écologiquement rationnelles	Les biens sont produits sur des bases écologiquement rationnelle
utiliser les équipements propres et non polluants	Les équipements propres et non polluants sont utilisés
promouvoir l'assainissement des établissements humains	Les établissement humains assainis sont promus
élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des déchets municipaux (ordures ménagères, déchets industriels et biomédicaux)	Les plans de gestion de déchets municipaux sont élaborés et mis en œuvre
	La qualité de l'air, de l'eau et des sols est contrôlée

contrôler la qualité de l'air, de l'eau et des sols	Les systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophes sont mis en place
mettre en place des systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophes majeures et mineures (pollution par les hydrocarbures, érosions, inondations, sécheresses, prolifération des acridiens, etc.)	Les capacités des parties prenantes sur l'environnement sont renforcées
renforcer les capacités des parties prenantes sur les questions liées à l'environnement	Le GAIP est créé
créer un Groupement des Armateurs et des Industriels de la Pêche (GAIP)	Les interventions de l'AOPC sont renforcées
renforcer les interventions	

de l'Association des Opérateurs Pétroliers du Congo (AOPC)

8.2. Améliorer durablement la gouvernance

L'émergence du Congo requiert des stratégies intégrées ainsi que des actions coordonnées et simultanées sur des fronts précis afin de transformer son économie et de catalyser son développement. Aussi, le Gouvernement devrait concentrer « ses efforts de développement sur quatre groupes de problématiques donnant lieu à des interactions cumulatives importantes », notamment: (i) l'amélioration de la gestion des affaires publiques (bonne gouvernance) et la prévention des conflits ; (ii) l'investissement dans le capital humain (éducation, santé, etc.) ; (iii) l'amélioration de la compétitivité et la diversification de l'économie ; (iv) la réduction de l'endettement et de la dépendance à l'égard de l'aide, ainsi que le renforcement du partenariat aux niveaux global et départemental.

8.2.1. Gouvernance politique

Le Congo a connu une période d'instabilité politique, marquée par des conflits récurrents qui ont eu des effets néfastes sur les populations (en milieu urbain et rural)et sur les infrastructures socio-économiques.

La paix et la sécurité ont été également fragilisées par la présence d'éléments insuffisamment formés de la force publique et l'insuffisance de la réinsertion socioprofessionnelle des ex-combattants.

Le maintien et le rétablissement de l'ordre public acquièrent un caractère particulier du fait de l'augmentation des manifestations de masses. Avec l'urbanisation et la pauvreté galopante, le grand banditisme, la criminalité et le trafic des stupéfiants connaissent une hausse perceptible. Le développement du terrorisme et les phénomènes transfrontaliers (perméabilité des frontières, flux migratoires non maîtrisés, trafics de tous ordres, etc.) nécessitent un accroissement des moyens d'investigations pour prévenir les répercussions sur la gestion de la sécurité.

Au sortir des élections présidentielles de 2009, complétées par les législatives de 2012, le visage politique du Congo est dominé par le Parti Congolais du Travail (PCT) et le RMP, groupement des organisations politiques alliées (RDD, MCDDI, RDPS, MUST, MAR, UFD, RC, RDR, PSVR, Club 2002 PUR, PULP, UMP, UPDP, UDR Mwinda Authentique, UR, etc.). Cette configuration se répercute dans le composition de l'équipe gouvernementale.

L'opposition radicale et modérée joue son rôle au sein des deux chambres du Parlement. Elle est constituée par l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) et les autres ensembles de la Coalition de l'opposition, à savoir : PSDC, UDR Mwinda, PRL, UPRN, Parti Ecologiste, etc.

Les Parties du centre se retrouvent quant à eux autour de l'UGCC.

Au regard de tout ce qui précède, on devrait :

- accorder un statut privilégié à l'opposition et au Chef de l'opposition ;
- évaluer périodiquement les sources de financement des Partis politiques ;
- revoir les normes d'organisation et de représentativité territoriale des Partis politiques ;
- faciliter l'accès aux médias
- organiser des primaires la désignation des candidats aux différentes élections ;
- tenir périodiquement les congrès des Partis politiques, aux échéances préétablies ;
- ressortir au budget de l'Etat, ses contributions au profit des Partis politiques, au prorata du nombre de leurs militants ;
- former les groupes parlementaires, en tenant compte de la norme constitutionnelle ;
- renforcer la traçabilité du processus ITIE ;

- initier un programme de lutte contre la cybercriminalité ;
- mettre en place un baromètre de mesure et d'évaluation de la gouvernance.

8.2.2. Gouvernance économique et sociale

Le Gouvernement, conscient que les ressources naturelles sont très dépendantes de la fluctuation des prix mondiaux et qu'elles sont amenées à s'amenuiser avec l'épuisement des puits et des carrières, reconnait que les ressources pétrolières demeureront, dans l'immédiat et dans les années à venir, la principale source de financement du budget de l'Etat, et de la croissance économique.

Les ressources minières, notamment le fer, dont les perspectives sont très encourageantes pour le Congo, s'ajouteront progressivement aux apports financiers des hydrocarbures. Pour atteindre les objectifs de développement ; il sera opportun de :

- renforcer les capacités institutionnelles pour lutter contre la corruption, la concussion, la fraude et l'impunité ;
- réussir un programme ambitieux d'investissements structurants afin de diversifier l'économie, accélérer la croissance, créer des emplois, réduire la pauvreté et atteindre les cibles non réalisées des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD ;
- promouvoir un cadre macroéconomique stable et propice à la croissance et au développement ;
- revoir la structuration du Conseil Economique et Social, qui pourrait prendre aussi en compte, les aspects environnementaux et culturels ;
- informatiser le système de planification familiale, particulièrement sur le suivi régulier des cas de naissance et de mortalité ;
- rendre effectif le système de retraite automatique en réduisant les contraintes actuelles ;
- initier des programmes de qualification professionnelle adéquate pour la jeunesse;
- envisager la mise en place d'une politique de l'emploi ;
- renforcer la connaissance et promouvoir la recherche sur les questions relative à la jeunesse ;
- encourager le développement de politiques et de structures, en conformité avec les dispositions de la Charte africaine de la Jeunesse, pour aborder les questions relatives à la jeunesse ;
- promouvoir la participation des jeunes dans la prise de décision, l'engagement civique des jeunes et l'inclusion sociale ;
- améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement.

Les écarts de salaires entre les sexes reflètent les désavantages que subissent certaines catégories sociales au niveau (i) de l'éducation, (ii) du pouvoir de négociation, de la mobilité et flexibilité du marché du travail, (iii) du degré de présence dans les emplois à temps partiel, temporaires et à faibles revenus et (iv) de la discrimination directe.

Les études réalisées sur les différences de rémunération suggèrent que certaines des différences entre les revenus des hommes et des femmes sont dues à une discrimination fondée sur le sexe directe et aux notions voulant que les hommes soient plus productifs et compétents que les femmes.

Pour faire face aux mesures ci-dessus ressorties, on devrait mettre un accent particulier sur la réglementation des conditions de travail et d'emploi des travailleurs les plus vulnérables, généralement ceux qui sont employés dans le secteur informel, notamment les travailleurs à domicile, les travailleurs domestiques et les travailleurs migrants.

Des opportunités plus attractives et rémunératrices pourraient être explorées pour attirer les migrants et les cerveaux exilés.

8.2.3. Gouvernance environnementale

Ce pilier du développement durable ne semble pas présenter des avancées dans la perspective des directives édictées à Stockholm, à Rio et à Johannesburg. Afin de se donner des moyens nécessaires pour atteindre les engagements souscrits et les objectifs s'étant fixé le pays, on devrait :

- établir des normes de qualité environnementale et veiller à leur application ;
- restructurer et renforcer les missions du Conseil Supérieur de l'Environnement, qui pourrait être un organe d'analyse et d'avis concernant les Etudes et Evaluations des impacts environnementaux ;
- créer un poste de Secrétaire Permanent auprès de la Commission Nationale pour le Développement Durable, indépendant du DGDD ;
- créer l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE), sur les socles de l'Agence pour la Faune et les Aires Protégées (ANGAP) ;
- capitaliser les acquis de l'ANCR et du cadre national sur la Biotechnologie ;
- amener l'Autorité Nationale Désignée (AND) sur le changement climatique à jouer pleinement son rôle ;
- sensibiliser, former et éduquer le public et les parties prenantes (ONG, Associations, secteur privé) sur les problèmes d'environnement et de sa préservation ;
- insérer l'environnement dans le système éducatif ;
- faire des audits environnementaux de toutes les entreprises privées et publiques, notamment sur les usages de produits chimiques ;
- évaluer la mesure d'interdiction d'utilisation, d'importation et de commercialisation des sacs plastiques ;
- mettre en place un mécanisme de récupération, de recyclage et de traitement des huiles usées, des batteries et des pneus usagés ;
- préserver durablement les écosystèmes naturels et les aires protégées ;
- promouvoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets solides ;
- établir les plans locaux et internes de gestion des déchets ;

- élaborer et mettre en œuvre des programmes départementaux de sensibilisation sur l'environnement dans les zones urbaines et rurales ;
- mettre en place des systèmes de collecte des déchets ménagers ;
- élaborer un plan national de gestion des déchets ;
- créer des espaces verts ;
- appliquer la réglementation en matière de nuisances sonores ;
- construire des stations d'épuration des eaux usées ;
- installer des eco-toilettes dans tous les services et les lieux publics ;
- promouvoir des systèmes décentralisés d'approvisionnement et de gestion d'eau potable ;
- renforcer les capacités d'intervention des services municipaux d'hygiène ;
- développer la couverture nationale en énergie électrique ;
- vulgariser les foyers améliorés ;
- élaborer une cartographie nationale sur les risques majeurs environnementaux ;
- envisager une meilleure coordination des actions en capitalisant le carbone bleu provenant de la séquestration du CO2 par la mangrove ;
- réaliser des études spécifiques sur la maîtrise des processus de régénération des produits forestiers non ligneux, sur les écosystèmes aquatiques, sur les industries de bois, sur l'agroforesterie, etc. ;
- élaborer des normes spécifiques aux diverses nuisances sur l'environnement et les pollutions ;
- valoriser les gaz torchés aux fins d'utilisation domestique et industrielle ;
- promouvoir les technologies écologiquement propres et favorisant les économies d'énergie ;
- élaborer la stratégie nationale visant la sécurité et l'efficacité énergétique ;
- identifier les possibilités d'élimination du plomb dans l'essence à travers des technologies expérimentées ;
- promouvoir des centres de contrôle technique des véhicules ;
- Installer des unités à multiple désulfuration ;
- réglementer les importations de véhicules de plus de 10 ans d'âge ;
- élaborer un programme d'information sur les économies d'énergie ;
- renforcer les mesures de lutte contre les émissions de sulfure d'hydrogène (H_2S).

- Elaborer une loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire et du développement régional ;
- mettre en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire ;
- élaborer des schémas directeurs sectoriels et des schémas d'aménagement et du développement ;
- mettre en place un comité interministériel de suivi-évaluation de l'application du schéma national d'aménagement du territoire ;
- renforcer les capacités nationales en matière d'aménagement par la formation du personnel, l'introduction à tous les niveaux des outils modernes de gestion de l'espace et des ressources naturelles ;
- élaborer d'un code d'aménagement du territoire et du développement régional.
- élaborer les normes nationales de la qualité de l'air ;
- créer un laboratoire de contrôle de la qualité de l'environnement ;
- susciter le placement des pots d'échappement catalytique sur les engins motorisés à des fins d'anéantissement des effets toxiques des gaz d'échappement ;
- réglementer la circulation des véhicules en état de vétusté avancée.
- rendre obligatoire les audits environnementaux pour toutes les installations classées ;
- soutenir les programmes de dépistage, de traitement et d'évaluation des risques du personnel naviguant dus à la pollution pétrolière ;
- créer un centre sous-régional de recherche océanologique ;
- rechercher des partenariats en vue de l'acquisition des équipements et du matériel adaptés dans la lutte anti-pollution et renforcer les capacités humaines en la matière ;
- mettre en place des mécanismes pouvant favoriser la récupération, par les populations riveraines, des rebuts de bois abandonnés dans les chantiers forestiers.

Secteurs/Domaines	Programmes	Opérationnalité(Projets/Activités)	Indicateurs	Partenaires/Intervenants	Coûts
	Favorisation de l'équité politique	Susciter la création d'un statut privilégié à l'opposition et au Chef de l'opposition	Le statut de l'opposition est créé		
		faciliter l'accès aux médias	L'accès aux médias est facilité		
GOUVERNANCE POLITIQUE	Organisation de la vie publique	établir les normes d'organisation et de représentativité territoriale des Partis politiques	Les normes d'organisation et de représentativité territoriale des Partis politiques sont établies		
	Soutien aux formations politiques	Susciter l'inscription au budget de l'Etat, d'une ligne budgétaire pour le soutient des Partis politiques			
		Suivre et contrôler			

	périodiquement aux sources de financement des Partis politiques	
		Une ligne budgétaire est inscrite au budget de l'Etat
Organisation institutionnelle	susciter l'organisation des primaires pour la désignation des candidats aux différentes élections	
		Les sources de financement sont suivies et contrôlées périodiquement
	constitution d'un Conseil Territorial, placé sous le patronage du Chef de l'Etat	
		Les candidats aux différentes élections sont désignés après l'organisation des primaires
	mettre en place des mécanismes d'organisation périodique des congrès des Partis politiques, à des échéances préétablies	
		Le Conseil Territorial est constitué
	former les groupes parlementaires, en tenant compte de la norme	Les mécanismes d'organisation des Partis politiques sont

		constitutionnelle	mise en place
			Les groupes parlementaires sont formés selon les normes constitutionnelles
	Promotion d'un cadre macroéconomique stable et propice à la croissance et au développement	renforcer les capacités institutionnelles pour lutter contre la corruption, la concussion, la fraude et l'impunité	Les capacités contre la corruption, la concussion, la fraude et l'impunité sont renforcées
GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE		mettre en place un programme d'investissements structurant pour diversifier l'économie	Un programme d'investissement structurant est mis en place
	Amélioration de l'efficacité de la planification et de la programmation du développement	restructurer le Conseil Economique et Social, qui pourrait prendre aussi en compte, les aspects environnementaux et culturels	

	accélérer la croissance, créer des emplois, réduire la pauvreté et atteindreles cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD	Le Conseil Economique et Social est restructuré
Renforcement des capacités institutionnelles et humaines	renforcer les capacités d'intervention des services municipaux et d'hygiène	
	créer un forum annuel sur la Responsabilité Sociétale de l'Etat et des entreprises	
	établir des normes de qualité environnementale et veiller à leur application	La croissance est accélérée, la pauvreté est réduite, les emplois sont créés et les cibles des OMD sont atteintes
	restructurer et renforcer les missions du Conseil Supérieur de l'Environnement, qui pourrait être un organe d'analyse et d'avis concernant les Etudes et Evaluations des	Les capacités d'intervention des services municipaux

impacts environnementaux	et d'hygiène sont renforcées
amener l'Autorité Nationale Désignée (AND) sur le changement climatique à jouer pleinement son rôle	Le forum annuel sur la RSE est créé
restructurer la Commission Nationale pour le Développement Durable, indépendant de la DGDD	Les normes de qualité environnementales sont établies et appliquées
capitaliser les acquis de l'ANCR	Le Conseil Supérieur de l'Environnement est restructuré et ses missions renforcées
promouvoir des centres de contrôle technique des véhicules	
Installer des unités à multiples désulfurations	

	L'AND est fonctionnel et joue pleinement son rôle
élaborer d'un code d'orientation de l'aménagement du territoire et du développement régional	La Commission Nationale pour le Développement Durable est restructurée
créer un centre sous-régional de recherche océanologique	Les acquis de l'ANCR sont capitalisés
élaborer les normes nationales de la qualité de l'air créer un laboratoire de contrôle de la qualité de l'environnement	Les centres contrôle techniques sont promus
mettre en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire	
élaborer des schémas directeurs sectoriels et des schémas d'aménagement et du développement	Les unités à multiples désulfurations sont installées
mettre en place un comité	

	interministériel de suivi-évaluation de l'application du schéma national d'aménagement du territoire	
	créer un comité sur la sécurité routière	Le code d'orientation de l'aménagement du territoire et du développement régional est élaboré
Mise en place de mécanismes sur l'Education Relative à l'Environnement	sensibiliser, former et éduquer le public et les parties prenantes (ONG, Associations, secteur privé) sur les problèmes d'environnement et de sa préservation	Le centre sous-régional de recherche océanographe est créé
	insérer l'environnement dans le système éducatif	Les normes de qualité de l'air sont élaborées
		Le Laboratoire de contrôle de qualité de l'environnement est créé
		Le schéma d'aménagement du

territoire est mis en œuvre

Les schémas directeurs sectoriels d'aménagement et du développement sont élaborés

Le comité interministériel de suivi-évaluation de l'application du schéma d'aménagement du territoire est mis en place

Le comité sur la sécurité routière est créé

Le public et les parties prenantes sont sensibilisés, formés et éduqués sur les

problèmes d'environnement

L'environnement est inséré dans le système éducatif

8.3. Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base

8.3.1. Education

L'école doit prendre en considération la culture de la communauté mais elle doit aussi élargir le monde de l'enfant au-delà de la communauté. Le droit à la différence est un droit, et non pas une obligation, et le sujet a aussi le droit de s'affirmer comme différent du groupe dans lequel il est né.

De ce fait, on devrait prendre garde, en liant l'éducation à la communauté, de ne pas trop bien adapter le jeune à une situation d'oppression, de survie. La volonté de créer des zones d'éducation prioritaires permettrait d'obtenir à terme des produits de qualité en tenant compte d'un schéma de base préétabli.

8.3.1.1. Alphabétisation, Préscolaire, Enseignement Primaire et Secondaire

- augmenter des capacités d'accueil dans nos établissements scolaires (une urgence capitale) pour un enseignement de qualité gage sûr de l'amélioration des résultats scolaires.
- doter les établissements en table-bancs
- stabiliser le personnel enseignant en poste en améliorant leur condition salarial.
- recruter le personnel enseignant qualifié.
- procéder à la construction des bibliothèques, des laboratoires et des logements des enseignants.
- prendre en charge la scolarité de la jeune fille pour garantir la question du genre
- faire respecter la norme de 40 à 45 élèves par classe et de 2.000 élèves par établissements.
- relancer la coopération avec les « pays amis » (Cuba, Russie, Egypte) en vue de combler tant soit peu les déficits en professeurs des sciences et même de 2e langue.
- faire respecter strictement l'engagement décennal ;
- introduire dans les modules de formation le concept du développement durable.
- élaborer un schéma de développement durable des secteurs de l'enseignement au Congo.

8.3.1.2. Enseignement Supérieur

- encadrer et appuyer les EPRES dans le cadre de la poursuite du processus de remise en ordre de l'enseignement supérieur privé et de l'amélioration de la délivrance des diplômes des établissements de l'enseignement supérieur ;
- améliorer la gouvernance au niveau des EPRES et au niveau du Ministère notamment au niveau de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESUP) ;
- augmenter le quota des offres de bourses d'études de la coopération bilatérale ;
- contribuer à la mise en œuvre du schéma de développement de l'enseignement supérieur (SDES).

8.3.2. Culture, Education Civique, Jeunesse et Sport

Si on veut que le jeune développe une culture de résistance, de lutte, de changement, il faut que l'école lui permette de comprendre que la vie est autre ailleurs, dans d'autres classes sociales et d'autres lieux, qu'elle a été autre autrefois et qu'elle peut être autre demain.

Les jeunes représentent un défi persistant étant donné les réalités socio-économiques et politiques dans lesquels ils sont définis et caractérisés dans de cadre de la formulation et de la conception des politiques.

Ces politiques devraient être essentiellement fondées sur :

- la garantie d'une approche de développement des jeunes fondée sur les droits, grâce à une participation et à une représentation significatives;
- le renforcement de l'investissement ciblant l'autonomisation socio-économique des jeunes;
- l'instauration des médiateurs au sein des établissements scolaires ;
- l'intégration de la perspective de la jeunesse dans les efforts visant à atteindre les objectifs et les priorités généraux de développement.

Ainsi, l'accent serait mis sur (i) l'élaboration, la coordination et la gestion de politiques ; (ii) le financement et la mise en œuvre de programme en faveur de la jeunesse ; (iii) la sensibilisation au bien être des jeunes en offrant l'accès à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi, et (iv) la défense de la cause des jeunes défavorisés.

De façon générale, on devrait :
- mettre en place des organes formels des acteurs et animateurs culturels ;
- rendre objectifs, la sélection des candidats aux initiatives culturelles ;
- intensifier les programmes d'éducation civique et de la morale ;
- relancer l'initiative sur la production agricole à l'école, notamment « une école, un champ) ;
- établir une organisation soutenue des colonies de vacances et des activités sportives de l'ONSSU ;
- étendre sur le territoire national des centres d'éducation au profit des jeunes désœuvrés ;
- favoriser l'égalité de chance au profit de la jeunesse ;
- étendre l'instruction civique à tous les niveaux de la société ;
- envisager à court terme, l'initiation du Tour du Congo de cyclisme ;
- relancer les « Rallye Raid » et promouvoir le sport d'engins motorisés.
-

8.3.3. Santé, Affaires sociales, Famille et Droits humains

Dans le cadre du développement durable, la problématique de la santé est un objectif, mais également un préalable. Il s'agit de procurer aux populations, un bien-être physique et moral satisfaisant, ainsi que de leur garantir des conditions sanitaires qui leur permettent de contribuer aux activités productives et au développement de la société.

Le développement de nos pays est et sera largement tributaire du développement humain. Cette situation s'étend aussi par l'amélioration du niveau de vie des populations du point de vue des droits de citoyens, des revenus des famille, de la santé, de l'éducation et du bien-être général.

Faute de mesures concrètes visant à infléchir la courbe de la croissance démographique, les fruits du développement se révéleront inadaptés aux besoins de la population. Le fardeau social pèsera encore lourdement sur les plus défavorisé, et le fossé entre les riches et les pauvres ira s'accentuant. Ainsi, le pays devra :

- intégrer la composante « promotion de la santé » dans les autres secteurs de développement ;
- préparer, prévenir, corriger les risques majeurs et les catastrophes anthropiques, naturelles ;
- opérationnaliser les politiques sectorielles de la santé, de la gestion des déchets biomédicaux, de la promotion de la santé, de gestion de l'environnement ;
- soumettre au Gouvernement de la lettre de politique nationale d'action sociale et du plan national d'action sociale (PNAS) ;
- doter le PNAS de moyens financiers conséquents pour sa mise en œuvre ;
- mettre en place un système de formation des affaires sociales par l'ouverture de l'Institut National du Travail Social (INTS) ;
- atténuer les peines de complaisance ;
- susciter le respect du ratio sur le taux des établissements pénitentiaires et le taux des incarcérations ;

- garantir le respect du contrôle et du suivi des peines ;
- renforcer le partenariat entre la société civile, le secteur public et le secteur privé.

8.3.4. Recherche scientifique et Innovation

Sans un investissement conséquent dans la recherche nationale, le pays connaitra un retard en matière de nombreux innovations qui s'observent à travers le monde. Aussi, devra-t-on s'engager à :

- mettre en œuvre la politique scientifique de la recherche et de l'innovation technologique.
- renforcer les capacités humaines, institutionnelles et techniques.
- développer des partenariats.
- doter la recherche scientifique d'un statut particulier incitatif, des ressources matérielles et humaines adéquates, afin d'améliorer les conditions de travail des personnels

8.3.5. Communication et TIC

Des avancées positives sont observées dans les technologies de l'information et de la communication. Cependant, le pays doit s'intégrer dans cette nouvelle vision mondiale. Tout cela devra se faire à travers des possibilités visant à :

- faciliter les analyses sur les implantations et les études sur la radioactivités et les impacts des installations de la téléphonie mobile ;
- réduire le coût moyen des appels intra et internationaux ;
- réévaluer les possibilités d'accès facile aux outils modernes de communication (internet et intranet) ;
- favoriser l'accès aux outils de communication par la fibre optique ;

8.3.6. Transport

Afin de redonner au Congo, sa place de pays de transit, les autorités sont appelées à apporter des investissements depuis le PAPN et les autres ports fluviaux. Dans le but de constituer un système intégré, les autres types de transport (ferroviaire, aérien et terrestre) devraient être interconnectés pour :

- créer des stations de réception et de traitement des huiles et autres déchets à Brazzaville et dans les départements riverains ;
- mettre en place des instruments de recueillement des huiles et déchets usés provenant des unités fluviales ;
- favoriser la collecte, le transit, l'épuration, le recyclage et le traitement des déchets (huiles moteurs, pneus, batteries, etc.) ;
- acquérir des bateaux déshuileurs ;
- vulgariser les textes sur la protection de l'environnement ;
- susciter la création au PAPN d'un Centre de Réception des déchets des navires ;
- instituer une écotaxe pour les poids lourds, les trains voyageurs et les trains lourds, les bateaux et les aéronefs ;
- envisager la désignation d'un Préfet Maritime.

8.3.7. Construction, Urbanisme et Travaux Publics

Le Gouvernement s'emploie à construire des infrastructures de base dans tous les départements du pays. Cependant, il s'observe en milieu urbain, un manque d'habitation pour répondre à la demande. Les grands travaux engagés sur l'étendue du territoire est une option dans la modernisation du pays en vue de son émergence. Aussi, devra-t-on :

- mettre en application les directives des Plans d'Urbanisme ;

- interdire les prélèvements du sable de mer afin de protéger les zones de nidification des ressources halieutiques ;
- renforcer le cadre d'un habitat moderne pour la population ;
- envisager la délocalisation des zones de concentration humaine à risque et envisager des aménagements durables des terres basses ;
- exproprier les habitations construites sur des sols inappropriés ;

8.3.8. Protection et Préservation de la nature

Le Congo regorge d'un potentiel inestimable de ressources naturelles. Pour s'assurer d'une incontestable capacité dans l'exploitation de ces ressources, des mesures durables doivent être prises. A la suite des études visant à s'approprier de la capacité de régénération de certaines ressources, il serait judicieux de :

- élaborer les plans de prévention des risques (PPR);
- faire respecter les PPR dans les décisions individuelles d'urbanisme (interdire ou exproprier toute construction dans les zones inondables ou marécageuses;
- sanctionner plus fortement les manquements aux règles édictées;
- renforcer la prise en compte du risque dans les règles de constructibilité ;
- élaborer et améliorer les dispositifs d'alerte rapide ;

- proposer un ou plusieurs outils d'échange d'acquis et d'expériences en matière de REDD+ ;

- renforcer les capacités en matière de développement des outils et des supports de communication du processus REDD+ ;

- assurer la diffusion des supports de communication développés aux principaux intervenants dans la REDD+ ;

- susciter la négociation de financements pour la mise en œuvre des outils le fonctionnement et la conduite des activités de REDD+ ;

- proposer des normes au système MRV, notamment les techniques de quantification des stocks de carbone (inventaire forestier, formules allométriques) et les méthodologies d'évaluation des changements dans l'utilisation des sols (suivi de la déforestation).

- proposer des normes méthodologiques par rapport au développement des scénarios de référence, plus particulièrement en ce qui concerne les outils informatiques et les hypothèses par rapport aux variables utilisés dans la modélisation de l'évolution de la déforestation ;

- proposer des outils harmonisant et facilitant la conception et de la mise en œuvre de projets pilotes REDD+ pour assurer une certaine comparabilité des résultats ;

- proposer un système d'échanges de données et d'informations sur la préparation à et la mise en œuvre de REDD+ entre pays de la Sous-région, comprenant notamment une base de données REDD+ pour le Bassin du Congo.

- soumettre les propositions aux parties concernées, faciliter une prise de décision consensuelle et diffuser les méthodologies et systèmes adoptés au niveau des parties prenantes dans le Bassin du Congo ;

- améliorer le cadre de vie des populations ;

- garantir une gestion rationnelle de l'environnement ;

- prévenir et lutter contre les risques de catastrophes naturelles (érosions, inondations, mouvements sismiques etc.) ;

- développer les techniques agricoles respectant l'environnement ;

- élaborer un programme de stabilisation des bassins versants en milieu urbain ;
- élaborer un schéma directeur national d'affectation des sols ;
- réactualiser ou élaborer et mettre en œuvre des schémas directeurs d'urbanisme dans les principales villes du Congo ;
- renforcer les capacités nationales en matière d'aménagement du territoire.
- construire des épis en vue de briser la houle et de favoriser la sédimentation ;
- procéder au dragage cyclique et régulier des ports de Pointe-Noire et de Brazzaville.
- appliquer la réglementation relative aux études d'impact sur l'environnement avant l'installation des infrastructures ;
- susciter la mise en place des forêts communautaires d'essences à croissance rapide pour les besoins de bois de chauffage ;
- poursuivre la politique traditionnelle de reboisement en essences à croissance rapide autour des grandes agglomérations, tout en renforçant les actions du PRONAR ;
- réglementer de la récolte et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux ;
- améliorer les techniques agricoles telles que la gestion des jachères par la prolongation de la durée et l'introduction des espèces fixatrices d'azote ;
- contrôler les introductions des espèces de faune et de flore exogènes envahissantes ;
- élaboreret mettre en œuvre les plans d'aménagement forestier de toutes les UFA et les aires protégés ;

- renforcer les actions de dragage fréquent des cours d'eau navigables ;
- mettreen place un programme cohérent de lutte contre les herbes envahissantes aquatiques flottantes ;
- construire des digues pour limiter les érosions sur la côte et en milieu urbain ;

Secteurs/Domaines	Programmes	Opérationnalisation (Projets/Activités)	Indicateurs des résultats	Intervenants/Partenaires	Coûts
Education	Alphabétisation, Préscolaire, Enseignement Primaire et Secondaire	augmenter des capacités d'accueil dans les établissements scolaires (une urgence capitale) pour un enseignement de qualité gage sûr de l'amélioration des résultats scolaires	Les capacités d'accueil sont augmentées		
		stabiliser le personnel enseignant en poste et instituer des primes d'incitation	Le personnel enseignant est stabilisé en instituant des primes d'incitation		
		construire et équiper les bibliothèques et les laboratoires	Les bibliothèques et les laboratoires sont construits et équipés		

établir et respecter les normes des effectifs dans les classes pédagogiques	Les normes des effectifs sont établies et respectées
relancer la coopération avec les « pays amis » (Cuba, Russie, Egypte) en vue de combler tant soit peu les déficits en professeurs des sciences et même de 2e langue	La coopération avec les « pays amis » est relancée
faire respecter strictement l'engagement décennal	L'engagement décennal est respecté
introduire dans les modules de formation le concept du développement durable	Le concept du développement durable est introduit dans le système éducatif
élaborer un schéma de développement durable des secteurs de l'enseignement au Congo	

Le schéma du développement durables est élaboré

Enseignement Supérieur	encadrer et appuyer les EPRES dans le cadre de la poursuite du processus de remise en ordre de l'enseignement supérieur privé	
	améliorerles mécanismes de délivrance des diplômes des établissements de l'enseignement supérieur	Les mécanismes de délivrance de diplômes sont améliorés
	améliorer la gouvernance au niveau des EPRES	La gouvernance des EPRES est améliorée
	négocier et augmenter le quota des offres de bourses d'études de la coopération bilatérale	Le quota des bourses est négocié et augmenté
	contribuer à la mise en œuvre du schéma de développement de l'enseignement supérieur (SDES).	Le SDES est mis en

oeuvre

Culture et Education Civique	Valorisation de la culture et incitation à l'éducation civique	mettre en place des organes formels des acteurs et animateurs culturels	Les organes sur l'animation culturelle sont mis en place
		améliorer les critères de sélection des candidats aux initiatives culturelles	Les critères de sélection sont améliorés
		intensifier les programmes d'éducation civique et de la morale	Les programmes d'éducation civique sont intensifiés
		relancer l'initiative sur la production agricole à l'école, notamment « une école, un champ)	L'initiative de production agricole à l'école est relancée
		établir une organisation soutenue des colonies de vacances et des activités sportives de l'ONSSU	L'organisation chargée de soutenir les colonies de vacances et des activités de l'ONSSU est

		construire et équiper des centres d'éducation au profit des jeunes désœuvrés	établie
			Les centres d'éducation des jeunes désœuvrés sont construits et équipés
Santé, Affaires sociale et Famille	Promotion de la santé et renforcement de la politique de protection sociale et de la famille	intégrer la composante promotion de la santé dans les autres secteurs de développement	La composante sur la promotion de la santé est intégrée
		élaborer les mesures de prévention des risques de catastrophes	Les mesures de prévention sur les risques de catastrophes sont élaborées

		opérationnaliser lapolitique de gestion des déchets biomédicaux	La politique de gestion des déchets biomédicaux est opérationnelle
		mettre en œuvre le PNAS	Le PNAS est mis en œuvre
		renforcer le partenariat entre la société civile, le secteur public et le secteur privé	Le partenariat entre les parties prenantes est renforcé
Recherche scientifique et Innovation	Promotion de l'innovation et de la technologie	mettre en œuvre la politique de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	La politique de la recherche scientifique et de l'innovation technologique est mise en œuvre
			Les capacités sont renforcées

		renforcer les capacités humaines, institutionnelles et techniques	
			Les partenariats sont développés
		développer des partenariats	
Communication et TIC	Promotion des TIC	Réaliser des études sur les impacts sociaux et environnementaux des implantations de la radioactivité des installations de la téléphonie mobile	Les études sur les impacts des installations de la téléphonie mobile sont réalisées
		adapter le coût moyen des appels intra et internationaux par rapport au niveau de vie de la population	
		évaluer les possibilités d'accès facile aux outils modernes de communication (internet et extranet)	Le coût moyen des appels est adapté au niveau de vie

			Les possibilités d'accès à l'internet et à l'extranet sont évaluées
Transport	Organisation et modernisation des réseaux de transport	Construire et équiper des stations de réception et de traitement des déchets « retour de mer » (huiles et autres déchets de même nature)	Les stations de réception et de traitement des « retours de mer » sont construites et équipées
		acquérir les bateaux déshuileurs	Les bateaux déshuileurs sont acquis
		construire des infrastructures modernes de transport urbain pour faciliter la mobilité	Les infrastructures modernes de transport urbain sont construites
		réorganiser le transport urbain	Le transport urbain est réorganisé
		doter les infrastructures portuaires et aéroportuaires d'équipement de prévention des risques d'accidents	Les infrastructures portuaires et

systématiser les contrôles techniques des aéronefs et des bâtiments navigants	aéroportuaires sont dotées d'équipement de prévention des risques d'accident
construire des épis en vue de briser la houle pour favoriser la sédimentation	Les contrôles techniques des aéronefs et des bâtiments navigants sont systématiques
procéder au dragage cyclique et régulier des ports de Pointe-Noire et de Brazzaville	
construire des digues pour limiter les érosions sur la côte et en milieu urbain	Les épis pour briser la houle sont construits pour favoriser la sédimentation
renforcer les actions de dragage fréquent des cours d'eau navigables	Les ports de PNR et de BZV sont dragués régulièrement

			Les digues pour limiter les érosions sont construites
			Les actions de dragages sont renforcées
Construction, Urbanisme et Travaux Publics	Promotion d'habitats modernes	mettre en application les directives des Plans d'Urbanisme	Les directives des plans d'urbanisme sont mises en application
		élaborer et faire respecter les plans de prévention des risques (PPR)sur l'urbanisme et la construction (interdire ou exproprier toute construction dans les zones inondables ou marécageuses	Les PPR sont élaborés et exécutés
		renforcer la prise en compte du risque dans les règles de construction moderne	
		élaborer le programme de stabilisation des bassins versants en milieu urbain	

		élaborer un schéma directeur national d'affectation des sols	
			La prise en compte de risques dans les règles de construction est renforcée
		réactualiser et mettre en œuvre des schémas directeurs d'urbanisme dans les principales villes du Congo	
			Le programme de stabilisation des bassins versants est élaboré
			Le schéma directeur national d'affectation des sols est élaboré
			Les schémas directeurs d'urbanisme sont réactualisés et mis en œuvre
Protection et Préservation de la	Promotion des mesures	élaborer les normes au système MRV, notamment les techniques de quantification des stocks de	Les normes du système MRV sont élaborées

nature	de gestion de la nature	carbone (inventaire forestier, formules allométriques) et les méthodologies d'évaluation des changements dans l'utilisation des sols (suivi de la déforestation)	
		établir les normes méthodologiques par rapport au développement des scénarios de référence, plus particulièrement en ce qui concerne les outils informatiques et les hypothèses par rapport aux variables utilisés dans la modélisation de l'évolution de la déforestation	Les normes sur les scénarios de référence sont établies
		concevoir et mettre en œuvre de projets REDD+ pour assurer une certaine comparabilité des résultats	Les projets REED+ sont conçus et mis en œuvre
		établir un système d'échanges de données et d'informations sur la préparation et la mise en œuvre de REDD+	Le système d'échange de données est établi
		renforcer les capacités nationales en matière d'aménagement du territoire	Les capacités en aménagement du territoire sont renforcées
		susciter la mise en place des forêts communautaires d'essences à croissance rapide pour les besoins de bois de	

chauffage	Les forêts communautaires pour les besoins en bois de chauffage sont mises en place
poursuivre la politique traditionnelle de reboisement en essences à croissance rapide autour des grandes agglomérations, tout en renforçant les actions du PRONAR	Les actions du PRONAR sont renforcées à travers une poursuite de la politique de reboisement
réglementer de la récolte et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux	Les prélèvements et la commercialisation des PFNL sont réglementés
améliorer les techniques agricoles telles que la gestion des jachères par la prolongation de la durée et l'introduction des espèces fixatrices d'azote	Les techniques agricoles sont améliorées
contrôler les introductions des espèces de faune et de flore exogènes envahissantes	
élaborer, adopter et mettre en œuvre les plans d'aménagement forestier de toutes les UFA et les aires protégés	
mettre en place et exécuter un programme cohérent de lutte contre les herbes envahissantes aquatiques flottantes	

Les introductions des espèces exogènes sont contrôlées

Les plans d'aménagement forestiers sont élaborés, adoptés et mis en œuvre

Un programme cohérent de lutte contre les herbes aquatiques envahissantes sont mis en place et exécutés

8.4. Diversifier durablement l'économie

Auxfins d'une diversification économique pour un développement soutenu du pays, des activités doivent être engagées. Ainsi, secteur par secteur, on devra :

8.4.1. Forêt

- élaborer les politiques forestière et fauniques ;
- rédiger le document d'appui à l'élaboration du plan national d'affectation des terres ;
- renforcer les activités de lutte contre le braconnage ;
- promouvoir de la transformation plus poussée du bois et la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- promouvoir la valorisation des aires protégées ;
- accélérer de la révision du code forestier ;
- valoriser les sous-produits et déchets issus des secteurs de production.

8.4.2. Agriculture et élevage

- renforcer les institutions d'appui aux producteurs ;
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs ;
- améliorer l'accès aux terres et aux crédits agricoles;
- protéger les ressources zoo génétiques adaptées au milieu local (notamment les races trypanotolérantes) ;
- améliorer la compétitivité et l'accès au marché des productions animales ;
- exploiter rationnellement les ressources fourragères et les points d'eau naturels ;
- renforcer les capacités de surveillance, de détection et de contrôle des maladies animales ;
- renforcer les capacités de la recherche agronomique, vétérinaire et zootechnique ;
- construire les infrastructures d'abattage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits animaux ;
- mettre en place un système opérationnel d'information sur les marchés ;
- réhabiliter et ouvrir les pistes et voies nautiques d'intérêt agricole ;
- élaborer la loi d'orientation agricole et la loi portant code de l'élevage.

8.4.3. Pétrole

- publier les textes déjà élaborés de la commission interministérielle relatifs à la protection de l'environnement dans les secteurs des mines et des hydrocarbures ;
- élaborer les textes et standards nationaux en matière de« qualité-hygiène-sécurité » ;
- doter les cellules QHSE des ministèreset des entreprises du matériel adéquat pour une autonomie opérationnelle en vue de la prévention de catastrophes ;
- acquérir un observatoire par satellite pour une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers ;
- établir les plans industriels de gestion interne.

8.4.4. Mines

- poursuivre le processus de révision du code minier et le renforcement du cadre réglementaire;
- renforcer les capacités humaines, matérielles et institutionnelles du secteur, notamment les capacités opérationnelles des administrations des mines, de la géologie, du Bureau d'Evaluation d'Expertises et de Certification (BEEC) des Substances Minérales Précieuses et du Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM) ;
- développer le partenariat public – privé ;

- coordonner le développement des exploitations artisanales. Elle portera sur l'organisation de l'artisanat minier et des filières des substances minérales précieuses ;
- promouvoir les ressources minières nationales par la réalisation des études géologiques et la production des cartes géologiques ;
- mettre en place des infrastructures de transport et d'évacuation des minerais ;
- veiller à l'application des textes réglementaires sur les EIES, afin de pérenniser les sites archéologiques et les monuments ;
- promouvoir le partenariat entre les entreprises et les institutions de formation professionnelles et qualifiantes

8.4.5. Energie

- améliorer l'accès et la desserte en électricité ;
- mettre en valeur le potentiel électrique du pays ;
- envisager l'utilisation des énergies renouvelables ;
- remplacer les groupes électrogènes des zones rurales par des centrales solaires et des micro-barrages ;
- créer une agence d'autorité nationale dédiée pour la valorisation des crédits carbones ;
- mettre en place les textes de mise en application de la loi portant création du code de l'électricité ainsi que les lois subséquentes ;
- renforcer les capacités des gestionnaires des réseaux électriques du pays.
- élaborer un plan de gestion durable et intégré des bois-énergies
- promouvoir une politique basée sur l'économie de l'énergie qui prône l'efficacité énergétique ;
- améliorer la gouvernance de l'eau par (i) l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur et des plans d'action du secteur, (ii) les réformes institutionnelles et juridiques, (iii) l'élaboration et le lancement d'un programme d'éducation dans le domaine de l'eau ;
- promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- renforcer les capacités de contrôle quantitatif et qualitatif de l'eau, (i) en formant les acteurs du secteur à tous les niveaux pour une prise en compte des dimensions GIRE et genre et (ii) construire des laboratoires de bromatologie pour le contrôle de la qualité des eaux et des aliments.
- réhabiliter et construire des stations de mesures de la qualité de l'eau.
- améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain, (i) en réhabilitant l'existant et développant les technologies adaptées (forages, puits équipés, citernes en ferrociment, impluviums et aménagements des sources, etc.), (ii) en adoptant des procédures de participation tout en formant des responsables villageois à la gestion communautaire avec une intégration plus accrue des femmes et (iii) en réhabilitant et construisant de nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable (SAEP) dans les centres urbains.
- construire des systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP) pour desservir tous les chefs-lieux de districts.
- vulgariser les techniques adaptées et à faible coût de gestion des excréta et des déchets solides ;
- vulgariser les technologies appropriées en construisant à petite échelle, tant en milieu urbain que rural des w c avec chasse d'eau, des latrines améliorées ventilées et des latrines écologiques dans les écoles, les formations sanitaires, les ménages et dans les lieux publics ;
- développer des systèmes collectifs urbains d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales ;
- construire de nouveaux collecteurs des eaux pluviales ;

- élargir les réseaux d'égouts et construire des stations d'épurationdes eaux usées dans les hôpitaux, les hôtels et les installations industrielles ;
- renforcer les capacités opérationnelles des services d'hygiènes publique et des collectivités locales dans la gestion des excrétas, des eaux usées et des eaux pluviales ;
- former les différents personnels et de doter les services en équipements adéquats ;
- rendre disponible l'eau de surface au dépend des forages.

8.4.6. Développement Industriel

- renforcer le cadre législatif et règlementaire en (i) adoptant la loi organique sur l'organisation de l'activité industrielle et les textes subséquents, (ii) la loi portant création du système national de normalisation et (iii) la loi portant création de l'Agence Congolaise de Normalisation et de la Qualité.
- renforcer les capacités d'appui, de gestion et de promotion industrielle, (i) en prenant des mesures d'accompagnement pour soutenir et consolider le développement des infrastructures industrielles, (ii) en mettant en place des zones industrielles et/ou franches industrielles dans les départements en tenant compte des spécificités et potentialités de chaque département et (iii) en mettant en œuvre et vulgariser la politique d'industrialisation au Congo.
- renforcer les capacités productives dans les domaines prioritaires, (i) en mettant en œuvre un plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité du tissu industriel existant, (ii) en diversifiant la base de la production nationale par la création d'industries structurantes, notamment celles susceptibles de générer d'autres industries en amont et en aval à travers les chaines de valeur et (iii) en renforçant le partenariat secteur public/secteur privé/société civile pour promouvoir, harmoniser et exploiter les initiatives de tous les secteurs impliqués dans la gestion de l'activité industrielle. On développera le secteur productif en veillant à une intégration ciblée des filières prioritaires aux besoins du secteur industriel et du marché.
- promouvoir des unités industrielles plus propres et aux technologies moins polluantes. Il s'agira de mettre en place des mécanismes pour une production industrielle plus propre ;
- accroitre le volume des investissements privés ;
- créer les conditions de l'émergence et du développement des pôles de croissance et de compétitivité ;
- promouvoir la création des industries structurantes par la prise de participation au capital des entreprises.

Secteurs/Domaines	Programmes	Opérationnalités (Projets/Activités)	Indicateurs des résultats	Intervenants/Partenaires	Coûts
Forêt	Valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques	élaborer les politiques forestière et faunique	Les politiques forestière et faunique sont élaborées		
		rédiger le document d'appui à l'élaboration du plan national d'affectation des terres	Le document d'appui au plan d'affectation des terres est rédigé		
		Renforcement des activités de lutte contre le braconnage	Les activités de lutte anti-braconnage sont renforcées		
		promouvoir de la transformation plus poussée du bois et la valorisation des produits forestiers non ligneux	La transformation plus poussée du bois et la valorisation des PFNL sont promues		
			Les aires protégées		

	sont valorisées
promouvoir de la valorisation des aires protégées	
	Le Code forestier et la loi sur la protection de l'environnement sont révisés
accélérer de la révision du code forestier et de la loi sur la protection de l'environnement	
	Le fonds vert est créé
créer le fonds vert en vue de soutenir les programmes sur l'économie verte	
	Les sous-produits et les déchets de bois sont valorisés
valoriser les sous-produits et déchets issus des secteurs de production	

AGRICULTURE ET ELEVAGE	Valorisation et diversification de la production agricole et animale	renforcer les institutions d'appui aux producteurs	Les institutions d'appui aux producteurs sont renforcées
		renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs	Les capacités des producteurs sont renforcées
		améliorer l'accès aux terres et aux crédits agricoles	L'accès aux terres et aux crédits agricoles sont améliorés
		protéger les ressources zoo génétiques adaptées au milieu local (notamment les races trypanotolérantes)	Les ressources zoo génétiques adaptées au milieu local sont protégées

améliorer la compétitivité et l'accès au marché des productions animales	La compétitivité et l'accès au marché des producteurs sont améliorés
exploiter rationnellement les ressources fourragères et les points d'eau naturels	Les ressources fourragères et les points d'eau sont exploités rationnellement
renforcer les capacités de surveillance, de détection et de contrôle des maladies animales	Les capacités de surveillance, de détection et de contrôle des maladies animales sont renforcées
renforcer les capacités de la recherche agronomique,	Les capacités de recherche agronomique, vétérinaire et

vétérinaire et zootechnique	zootechnique sont renforcées
construire les infrastructures d'abattage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits animaux	Les infrastructures d'abattage, de conservation, de transformation et de commercialisation sont construites
mettre en place un système opérationnel d'information sur les marchés	Le système d'information sur les marchés est mis en place
réhabiliter ou ouvrir les pistes et voies nautiques d'intérêt agricole	Les pistes et les voies d'intérêt agricole sont réhabilitées ou ouvertes
	La loi d'orientation agricole et le code de

élaborer la loi d'orientation agricole et la loi portant code de l'élevage	l'élevage sont élaborés

PETROLE	Développer la recherche pétrolière et diversifier les partenariats	publier les textes déjà élaborés de la commission interministérielle relatifs à la protection de l'environnement dans le secteur des hydrocarbures	Les textes élaborés sont promulgués
		harmonisation des standards nationaux aux normes internationales dans le secteur des hydrocarbures qualité hygiène sécurité	Les standards nationaux sont harmonisés aux normes internationales
		acquérir du matériel adéquat de lutte anti-pollution pour une autonomie opérationnelle	Le matériel de lutte anti-pollution est acquis
		doter le pays d'un observatoire pour une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers	

mettre en œuvre le Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) en cas de catastrophes par les hydrocarbures	Le pays est doté d'un observatoire du milieu marin et côtier
créer la Préfecture Maritime	Le PNIU est mis en œuvre
	La Préfecture Maritime est créé

MINES	Soutien à la production minièreet des Substances Minérales Précieuses	poursuivre le processus de révision du code minier et le renforcement du cadre réglementaire	Le processus de révision du code minier et le renforcement du cadre réglementaire sont achevés
		renforcer les capacités humaines, matérielles et institutionnelles du secteur, notamment les capacités opérationnelles des administrations des mines	Les capacités sont renforcées
		développer le partenariat public – privé	Le partenariat public – privé est développé
		organiser et soutenir le développement des exploitations artisanales	Les exploitations artisanales sont organisées et soutenues
		Renforcer la promotion des études géologiques, ainsi	

que la production des cartes géologiques	
	Les études géologiques sont promues et les cartes géologiques sont produites
construction des infrastructures de transformation, de transport et d'évacuation des minerais (routes, chemins de fer, ports minéraliers, pipes, etc.)	
	Les infrastructures de transformation, de transport et d'évacuation des minerais sont construites
développer les recherches des sites archéologiques et des monuments historiques	
	Les recherches des sites archéologiques et des monuments historiques sont développées
assurer la traçabilité des mines à travers le Processus de Kimberley	
	La traçabilité des mines est assurée

ENERGIE

améliorer l'accès et la desserte en électricité	L'accès et la desserte en électricité est amélioré
mettre en valeur le potentiel électrique du pays	Le potentiel électrique du pays est mis en valeur
promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables	L'utilisation des énergies renouvelables est promue
valoriser d'autres sources d'énergies pour remplacer les groupes électrogènes des zones rurales par des centrales solaires et des micro-barrages	Les sources, autres que la génération, sont valorisées
créer une autorité nationale pour la	L'autorité pour la

valorisation des crédits carbones	valorisation des crédits de carbones est créée
renforcer les capacités des gestionnaires des réseaux électriques	Les capacités des gestionnaires des réseaux électriques sont renforcées
élaborer un plan de gestion durable et intégré des bois-énergies	Le plan de gestion durable du bois-énergie est élaboré
promouvoir une politique basée sur l'économie de l'énergie qui prône l'efficacité énergétique	La politique sur l'économie d'énergie est promue
améliorer la gouvernance de l'eau par (i) l'élaboration et la mise en œuvre du schéma	

directeur et des plans d'action du secteur, (ii) les réformes institutionnelles et juridiques, (iii) l'élaboration et le lancement d'un programme d'éducation dans le domaine de l'eau

promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

renforcer les capacités de contrôle quantitatif et qualitatif de l'eau, (i) en formant les acteurs du secteur à tous les niveaux pour une prise en compte des dimensions GIRE et genre et (ii) construire des laboratoires de bromatologie pour le contrôle de la qualité des eaux et des aliments

réhabiliter ou construire des stations de mesures de

	la qualité de l'eau
améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain, (i) en réhabilitant l'existant et développant les technologies adaptées (forages, puits équipés, citernes en ferrociment, impluviums et aménagements des sources, etc.), (ii) en adoptant des procédures de participation tout en formant des responsables villageois à la gestion communautaire avec une intégration plus accrue des femmes et (iii) en réhabilitant et construisant de nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable (SAEP) dans les centres urbains	
construire des systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP) pour desservir tous les chefs-lieux de districts	

vulgariser les techniques adaptées et à faible coût de gestion des excréta et des déchets liquides

vulgariser les technologies appropriées en construisant à petite échelle, tant en milieu urbain que rural des w c avec chasse d'eau, des latrines améliorées ventilées et des latrines écologiques dans les écoles, les formations sanitaires, les ménages et dans les lieux publics

développer des systèmes collectifs urbains d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales

construire de nouveaux collecteurs des eaux pluviales

élargir les réseaux d'égouts et construire des stations d'épuration des eaux usées dans les hôpitaux, les hôtels et les installations industrielles

renforcer les capacités opérationnelles des services d'hygiènes publique et des collectivités locales dans la gestion des excrétas, des eaux usées et des eaux pluviales

former les différents personnels et de doter les services en équipements adéquats.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	renforcer le cadre législatif et règlementaire du secteur des PMI	Le cadre législatif et réglementaire des PMI est renforcé
	renforcer les capacités d'appui, de gestion et de promotion industrielle	Les capacités d'appui, de gestion et de promotion industrielle sont renforcées
	renforcer les capacités productives dans les domaines prioritaires	Les capacités productives sont renforcées
	promouvoir des unités industrielles plus propres et aux technologies moins polluantes	Les unités industrielles non polluantes sont promues
	promouvoir l'accroissement du volume des investissements privés	Le volume des investissements privés est promu

créer les conditions de l'émergence et du développement des pôles de croissance et de compétitivité	Les conditions de l'émergence de la compétitivité industrielle sont créées
promouvoir la création des industries structurantes.	La création des industries structurantes est promue

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE ET PAR SECTEUR

(en millions de Francs CFA)

	AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Forêt et Faune	
		Ressources halieutiques continentales et océaniques	
		Tourisme et loisirs	
		Agriculture et élevage	
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique	
		Gouvernance économique et sociale	
		Gouvernance environnementale	
		Education	
		Culture et Education Civique	
		Santé Affaires Sociales et Famille	

III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Recherche Scientifique et Innovation
		Communication et TIC
		Transport
		Construction, Urbanisme et Travaux Publics
		Protection et préservation de la nature
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Forêt
		Agriculture et Elevage
		Pétrole
		Mines
		Energie
		Développement industriel

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE DANS LA BOUENZA

(en millions de Francs CFA)

	AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Forêt et Faune Ressources halieutiques continentales et océaniques Tourisme et loisirs Agriculture et élevage	
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique Gouvernance économique et sociale Gouvernance environnementale	
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Education Culture et Education Civique Santé Affaires Sociales et Famille Recherche Scientifique et Innovation Communication et TIC Transport Construction, Urbanisme et Travaux Publics	

		Protection et préservation de la nature	
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Forêt Agriculture et Elevage Pétrole Mines Energie Développement industriel	

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUEDANS LA CUVETTE

(en millions de Francs CFA)

AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
	Forêt et Faune	
	Ressources halieutiques continentales et océaniques	

		Tourisme et loisirs
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Agriculture et élevage
		Gouvernance politique
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance économique et sociale
		Gouvernance environnementale
		Education
		Culture et Education Civique
		Santé Affaires Sociales et Famille
		Recherche Scientifique et Innovation
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Communication et TIC
		Transport
		Construction, Urbanisme et Travaux Publics
		Protection et préservation de la nature
		Forêt

IV	Diversifier durablement l'économie	Agriculture et Elevage	
		Pétrole	
		Mines	
		Energie	
		Développement industriel	

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE DANS LA CUVETTE OUEST

(en millions de Francs CFA)

AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
	Forêt et Faune	
	Ressources halieutiques continentales et océaniques	
	Tourisme et loisirs	

I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Agriculture et élevage
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique Gouvernance économique et sociale Gouvernance environnementale
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Education Culture et Education Civique Santé Affaires Sociales et Famille Recherche Scientifique et Innovation Communication et TIC Transport Construction, Urbanisme et Travaux Publics Protection et préservation de la nature
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Forêt Agriculture et Elevage Pétrole Mines

Energie

Développement industriel

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE AU KOUILOU

(en millions de Francs CFA)

AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I Gérer durablement les ressources naturelles	Forêt et Faune	
	Ressources halieutiques continentales et océaniques	
	Tourisme et loisirs	
	Agriculture et élevage	

II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique Gouvernance économique et sociale Gouvernance environnementale
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Education Culture et Education Civique Santé Affaires Sociales et Famille Recherche Scientifique et Innovation Communication et TIC Transport Construction, Urbanisme et Travaux Publics Protection et préservation de la nature
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Forêt Agriculture et Elevage Pétrole Mines Energie Développement industriel

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE DANS LA LEKOUMOU

(en millions de Francs CFA)

	AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Forêt et Faune	
		Ressources halieutiques continentales et océaniques	
		Tourisme et loisirs	
		Agriculture et élevage	
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique	
		Gouvernance économique et sociale	
		Gouvernance environnementale	

III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Education
		Culture et Education Civique
		Santé Affaires Sociales et Famille
		Recherche Scientifique et Innovation
		Communication et TIC
		Transport
		Construction, Urbanisme et Travaux Publics
		Protection et préservation de la nature
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Forêt
		Agriculture et Elevage
		Pétrole
		Mines
		Energie
		Développement industriel

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE DANS LA LIKOUALA

(en millions de Francs CFA)

	AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Forêt et Faune	
		Ressources halieutiques continentales et océaniques	
		Tourisme et loisirs	
		Agriculture et élevage	
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique	
		Gouvernance économique et sociale	
		Gouvernance environnementale	
		Education	

		Culture et Education Civique
		Santé Affaires Sociales et Famille
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Recherche Scientifique et Innovation
		Communication et TIC
		Transport
		Construction, Urbanisme et Travaux Publics
		Protection et préservation de la nature
		Forêt
		Agriculture et Elevage
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Pétrole
		Mines
		Energie
		Développement industriel

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE AU NIARI

(en millions de Francs CFA)

	AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Forêt et Faune Ressources halieutiques continentales et océaniques Tourisme et loisirs Agriculture et élevage	
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique Gouvernance économique et sociale Gouvernance environnementale	
III	**Développer et moderniser durablement les**	Education Culture et Education Civique Santé Affaires Sociales et Famille Recherche Scientifique et Innovation Communication et TIC	

	infrastructures et les services sociaux de base	Transport
		Construction, Urbanisme et Travaux Publics
		Protection et préservation de la nature
IV	Diversifier durablement l'économie	Forêt
		Agriculture et Elevage
		Pétrole
		Mines
		Energie
		Développement industriel

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE DANS LES PLATEAUX

(en millions de Francs CFA)

AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA

		Forêt et Faune
		Ressources halieutiques continentales et océaniques
		Tourisme et loisirs
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Agriculture et élevage
		Gouvernance politique
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance économique et sociale
		Gouvernance environnementale
		Education
		Culture et Education Civique
		Santé Affaires Sociales et Famille
		Recherche Scientifique et Innovation
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Communication et TIC
		Transport
		Construction, Urbanisme et Travaux Publics
		Protection et préservation de la nature

IV	Diversifier durablement l'économie	Forêt Agriculture et Elevage Pétrole Mines Energie Développement industriel	

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE DANS LE POOL

(en millions de Francs CFA)

AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
	Forêt et Faune	
	Ressources halieutiques continentales et océaniques	

		Tourisme et loisirs
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Agriculture et élevage
		Gouvernance politique
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance économique et sociale
		Gouvernance environnementale
		Education
		Culture et Education Civique
		Santé Affaires Sociales et Famille
		Recherche Scientifique et Innovation
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Communication et TIC
		Transport
		Construction, Urbanisme et Travaux Publics
		Protection et préservation de la nature
		Forêt
		Agriculture et Elevage

IV	Diversifier durablement l'économie	Pétrole	
		Mines	
		Energie	
		Développement industriel	

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE DANS LA SANGHA

(en millions de Francs CFA)

AXES STRATEGIQUES		SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I	Gérer durablement les ressources naturelles	Forêt et Faune	
		Ressources halieutiques continentales et océaniques	
		Tourisme et loisirs	
		Agriculture et élevage	

II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique Gouvernance économique et sociale Gouvernance environnementale
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Education Culture et Education Civique Santé Affaires Sociales et Famille Recherche Scientifique et Innovation Communication et TIC Transport Construction, Urbanisme et Travaux Publics Protection et préservation de la nature
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Forêt Agriculture et Elevage Pétrole Mines Energie

Développement industriel

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE AU DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

(en millions de Francs CFA)

AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I Gérer durablement les ressources naturelles	Forêt et Faune	
	Ressources halieutiques continentales et océaniques	
	Tourisme et loisirs	
	Agriculture et élevage	
	Gouvernance politique	

II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance économique et sociale
		Gouvernance environnementale
III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Education
		Culture et Education Civique
		Santé Affaires Sociales et Famille
		Recherche Scientifique et Innovation
		Communication et TIC
		Transport
		Construction, Urbanisme et Travaux Publics
		Protection et préservation de la nature
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Forêt
		Agriculture et Elevage
		Pétrole
		Mines
		Energie
		Développement industriel

REPARTITION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE AU DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE

(en millions de Francs CFA)

	AXES STRATEGIQUES	SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS en millions Francs CFA
I	**Gérer durablement les ressources naturelles**	Forêt et Faune	
		Ressources halieutiques continentales et océaniques	
		Tourisme et loisirs	
		Agriculture et élevage	
II	**Améliorer durablement la gouvernance**	Gouvernance politique	
		Gouvernance économique et sociale	
		Gouvernance environnementale	

III	**Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base**	Education Culture et Education Civique Santé Affaires Sociales et Famille Recherche Scientifique et Innovation Communication et TIC Transport Construction, Urbanisme et Travaux Publics Protection et préservation de la nature
IV	**Diversifier durablement l'économie**	Forêt Agriculture et Elevage Pétrole Mines Energie Développement industriel

REPARTITION DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DANS LES DEPARTEMENTS

(en millions de Francs CFA)

		BOUENDZA	CUVETTE	CUVETTE OUEST	KOUILOU	LEKOUMOU	LIKOUALA	PLATEAUX	POOL	NIARI	SANGHA	BRAZZAVILLE	POINTE-NOIRE	TOTAL
I	Gérer durablement les ressources naturelles													
II	Améliorer durablement la gouvernance													
III	Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base													
IV	Diversifier durablement l'économie													

Chapitre X. FINANCEMENT

Pour la mise en œuvre du plan d'action, il est recommandé que des efforts soient entrepris en vue de créer les conditions d'un financement soutenu des activités identifiées et retenues. Aussi, le Fonds vert pourrait constituer le mécanisme approprié. Toutefois, le Fonds Africain du développement durable prévu par l'Union Africaine concernant la facilité africaine de l'environnement serait d'un apport non négligeable.

La Banque Africaine de Développement (B.A.D.) devrait en définir l'organisation, les règles et les mécanismes de fonctionnement. Les sommes qui y seront déposées constitueront une garantie de l'engagement des pays africains et un aimant pour des apports extérieurs.

Par ailleurs, le Fonds vert des pays d'Afrique Centrale devra aussi soutenir les actions retenues.

La répartition des interventions financières pourraient tenir compte du prorata ci-dessous, à savoir :

Etat (60%)
Partenaires bilatéraux et multilatéraux (30%)
- Bilatéraux (Emprunts et dons)
- Multilatéraux (Dons)

Apports des mécanismes financiers d'appui (9%)
- Fonds vert
- Fonds routier
- Fonds forestier
- Fonds pour la protection de l'environnement
- Fonds touristique
- Fonds halieutique

Apports du secteur privé (1%)

Etant entendu que le entreprises du secteur privé et celles du secteur parapublic devraient mettre au sein de chacune de leurs structures, des mécanismes internes de développement durable, il sera envisagé des moyens de capitalisation des efforts et des fonds engagés. Dans la perspective de la création du « Fonds Vert », on peut envisager un partenariat privé-public et mettre en place un mécanisme transparent et durable où devront intervenir toutes les parties prenantes de la société civile.

Toutefois, le Fonds pour les générations futures pourrait être mis à contribution pour des activités dont les incidences seront palpables au profit des temps à venir.

Les conditions, la formulation et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de marchés et d'autres incitations feront partie des éléments à intégrer dans le fondement financier de la stratégie.

Chapitre XI. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA STRATEGIE

Il existe différentes formes d'évaluation, au choix du gouvernement. Celles-ci forment ensemble la base d'une évaluation de la situation servant de référence àdes cycles précis de planification.

Ce suivi/évaluation valorise l'apprentissage collectif que permet la SNDD. Il contribue à l'amélioration des actions en permettant une meilleure adéquation des moyens aux objectifs, mais il change aussi le regard et la vision que les acteurs se font de la situation. C'est pourquoi il importe, dans le but de progresser, de faire part de ses succès et d'identifier les difficultés éprouvées.

Le système de suivi et évaluation, qui sera mis en place pour suivre et évaluer le processus et le contenu de la stratégie congolaise, devra être transparent et tenir compte de l'état de mise en œuvre du plan d'actions et du degré de réalisation des objectifs de la stratégie.

En effet, quatre niveaux d'intervention seront mis en évidence :

- **La qualité de la participation et la prise en compte des préoccupations des parties prenantes**. Le schéma institutionnel congolais s'articule autour du Gouvernement et de ses institutions. Ainsi, des efforts devront être recommandés pour une ouverture d'esprit des acteurs gouvernementaux, qui devront accepter l'implication des autres acteurs, notamment le secteur privé, la société civile (ONG et Association), les confessions religieuses (Conseil Œcuménique du Congo), les Parties Politiques (Pouvoir, Centre et Opposition), etc.
- **La qualité de la communication entre les parties prenantes**. A ce niveau, il reviendra à la Commission Nationale pour le Développement Durable, d'élaborer un cadre ressortant clairement les modalités, la fréquence et l'efficacité de la communication entre les parties identifiées dans la mise en œuvre du processus stratégique.
- **L'état de mise en œuvre des actions envisagées**. Sur la base du niveau d'intervention et d'implication des différents acteurs, un calendrier précis sera proposé par le Commission Nationale sur le Développement Durable et soumis au Gouvernement qui l'adoptera formellement.
- **L'efficacité et la pertinence des objectifs opérationnels**. Chaque action proposée a été retenue du fait de sa pertinence dans l'atteinte de la vision d'une émergence du Congo à l'horizon 2025.

Ce suivi/évaluation doit donner lieu à la production de rapports périodiques qui feront l'objet d'une large diffusion auprès des acteurs concernés et du grand public. La périodicité de ces rapports, définit selon la vision du pays, seront produits chaque année, en attendant la production d'un rapport à mi-parcours, en 2020.

Toutefois, des expériences diverses ont montré qu'un rapport annuel ou biannuel a plus d'impact qu'un rapport publié suivant une périodicité plus longue, il sera envisagé un schéma de production de rapport annuel.

Au fur et à mesure que le Plan d'actions sera mis en œuvre, les Ministères devront procéder **au suivi des indicateurs**qui les concernent. Ce suivi sera exécuté par les Cellules ministérielles ou institutionnelles internes des organismes publics ou privés concernés. Il en sera de même pour le rôle à affecter aux Commissions Locales du Développement Durable qui devront apporter leurs contributions au niveau des départements territoriaux.

La CNDD devra établir des **indicateurs de performance**, acceptés par les autres parties prenantes au processus. Ces indicateurs, identifiés pour chacune des actions et chacun des objectifs de la SNDD, permettront de s'assurer d'évaluation parfaite et soutenue du niveau d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action et l'atteinte des objectifs opérationnels.

Par ailleurs, d'autres **indicateursglobaux de développement durable** seront également identifiés par la CNDD pour mesurer périodiquement les progrès.

Du fait que toutes les parties seront consultées et mises à contribution, il sera envisagé **une évaluation interne**, réalisée par la Commission Nationale sur le Développement Durable, structure institutionnelle responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de développement durable. Puisque l'évaluateur ne doit pas être à la fois juge et partie, la CNDD aura la responsabilité de suivre les progrès réalisés, tout le long de l'année, au regard des objectifs opérationnels et des indicateurs de performance.

Cependant, les autres méthodes d'évaluation du processus se feront en deux étapes : durant la période à mi-parcours (2020) et à la fin (2025). Elles se feront ainsi qu'il suit :

- **Une revue par les pairs**, réalisée par des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux, en présence de deux, trois ou quatre pays invités par le gouvernement hôte. Cette procédure pourra faciliter les échanges et la capitalisation d'expériences acquises dans les domaines cibles. Ainsi, la CNDD devra disposer d'un budget conséquent pour assurer la revue par les pairs, selon une fréquence qui permette la réalisation et l'exécution des activités selon le calendrier établi.

- **Une évaluation externe**, confiée à un organisme indépendant, non engagée dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan de développement durable.

  Afin d'éviter une évaluation des résultats de complaisance, un cabinet d'études sera sélectionné. La CNDD soumettra au Gouvernement, un projet de texte devant définir les conditions de recrutement d'individus ou de structures spécialisés en la matière.

- **Une revue des parlementaires**, réalisée par les membres d'une commission parlementaire mixte qui sera responsabilisée (Sénat et Assemblée Nationale). Avant la transmission des documents au Parlement, un avis sera sollicité auprès du Conseil Economique et Social et de la Cour des Compte. Au cours de sa revue, les élus poseront des questions précises auxMembres du gouvernement pour lesquels ceux-ci auront constaté des défaillances dans l'exécution des actions dans le secteur pour lequel celui-ci a la responsabilité.

CONCLUSION

La Stratégie Nationale, qui prend en compte les besoins qui sont exprimés dans les différents secteurs sociaux, économiques et environnementaux, est une réponse concrète des autorités congolaises pour faire face aux défis du développement durable, en vue de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

A travers les Objectifs du Développement Durable, qui seront adoptés pour la période post 2015, ce Plan d'Action offre une opportunité unique entre le Gouvernement congolais et ses partenaires de sceller un partenariat fort et vibrant, pour la mise en place des infrastructures fondatrices du développement durable.

La République du Congo espère que ses partenaires bilatéraux et multilatéraux se joindront à elle pour appuyer cette initiative historique, dont la vision sera porteuse de résultats probants en 2025.

Toutefois, l'option de procéder à une évaluation à mi-parcours à l'horizon 2020 devrait donner l'opportunité à chaque secteur mis en évidence d'affiner la stratégie en apportant toutes les adaptations nécessaires pour atteindre l'optimum d'une émergence voulu au profit de l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

En termes simples, ce processus axé sur le développement durable suppose que le Gouvernement congolais devra prendre la mesure intégrer et de renforcer son action autour des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cette option essentielle sera le moyen visant à maximiser le bien-être de la collectivité sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs besoins. En d'autres termes, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs internationaux de développement sont des impératifs, dans le contexte général du développement durable, pour la génération actuelle.

La présente démarche stratégique consiste à fixer des objectifs et à définir les moyens de les atteindre. Elle doit se fonder sur des données fiables et donner corps à un projet permettant de définir des priorités, des objectifs et des orientations ainsi que de déterminer les principaux moyens qui seront mobilisés pour arriver au but recherché.